

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quarante-sixième séance – Mercredi 20 mars 2013, à 20 h 30

**Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne, M. Sylvain Clavel, M<sup>mes</sup> Marie Gobits, Sandra Golay, Florence Kraft-Babel et Julide Turgut Bandelier.*

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani, maire, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, vice-présidente, M<sup>me</sup> Esther Alder, MM. Sami Kanaan et Guillaume Barazzone, conseillers administratifs.*

### CONVOCATION

Par lettre du 8 mars 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 mars et mercredi 20 mars 2013, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** La séance reprend. Nous traiterons le projet de délibération PRD-62, dont l'urgence a été acceptée tout à l'heure, après le point 14, puisque – je vous le rappelle – nous devons traiter cet objet en présence de M<sup>me</sup> la vice-présidente, Sandrine Salerno.

## 3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la résolution du 28 avril 2010 de M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz et M. Mathias Buschbeck: «Ne touchez pas aux cartes journalières des CFF des communes!» (R-132 A)<sup>1</sup>.

**Rapport de M. Simon Brandt.**

### Préambule

La commission des finances s'est réunie sur cet objet le 27 mars 2012, sous la présidence de M. Olivier Fiumelli.

Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Sandrine Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la précision et la qualité de son travail.

### Rappel de la résolution

Considérant:

- l'annonce faite par l'Union des transports publics d'infliger à partir du 12 décembre 2010 des mesures particulières pour l'utilisation des cartes journalières des CFF (Chemins de fer fédéraux) mises à disposition par les communes en faveur de leur population;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Développée, 2566.

- que ces mesures comportent une hausse des tarifs de 15% mais surtout une restriction de l’horaire, à savoir depuis 9 h, au prétexte que les cartes journalières communales entrent en concurrence avec les cartes journalières CFF, sensiblement plus chères;
- que, si ces restrictions devaient être maintenues, l’objectif visé par cette offre de découvrir et d’utiliser les transports publics serait ruiné et freinerait les occasions d’évasion pour toute une population modeste, en particulier les familles;
- subséquemment, la volonté politique claire du Conseil municipal en faveur de la promotion du transport ferroviaire, traduite par la dotation d’une ligne budgétaire annuelle depuis 2003 donnant les moyens de renouveler les abonnements généraux et de disposer actuellement de 60 cartes journalières;
- que cette offre, via les communes de Suisse pour leurs habitant-e-s, est un véritable succès populaire qui n’est plus à démontrer,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à s’associer avec l’Association des communes genevoises et les représentants des villes et communes de Suisse, afin de défendre le maintien de cette offre auprès de la direction générale des CFF et des autorités compétentes.

### **Séance du 27 mars 2012**

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz et de M. Mathias Buschbeck, motionnaires*

M. Buschbeck rappelle que les cartes journalières ont été le premier sujet dont les Verts se sont emparés en 2003. Il explique qu’ils ont déposé une motion, puis d’autres, pour augmenter le nombre de cartes de 20 à 60, parce qu’il n’y en avait jamais suffisamment pour répondre à la demande. Il précise que cela rapporte un petit revenu pour la Ville tout en faisant la promotion des transports publics auprès des gens qui prennent occasionnellement le train. Il relève que l’administration n’a jamais été très active dans ce sens et rappelle que, lorsqu’on leur disait que ces cartes n’étaient pas vendues, il y avait en fait un employé de la caisse municipale qui prétendait cela et qui gardait l’argent pour lui.

Il remarque que ces cartes ont donc toujours été en nombre insuffisant et qu’un amendement a été déposé (et accepté) dans le cadre du budget 2011 pour passer à 100 cartes journalières, mais que les CFF ont malheureusement changé leurs conditions générales le 12 décembre 2010, en limitant le nombre de cartes des communes en fonction du nombre d’habitants (50 cartes pour les communes de plus de 100 000 habitants) tout en reconnaissant les droits acquis. Il observe que la Ville a donc pu conserver ses 60 cartes, mais pas en augmenter le nombre à 100.

Il ajoute que, contrairement à Genève, les autres villes suisses ont été bien moins lentes vis-à-vis de cette mesure et qu'elles avaient donc un bien plus grand nombre de cartes journalières au moment de la décision des CFF. Il explique que cette résolution a pour but de demander aux communes de se mettre ensemble pour défendre cette prestation et demander aux CFF de revenir sur cette disposition.

M<sup>me</sup> Perler-Isaaz ajoute que la Ville de Genève a donc raté la possibilité d'augmenter le nombre de ses cartes journalières à quelques jours près. Elle précise que l'Union des transports publics s'est battue en mars 2010 contre la limitation du nombre de cartes et de l'horaire d'utilisation de celles-ci et qu'elle a obtenu un retour en arrière sur le second point. Elle ajoute que le Conseil fédéral a été interpellé et qu'il est un peu à côté dans sa réponse quand il explique que c'est l'Union des transports publics qui décide de la tarification. Elle considère que c'est un argument spécieux.

Elle explique que cette résolution demande au Conseil administratif de continuer à s'associer avec les villes suisses pour défendre ces cartes journalières afin de défendre le quota actuel et de libérer si possible le nombre de cartes journalières des communes. Elle ajoute que les CFF verraient d'un bon œil que les cartes communales disparaissent, car ils ont leurs propres cartes journalières qui coûtent beaucoup plus cher.

Un commissaire rappelle que l'on a parlé de cette problématique dans le cadre du budget 2012 et demande si cela a un lien ou non. Il se demande si ce n'est pas superfétatoire, car il se souvient mal.

M<sup>me</sup> Perler-Isaaz répond que les cartes journalières sont inscrites au budget en tant que charges et en tant que revenus. Elle précise que c'est de cela dont il a été question dans le cadre de la discussion budgétaire et que les Verts demandent chaque année une statistique des ventes avec un ratio.

Le président demande quelle est la finalité de ces cartes journalières et s'il n'y aurait pas d'autres types de prestations que l'on pourrait soutenir, voire inventer.

M<sup>me</sup> Perler-Isaaz répond que cela va de soi, mais qu'ici la finalité est de maintenir et de développer cette prestation. Elle rappelle que traverser la Suisse en train coûte approximativement 100 francs et qu'une famille avec des revenus moyens ne peut pas se le permettre. Elle ajoute que, grâce à ces cartes journalières, on peut faire ce trajet pour 35 francs.

M. Buschbeck précise encore que cette prestation ne coûte rien à la Ville et que l'opération est financièrement neutre, voire même légèrement bénéficiaire, puisque les cartes sont revendues plus cher qu'elles ne sont achetées.

Une commissaire constate que ces cartes n'ont aucune restriction et qu'elles peuvent être utilisées par n'importe qui. Elle pourrait envisager cette mesure dans

un cadre social, mais elle ne voit pas pourquoi la Ville financerait cette prestation pour des personnes avec un revenu moyen. Elle se demande aussi si ces cartes sont attribuées sur demande ou non.

M<sup>me</sup> Perler-Isaaz répond que, avec 189 000 habitants à Genève, il ne serait pas opportun de créer un poste de travail pour cibler à qui on accorde cette prestation. Elle explique que, pour en bénéficier, il faut pouvoir démontrer que l'on est habitant de la commune et que les cartes sont limitées à quatre par ménage. La raison d'être de ces cartes est de faire découvrir le train à des personnes qui n'utilisent pas les transports publics. Elle ajoute que la personne qui a des moyens achètera un billet ou un abonnement.

Un commissaire souhaiterait savoir à qui profitent ces cartes, car l'argument de la découverte du train le laisse songeur. Il aimerait avoir une petite analyse des utilisateurs et demande sur la base de quel document l'appartenance à la commune est définie pour éviter que des clandestins en bénéficient. Il se pose aussi la question des éventuels abus, tout en étant favorable à une augmentation de l'offre.

M<sup>me</sup> Perler-Isaaz répond qu'il n'est plus possible d'augmenter le nombre de cartes en raison des conditions générales des CFF. Elle ajoute qu'il y a diverses manières de prouver sa domiciliation dans la commune (carte d'identité, carte de vote, facture, etc.) et précise que l'on voit sur le site internet le nombre de cartes disponibles, dans un calendrier. Limiter l'accès à ces cartes compliquera les choses, elle rappelle qu'au départ c'était l'Association transports et environnement qui gérait ces cartes pour toute la Suisse, avant que les CFF décident que ce serait aux communes de gérer cette prestation en achetant des carnets. Elle conclut en rappelant que c'est quatre cartes au maximum par jour, que l'Arcade municipale prend le nom des gens et que les cartes sont très utilisées. Elle estime que l'Arcade municipale remarquerait si le même nom revenait sans cesse. Elle rappelle que c'est une opération neutre au niveau du budget.

#### *Discussion et vote*

Après une brève discussion, la commission approuve la résolution R-132 à l'unanimité des membres présents, soit 14 oui (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 1 DC, 2 MCG, 3 LR, 2 UDC).

**M<sup>me</sup> Martine Sumi (S).** Je trouve que ces cartes journalières communales des CFF sont une excellente prestation qui mérite qu'on prenne la parole au moins une ou deux minutes pour en parler. Cette résolution R-132 invite le Conseil administratif à s'associer à l'Association des communes genevoises et aux représentants des villes et communes de Suisse afin de défendre le maintien de cette offre auprès de la direction générale des CFF et des autorités compétentes.

Au départ, c'est l'Association transports et environnement qui gérait cette prestation pour toute la Suisse, puis les CFF ont déclaré qu'il reviendrait aux communes de le faire en achetant des carnets. La Ville de Genève dispose aujourd'hui de 60 abonnements généraux CFF, composés de 365 cartes journalières. Une carte permet de voyager en deuxième classe pendant toute la journée de validité sur l'ensemble du réseau suisse des CFF ainsi que sur la plupart des réseaux de transports publics. Cette offre est réservée à nos communiens et communières. Le prix de la carte est de 40 francs et chaque personne peut acheter jusqu'à quatre cartes au maximum. Ces cartes sont en vente à l'Espace Ville de Genève de l'Arcade d'information municipale, et on peut même voir leur disponibilité sur le site internet de la Ville. Pour les obtenir, il est nécessaire de se munir d'une pièce d'identité pour attester de son domicile, mais c'est vraiment une excellente prestation pour nos habitants qui mérite d'être reconnue, et que vous acceptiez cette résolution.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz** (Ve). J'ajouterai quelques mots après la préopinante socialiste. Effectivement, ces cartes journalières sont fort appréciées, c'est la raison pour laquelle nous nous sommes battus pour le maintien de cette prestation en Ville de Genève. On peut regretter toutefois les nouvelles conditions générales des CFF, qui ont empêché la Ville d'acquérir encore plus de cartes alors que ce Conseil municipal avait voté une augmentation substantielle de leur nombre, de mémoire, au budget 2011.

Comme l'a rappelé M<sup>me</sup> Sumi, il s'agit maintenant pour l'Union des villes suisses de se battre pour influencer les CFF afin que cette prestation continue d'être garantie. Les CFF craignent, en effet, la forte concurrence des villes, puisqu'ils offrent aussi des prestations journalières, mais à un prix un peu plus cher. Enfin, les Verts regrettent que le tarif de ces cartes journalières ait augmenté – elles sont actuellement de 40 francs – alors que la Ville reste bénéficiaire dans cette opération. Le groupe des Verts avait demandé en commission des finances d'avoir le détail, puisque le Conseil administratif s'était opposé à une diminution du prix des cartes en raison des coûts de fonctionnement induits et que nous n'étions pas d'accord avec l'analyse qui avait été faite par l'administration générale de la Ville. Il n'est donc pas impossible que nous revenions avec une demande de diminution du prix de ces cartes lors du prochain budget. Je vous remercie.

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Je voudrais compléter ce qu'a dit ma collègue, Frédérique Perler-Isaaz. J'ai observé M. le maire pendant toute la durée de son intervention, car c'est à lui qu'elle s'adressait; je l'ai vu passionné par ce qu'elle disait...

Effectivement, ce dossier des cartes journalières traîne en Ville de Genève depuis que nous y siégeons, depuis 2003. Depuis 2003 nous demandons à la Ville de faire quelque chose pour les cartes journalières des CFF. Or, contrairement à ce que nous avons demandé, la Ville de Genève se distingue depuis 2003 en ne commandant pas de cartes journalières supplémentaires. Le règlement d'attribution de ces cartes a été modifié par l'Union des transports publics de sorte qu'à force d'avoir traîné – alors que toutes les grandes villes de Suisse, Bâle, Berne, Zurich, ont un nombre important de cartes journalières – Genève n'en a pas. Genève n'en a pas parce qu'elle a traîné pendant des années pour en acquérir plus.

Comme d'habitude le Conseil administratif va nous présenter sa réponse d'ici trois mois pour nous dire ce qu'il a pu faire. Nous, nous ne voudrions pas qu'on revienne dans trois mois nous dire tout simplement qu'on a essayé et qu'on n'a pas pu. Nous demandons que la Ville de Genève se batte au sein de l'Union des villes suisses, car il n'y a que cette institution qui puisse changer ce règlement. Nous voudrions que la Ville de Genève se batte pour changer ce règlement qui l'empêche d'avoir plus de cartes journalières. Ce règlement doit être changé, et c'est au sein de l'Union des villes suisses que cela doit se faire. Nous demandons que le Conseil administratif se batte et nous ne voulons pas qu'il revienne dans trois mois en nous disant: «Essayé, pas pu!» Nous voulons que ce règlement soit changé et nous espérons que ce sera fait.

**M. Rémy Pagani, maire.** J'ai bien entendu votre prise de position courroucée, Monsieur Buschbeck. Je transmettrai votre doléance à M<sup>me</sup> Salerno, qui est notre représentante à l'Union des villes suisses. Je vous remercie de votre attention.

Mise aux voix, la résolution est acceptée à l'unanimité (55 oui).

Elle est ainsi conçue:

### *RÉSOLUTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à s'associer avec l'Association des communes genevoises et les représentants des villes et communes de Suisse, afin de défendre le maintien de cette offre auprès de la direction générale des CFF et des autorités compétentes.

**4. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 6 avril 2009 de M<sup>mes</sup> Maria Casares, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, Maria Pérez, Martine Sumi, Anne Moratti Jung et Sandrine Burger: «Pensions alimentaires et familles monoparentales!» (M-866 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Vera Figurek.**

La rapporteuse tient à remercier M<sup>mes</sup> Marta Wesolowska et Sarah Maes, procès-verbalistes, pour leur excellent travail qui lui a été d'une aide précieuse dans la compilation du présent rapport.

Cet objet a été étudié par la commission durant ses séances des 24 juin 2010, 11 novembre 2010, 13 janvier 2011 et 5 mai 2011.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- la modification, en 2008, de la loi cantonale sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires;
- que la précarité, en ville de Genève, touche particulièrement les familles monoparentales;
- que plus de quatre personnes sur cinq élevant seules leurs enfants sont des femmes;
- que les villes enregistrent les plus forts pourcentages de femmes élevant seules leurs enfants, par rapport aux campagnes, qui enregistrent les pourcentages les plus faibles,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'user des droits d'initiative du Conseil administratif auprès du Grand Conseil pour demander une révision de la loi sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires;
- d'octroyer un complément d'aide sociale de la Ville de Genève aux familles monoparentales qui n'ont pas accès à l'aide sociale individuelle en raison d'un effet de seuil.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Développée, 6502.

### **Séance du 24 juin 2010**

*Audition de M<sup>mes</sup> Maria Casares et Anne Moratti, motionnaires*

Avec l'accord de la commission, M<sup>me</sup> Casares, présidente de la commission, a été entendue par la commission en qualité de motionnaire sur cet objet.

M<sup>me</sup> Moratti, membre de la commission, accompagne également M<sup>me</sup> Casares.

M<sup>me</sup> Casares explique aux commissaires le motif de cette motion. Le texte a été rédigé en partant du constat que la nouvelle loi sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires, entrée en vigueur en 2008, avait engendré des effets pervers. Après avoir pris contact avec l'Association des familles monoparentales, M<sup>me</sup> Casares s'est rendue compte que de nombreuses personnes étaient concernées par ce sujet.

En effet, la nouvelle loi fixe un délai de trois ans pour le recouvrement des pensions alimentaires – délai qui n'existait pas auparavant – à la suite de quoi, la personne bénéficiaire des pensions mais qui ne les reçoit pas par le débiteur doit se retourner contre le débiteur lui-même.

Cela implique de nombreuses conséquences néfastes, dont l'utilisation des pensions alimentaires comme moyen de pression, en particulier envers les mères.

A ce sujet, la commission a auditionné plusieurs représentants d'institutions, dont le professeur Yves Flückiger, l'Idheap (Institut des hautes études en administration publique) ou l'Association des familles monoparentales, qui ont tous expliqué que les personnes touchées ont déjà de très grandes difficultés financières. S'ajoutent à cela les problèmes des effets de seuil qui coupent le droit aux prestations sociales.

Les motionnaires constatent que la situation d'une famille monoparentale est très pénible, car elle cumule des difficultés éducatives et financières. Dans cette situation, pour une mère, se retourner contre le père de son enfant devient un poids supplémentaire, très lourd à porter. C'est une grosse charge émotionnelle. De plus, cela nécessite de prendre en charge des frais d'avocats alors même que ces femmes ont souvent des difficultés financières. C'est pourquoi elles refusent de porter plainte contre le débiteur.

M<sup>me</sup> Moratti ajoute que, de surcroît, des problèmes d'isolement se rajoutent aux difficultés financières. Aussi, après la rupture d'avec leur conjoint, il s'agit de reconstruire tout un réseau social. En effet, certains couples ont tendance à se refermer sur eux-mêmes, ce qui fait qu'après une séparation les personnes se retrouvent très isolées. De plus, avec un ou des enfants à charge, bien souvent le manque d'argent implique peu de sorties. Tout cela provoque à terme des problèmes psychologiques aux parents, puis aux enfants.

M<sup>me</sup> Casares rappelle que, selon les statistiques, quatre personnes sur cinq concernées par ce sujet habitent en ville de Genève. La motionnaire émet donc le souhait que le Service social s'intéresse à savoir comment venir en aide aux familles monoparentales touchées par l'effet de seuil. Elle précise que cette préoccupation est partagée par d'autres groupes et notamment par le Parti socialiste, qui a déposé la motion M-863 qui pose le problème de façon plus générale.

M<sup>me</sup> Moratti partage le point de vue de M<sup>me</sup> Casares et conseille à la commission d'auditionner le Service social de la Ville de Genève, mais également le magistrat M. François Longchamp afin de lui demander quels sont les changements qu'il a constatés suite à la nouvelle loi sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires.

### *Questions*

Quel est le pourcentage d'hommes qui se retrouvent dans la même situation et les difficultés sont-elles identiques?

Les motionnaires ne connaissent pas les statistiques à ce sujet.

Y a-t-il besoin d'un avocat pour déposer plainte contre le débiteur?

M<sup>me</sup> Moratti est étonnée que ce ne soit pas du ressort du Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (Scarpa) d'aider ces femmes à porter plainte et de les épauler.

Une commissaire précise que le Scarpa est un service de recouvrement et non un service social. En revanche, le Service social pourrait aider ces femmes en les envoyant aux permanences juridiques de certains organismes, comme le Centre social protestant, Caritas ou le Collectif de défense.

Le «complément d'aide» est-il imaginé sous forme pécuniaire ou plutôt comme aide juridique? Ne dépasse-t-on pas le cadre communal si on verse de l'argent, selon la répartition des compétences entre le Canton et la commune?

Cela n'est pas encore précisé.

M<sup>me</sup> Moratti précise que, dans les comptes annuels de la Ville, le budget prévu pour les prestations aux familles monoparentales n'est pas dépensé entièrement. Cela car le règlement comporte des lacunes et les personnes qui auraient besoin d'une aide ne peuvent en bénéficier.

Elle précise que souvent ce sont des difficultés passagères. Aussi, si l'on peut éviter que les gens se dirigent vers l'assistance pour de petits montants, ce serait mieux. Elle rappelle la surcharge des services de l'Hospice général et estime que les communes peuvent faire en sorte que les personnes ne basculent pas dans la

## Motion: recouvrement des pensions alimentaires

précarité. D'autres moyens que des aides financières pourraient être envisagés, tel qu'offrir l'abonnement TPG aux familles à faibles revenus, par exemple.

Quels étaient les motifs de la modification de la loi sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires en 2007?

M<sup>me</sup> Moratti revient sur les réflexions de 2007. Il avait été dit que, si des personnes devaient rester cinq ou dix ans au Scarpa, cela n'avait pas de sens: autant qu'elles passent à l'Hospice général si elle doivent être assistées. A l'époque, elle avait été d'accord avec cette réflexion. Avec le recul, cette modification de la loi se révèle dangereuse dans le cas de situations délicates, ce qui se cumule aux effets de seuil qui sont un vrai problème depuis 2007.

Une commissaire revient sur les aspects pervers du Scarpa. Elle précise que les travailleurs sociaux avaient alerté les autorités des effets néfastes d'un tel changement. A l'heure actuelle, quand au bout de trois ans le mandat du Scarpa prend fin, la personne se retrouve à l'Hospice général et ce sont les contribuables qui doivent assumer le non-paiement de l'ex-mari.

Combien de familles ont été obligées de faire appel à l'assistance sociale depuis la modification de la loi?

La commission décide d'auditionner M. François Longchamp pour répondre à cette question, entre autres.

S'ensuit une discussion des commissaires au sujet des auditions à prévoir.

Il est décidé d'auditionner, tout d'abord, M. François Longchamp et/ou ses services, puis le Scarpa. Les autres auditions (Service social, Association des familles monoparentales, Hospice général, Mouvement de la condition paternelle pour une égalité parentale) seront décidées ultérieurement.

**Séance du 11 novembre 2010**

*Audition de M<sup>me</sup> Christina Karandjoulis, directrice du Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (Scarpa)*

M<sup>me</sup> Karandjoulis tient d'emblée à préciser que ce n'est pas en modifiant la loi sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires qu'il sera possible de faire sortir certaines femmes divorcées avec enfants à charge de la précarité.

Le tribunal établit ses jugements sur la question des pensions sur la base de la capacité contributive du débiteur et non sur les besoins de la créancière.

Le montant des pensions est de toute façon insuffisant, puisqu'il se situe en moyenne autour des 1000 francs par mois et que cela ne suffit donc pas à faire sortir ces femmes de la précarité.

La jurisprudence du Tribunal fédéral a choisi de ne précariser qu'une personne au lieu de deux. Si le montant des pensions était choisi en fonction des besoins de la créancière, l'homme serait lui aussi précarisé.

De plus, il est très difficile de faire changer le montant des pensions, car les conditions sont très strictes.

### *Questions*

A la question de donner son avis sur l'octroi d'un complément d'aide sociale de la Ville de Genève aux familles monoparentales qui n'ont pas accès à l'aide sociale individuelle en raison d'un effet de seuil, M<sup>me</sup> Karandjoulis répond qu'elle ne peut donner son avis, mais qu'une aide sera mise en place en 2012 au niveau cantonal par le Service des prestations complémentaires.

Quel est le rôle du Scarpa?

Ce n'est pas un service social, mais un service de recouvrement.

Le travail premier du Scarpa est d'exercer des pressions juridiques et pénales sur les débiteurs qui ne paient pas les pensions alimentaires dues.

Les employé-e-s du Scarpa sont des gestionnaires et non des assistant-e-s sociaux: il s'agit d'un travail juridique et technique. Pour éviter que certaines femmes soient à l'assistance publique, le Scarpa fait des avances pendant trois ans si le débiteur ne paie pas ce qu'il doit.

Le prêt est-il octroyé même si l'ex-mari est déjà à l'assistance publique?

Avant 2002, le prêt était octroyé selon la situation économique du débiteur, ce qui mettait les femmes dans une situation très incertaine. Aujourd'hui, le prêt est octroyé automatiquement.

Que se passe-t-il pour la femme qui ne touche toujours pas sa pension alimentaire après trois ans?

Le Scarpa continue à agir sur le débiteur. Une fois qu'il accepte de payer, les pensions sont rendues rétroactivement à la mère.

A la question de savoir quels sont les chiffres exacts de ces dépenses pour le contribuable, il est répondu que la réponse sera transmise par écrit.

La réponse écrite a été: «Le taux de recouvrement du Scarpa se situe entre 60 et 61%.»

Combien de femmes vont à l'Hospice général une fois que les trois ans de recouvrement sont terminés?

Après la modification de la loi en 2006, il y a eu une baisse du nombre de femmes qui vont à l'Hospice général. Le service a conclu qu'aujourd'hui il y a, en moyenne, quatre femmes par mois qui s'adressent à l'Hospice après la fin du recouvrement. Une analyse précise avait été faite pendant six mois après le changement de loi en 2006. L'Hospice devrait avoir ces chiffres.

Quelles sont les dispositions concrètes pour agir contre les débiteurs qui ne paient pas?

La solution finale est la prison, qui est souvent transformée en amende. Il est évident que le tribunal n'envoie pas en prison des hommes qui ne sont pas en mesure de payer.

Quel est le nombre exact de créanciers?

Il s'agit de 2 à 3% du nombre total.

Depuis le changement de loi, les enfants bénéficient-ils toujours des pensions et du recouvrement à leur majorité?

Oui.

Afin d'avoir, entre autres, les réponses à la question de savoir combien de femmes s'adressent à l'Hospice général après le Scarpa, la commission décide d'auditionner l'Hospice général.

### **Séance du 13 janvier 2011**

#### *Audition de M. François Longchamp*

M. Longchamp revient sur les raisons qui ont poussé le Grand Conseil à modifier la loi sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires. Cette loi avait un défaut: il n'y avait aucune limite de temps pour l'avance.

Le budget du service, qui dépendait alors du Département de l'instruction publique, et le nombre de cas à traiter augmentaient de manière exponentielle – un triplement en cinq ans et demi – sans lien avec l'augmentation des divorces de l'époque.

Cette augmentation du nombre de dossiers peut être expliquée par des pratiques étranges comme des divorces fictifs et des situations qui n'avaient rien à voir avec l'objectif de la loi.

Le Grand Conseil a modifié la loi pour permettre au Scarpa de faire son travail et d'éviter les abus. Cette modification avait été acceptée à l'unanimité, malgré de nombreuses pétitions pour faire revenir le Grand Conseil en arrière.

Le Conseil d'Etat n'encouragera donc pas l'acceptation de la motion M-866.

M. Longchamp estime que depuis l'entrée en vigueur du RDU (revenu déterminant unifié), il n'existe plus d'effet de seuil quant aux prestations complémentaires cantonales et il ne comprend donc pas à quoi fait référence le texte de la motion. Les seuls effets de seuil qu'il connaisse sont dus aux lois fédérales.

Il ajoute qu'une loi portant sur la création de prestations complémentaires familiales sera votée par le Grand Conseil, à la fin du mois. Cette loi prévoit une aide pour les familles qui travaillent, répondant ainsi à l'augmentation préoccupante de la population des *working poor*.

Tous les partis, à l'exception de l'Union démocratique du centre, sont favorables à une telle loi. Cela concernerait 1700 familles dans le canton. Nombre de ces familles sont monoparentales et vivent en ville de Genève. Cette nouvelle loi serait donc un outil adéquat pour aider les familles monoparentales en difficulté.

### *Questions*

Le Scarpa peut-il remettre en question la décision d'un juge? Par exemple, il existe le cas d'une personne qui devait payer 2500 francs de pension sur son salaire de 4000 francs?

Non, le Scarpa ne peut pas. Cela dit, ce genre de cas existe.

Combien de familles doivent s'adresser à l'Hospice général, à la fin des trente-six mois d'avance de la pension par le Scarpa?

Il s'agit de 47 cas, dont 90% sont des femmes.

Quel dispositif sera mis en place après la votation de la loi à la fin du mois par le Grand Conseil?

Ce sera le même principe que pour les prestations complémentaires pour les personnes âgées, avec un calcul individualisé des ressources et des dépenses des bénéficiaires.

A quel pourcentage s'élevait le nombre de divorces fictifs – évoqués dans la présentation – avant que la loi n'ait été modifiée il y a quatre ans?

M. Longchamp ne connaît pas le chiffre exact. Il considère que cette modification était nécessaire, car il doutait de l'efficacité de l'ancien système en raison des nombreux abus, et il informe que la modification a été votée à l'unanimité du Grand Conseil.

Comment se procurer ce projet de loi sur les prestations complémentaires familiales?

Il s'agit du projet de loi PL 10600 A qui est disponible sur le site internet de l'Etat de Genève.

Quel est le délai d'application de la loi sur les prestations complémentaires familiales?

Si elle est acceptée, elle entrera en vigueur pendant le premier semestre 2012.

Dans quel domaine la Ville peut-elle intervenir, malgré cette nouvelle loi?

M. Longchamp pense que la Ville devrait cesser de verser des aides aux personnes qui sont au-dessus du seuil, mais plutôt verser à ceux qui sont en dessous. Cela car cette aide change le montant des ressources pour calculer les aides fédérales et augmente donc l'effet de seuil.

La loi fédérale oblige-t-elle les cantons à avoir un service de recouvrement ou seulement un service d'avance?

Un service d'avance n'est pas obligatoire, mais la plupart des cantons en ont un.

Suite à une discussion, la commission décide finalement de ne pas auditionner l'Hospice général, mais de passer au vote à la séance suivante.

### **Séance du 5 mai 2011**

#### *Discussion et vote*

Une commissaire socialiste souhaite supprimer la première invite, car elle concerne le Canton. En revanche, son groupe votera la deuxième invite et l'enverra au Conseil administratif.

Une représentante du groupe des Verts est d'accord de supprimer la première invite, qui est de compétence cantonale. Son groupe soutient cette motion, car les familles subissant les effets de seuil sont très précarisées.

La représentante du groupe Ensemble à gauche partage le point de vue des socialistes et des Verts concernant la première invite qui demeure du ressort cantonal. Elle souhaite revenir sur les effets de seuil et tient à préciser que son groupe est choqué des propos tenus par M. Longchamp qui nie que les changements dus à la nouvelle loi génèrent des effets de seuil qui précarisent la population dont il est fait mention dans la motion. Son groupe pense donc que cette motion a tout son sens et déplore que la commission n'ait pas jugé nécessaire d'auditionner l'Hospice général.

#### *Votes*

La suppression de la première invite est acceptée à l'unanimité.

Un représentant du groupe de l'Union démocratique du centre propose de rajouter la troisième invite ci-après, qui deviendrait la deuxième invite suite au

vote précédent: «Aussi bien les femmes que les hommes peuvent bénéficier des mêmes indemnités.»

L'amendement est refusé avec 5 non (1 EàG, 2 S, 2 DC) contre 2 oui (UDC) et 4 abstentions (1 EàG, 1 Ve, 1 L, 1 R).

La motion est amendée à l'unanimité.

La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse invite le Conseil municipal à accepter la motion M-866 ainsi amendée:

### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'octroyer un complément d'aide sociale de la Ville de Genève aux familles monoparentales qui n'ont pas accès à l'aide sociale individuelle en raison d'un effet de seuil.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek, rapporteuse** (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, c'est avec une grande émotion que je vais enfin parler de ce sujet qui nous tient à toutes et tous à cœur. En effet, cette motion «Pensions alimentaires et familles monoparentales!» est à l'ordre du jour depuis une année, c'est-à-dire depuis avril 2012. Nous n'avons jamais pu la traiter depuis. Je serai donc longue, car beaucoup de choses ont changé en une année. Je rappelle d'ailleurs que cet objet a été déposé le 6 avril 2009 et, depuis, en effet, l'état de fait est un tout petit peu différent. Aussi, pour la clarté du débat, il convient de revenir sur l'historique.

Cette motion avait été déposée suite à la modification de la loi sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires. Je voudrais vous rendre attentives et attentifs au fait que les dates mentionnées dans le rapport sont à chaque fois différentes parce que j'ai cité les personnes qui ont employé ces dates. Alors, pour être claire, il s'agit bien de la loi sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires, la LARPA, qui date de 1977 et qui a été modifiée à différentes reprises. En ce qui concerne les pensions alimentaires, la modification date de juin 2006, elle est entrée en vigueur en juillet 2007 et, bien sûr, les effets de la révision de la loi se sont fait ressentir dès 2008.

Comme vous le savez, lors d'un divorce, la personne qui perçoit la pension alimentaire, nommé créancier ou créancière, est liée à la personne débitrice pour subvenir aux besoins de ses enfants. Or, malheureusement, il arrive, pour différentes raisons, que le débiteur ne paie pas les pensions alimentaires et que la créancière n'ait pas d'autre choix que de s'adresser au Service cantonal d'avance

## Motion: recouvrement des pensions alimentaires

et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA), qui est chargé de faire pression sur le débiteur afin qu'il paie les pensions alimentaires. Avant 2007, il n'y avait pas de délai dans le temps pour charger le SCARPA d'actionner le versement de la pension alimentaire par le débiteur; les personnes pouvaient faire appel au SCARPA pendant sept, huit et même dix ans. Alors que le SCARPA avançait jusque-là les sommes sans limite dans le temps, la nouvelle loi a changé la notion temporelle en imposant un délai maximum de trois ans. Cela veut dire, concrètement, que si après trois ans les débiteurs concernés ne paient toujours pas leurs pensions alimentaires, les créancières doivent s'adresser à l'Hospice général. Le SCARPA ne paie donc plus que pendant trois ans, puis il laisse les créancières entamer une action en justice contre le débiteur et, très souvent, elles doivent ensuite demander de l'aide auprès de l'Hospice général. Nous savons que 47 personnes, dont 90% des femmes, ont été contraintes depuis 2007 de se rendre à l'Hospice général au terme de ces fameux trois ans.

Or, bien souvent, suite à un divorce, les personnes sont déjà fragilisées. Il a très souvent été constaté que les femmes concernées par le non-paiement des pensions alimentaires pendant trois ans n'ont pas forcément les moyens financiers ou l'énergie de mener encore une action en justice, ce d'autant qu'elles subissent souvent des pressions de la part de leurs ex-maris. Dans le meilleur des cas, elles n'ont que le courage de s'adresser à des associations caritatives, telles que le Centre social protestant ou Caritas, ou encore... (*Brouhaha.*)

**Le président.** Madame Figurek, attendez un instant! Je vous décompterais le temps – soyez-en sûre – mais nous n'allons pas parler dans un brouhaha pareil; on ne vous entend plus du tout ici. J'aimerais être sûr que tout le monde a bien compris que nous avons repris la séance... (*Brouhaha.*) Je rappelle qu'il y a justement une motion à l'ordre du jour demandant que l'on écoute les dames. Pour suivez, Madame! Vous aurez une minute de plus.

*Mme Vera Figurek.* Ah, merci, Monsieur le président. Comme je vous le disais, dans le meilleur des cas, les personnes concernées qui arrivent au bout des trois ans sont contraintes de s'adresser à des associations caritatives, notamment le Centre social protestant, Caritas, ou de faire appel au Collectif de défense. C'est donc aux personnes elles-mêmes de se retourner contre le débiteur. Vous aurez remarqué, Mesdames et Messieurs, que j'ai parlé de «débiteur» au masculin et de «créancière» au féminin. Certes, il existe des femmes qui doivent verser des pensions alimentaires à leur ex-mari, mais j'attire votre attention sur le fait que quatre personnes sur cinq qui élèvent seules leurs enfants sont des femmes. Voilà pourquoi j'ai fait ce choix linguistique. Cette motion M-866 traite donc des familles monoparentales, à majorité composées de femmes, qui sont concernées par le

non-paiement par leurs ex-conjoints ou conjointes des pensions alimentaires et qui habitent sur notre commune.

Il n'est toutefois pas question que de cela. Les personnes dont nous parlons sont également celles qui n'ont pas accès à l'aide sociale individuelle parce qu'elles se situent juste au-delà de la limite supérieure qui a été fixée pour recevoir cette aide. Ces personnes-là subissent donc les conséquences de cet effet de seuil. L'objectif de la motion est donc de venir en aide aux personnes concernées par cette problématique en ville de Genève afin d'éviter qu'elles ne basculent dans la précarité et qu'elles ne s'adressent à l'Hospice général suite à des difficultés passagères.

La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a étudié cet objet de manière très détaillée sous l'excellente présidence de notre collègue Maria Casares, qui est d'ailleurs également signataire de ce texte. Nous avons eu l'occasion d'entendre le SCARPA et le conseiller d'Etat François Longchamp. Je tiens à signaler que mon groupe, Ensemble à gauche, avait proposé l'audition de l'Hospice général, mais que celle-ci a été refusée par la majorité de la commission; nous le regrettons vivement.

Cela dit, lors de l'étude d'autres motions, nous avons déjà reçu en commission le professeur Flückiger de l'IDHEAP, et un rapport sur le sujet intitulé: «Besoins sociaux et prestations d'aide sociale en ville de Genève. Eléments pour réorientation des aides communales», daté de 2007, avait suivi. Nous avons également auditionné l'Association des familles monoparentales sur un dossier similaire, la motion M-863, intitulée: «Aides sociales urgentes: il y a urgence». Nous avons eu la confirmation que, suite à l'application de la modification de 2007 et au changement drastique des pratiques du SCARPA, 95% des membres de l'association avaient subi de grosses difficultés sociales, économiques et juridiques. Nous avons également appris que le taux de recouvrement du SCARPA était de 60 à 61%. Cela signifie que 40% environ des personnes qui font appel au SCARPA ne reçoivent plus leurs pensions alimentaires au terme des trois ans. Parmi celles-ci, près de quatre femmes sont alors contraintes de s'adresser chaque mois à l'Hospice général.

L'idée de la motion serait que ces quatre personnes, si elles vivent sur notre commune et qu'elles ne touchent pas l'aide sociale individuelle, puissent, avant d'aller à l'hospice, faire appel au Service social de la Ville de Genève. Aussi, vous en conviendrez, Mesdames et Messieurs, comme nous ne parlons que de très peu de personnes, ce ne serait pas un si grand effort financier pour la Ville de Genève. Mais en supposant même que nous ne pourrions aider qu'une seule personne pour éviter qu'elle ne tombe dans la précarité, il ne faudrait pas hésiter.

Cela dit, la commission a finalement décidé d'amender la motion en supprimant la première invite, qui demandait au Conseil administratif d'intervenir

## Motion: recouvrement des pensions alimentaires

auprès du Grand Conseil afin de réviser la LARPA, puisque, durant l'étude de la motion en commission, le Grand Conseil s'est penché sur la triste réalité des *working poor*, ces familles qui travaillent et qui ne parviennent pas à joindre les deux bouts en fin de mois. Il s'agit de 1700 familles, Mesdames et Messieurs, et la plupart d'entre elles sont monoparentales et vivent en ville de Genève. La loi 10600 modifiant la loi sur les prestations cantonales complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité (LPCC) votée par le Grand Conseil, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2012. Comme dans cette loi les prestations complémentaires familiales concernent également les pensions alimentaires, il a semblé à la commission que la première invite de la motion était devenue caduque.

C'est ainsi que la commission a voté à l'unanimité la motion ainsi amendée. Mesdames et Messieurs, nous vous demandons de faire de même et de voter cette motion amendée. Je me permettrai d'intervenir à nouveau sur l'amendement de la commission et sur les différents amendements qui seront présentés par ma collègue Maria Casares, par Anne Moratti ou par Nicole Valiquer Grecuccio, donc par le groupe des Verts, les socialistes et nous-mêmes, pour vous proposer deux amendements supplémentaires. Etant donné que beaucoup de temps a passé et que cette problématique si importante nous touche toutes et tous, je me suis permis de prendre un peu de temps pour dresser un tableau complet de la situation. Voilà, je vous remercie, Mesdames et Messieurs.

**Le président.** Pour l'instant, nous avons un amendement de la commission, que je mettrai aux voix tout à l'heure et qui propose la suppression de la première invite, ainsi qu'un deuxième amendement qui la réintroduit. La parole est à M<sup>me</sup> Maria Casares.

**M<sup>me</sup> Maria Casares (HP).** Merci, Monsieur le président. Mon sentiment actuel, en 2013, est mitigé. Il est vrai que l'on a un rapport, alors je remercie la rapporteuse d'avoir fait ce rapport et d'avoir apporté oralement ces précisions, puisqu'il y a quand même pas mal d'années qui ont passé depuis 2009 – on est en 2013 – et que ce n'était pas inutile de rappeler le contexte et les grandes lignes qui avaient motivé cette motion.

Je suis optimiste parce que cet objet arrive aujourd'hui dans ce plénum et, finalement, grâce à son dépôt en 2009, j'ose aussi peut-être espérer que M. Longchamp, voire une grande partie du Grand Conseil, se soient rendus à la réalité ou aient peut-être même reconsidéré leur opinion en se disant qu'il fallait finalement saisir la réalité des femmes, notamment celles qui sont touchées par cette motion. Alors, comme la rapporteuse l'a rappelé, des modifications sont intervenues récemment au Grand Conseil; je m'en réjouis, mais elles ne me satisfont pas.

En effet, même si des femmes peuvent bénéficier de ces modifications, je pense quand même – pour en avoir parlé notamment avec l'Association des familles monoparentales – qu'il y a encore des femmes qui ne peuvent pas en bénéficier et qui se retrouvent malheureusement dans une situation de précarité très forte. Je ne vais pas vous faire le scénario à la Emile Zola des femmes qui sont précarisées – la situation étant ce qu'elle est, tout le monde est précarisé, en tout cas une grande population: hommes et femmes – mais je tiens particulièrement à dire que les familles monoparentales sont touchées de manière spécifique parce qu'elles se retrouvent dans des charges émotionnelles, éducatives et parfois financières qui sont très lourdes et qu'elles n'arrivent pas à assumer.

A l'époque, le SCARPA faisait bénéficier ces femmes d'une sécurité financière qui, finalement, induisait aussi une stabilité. Actuellement, ce n'est plus le cas, et je pense que l'insécurité financière peut créer des dommages. Ce d'autant que la loi, telle qu'elle a été votée au niveau du recouvrement des pensions alimentaires, stipule qu'au bout de trois ans les femmes doivent se retourner contre leurs ex-conjoints. Je ne sais pas si dans cette salle beaucoup d'entre vous se sont retrouvés dans une telle situation. Je me suis retrouvée dans une telle situation et je peux vous dire que j'ai été très contente de ne pas avoir à attaquer le père de mes enfants en justice et à entamer des procédures avec un avocat avec toute la charge émotionnelle que cela comporte. Mais ce n'est pas seulement une charge émotionnelle, c'est aussi une charge économique, et je n'aurai pas pu l'assumer. Je pense qu'il y a actuellement beaucoup de femmes comme moi qui ne sont pas en mesure de pouvoir se retourner contre le débiteur. Sans compter, et j'en terminerai peut-être par là, que les pensions alimentaires – on le sait bien, on est des êtres humains, on a vécu en couple – sont quand même – à tort ou à raison, ce n'est pas notre problème – des ressources pour se venger de son conjoint.

C'est pourquoi, pour moi, si l'Etat se substitue pour donner un équilibre à ces familles déjà très précarisées, ce n'est pas un luxe, ce n'est pas inutile. Et je pense que la Ville de Genève et notamment ce plénum devraient reconsidérer la situation. Voilà pourquoi je demande à ce que la première invite de la motion soit réintroduite.

Je n'ai pas très bien compris le nouveau mécanisme de vote, mais, apparemment, il faudrait que ce plénum refuse les modifications de la commission. De toute façon, même si ce plénum les acceptait, nous avons considéré avec plusieurs camarades socialistes que cette première invite était suffisamment importante pour la réintroduire et pour vous la soumettre à nouveau pour que vous ayez encore un deuxième temps de réflexion. Il s'agit donc de demander au Conseil administratif d'user de son droit d'initiative pour intervenir auprès du Grand Conseil pour que ce dernier reconsidère la situation et revienne à de meilleures considérations, notamment pour les femmes en charge de familles monoparentales.

## Motion: recouvrement des pensions alimentaires

**Le président.** Madame Casares, les amendements acceptés en commission sont repropoés d'office. Les gens pourront donc se prononcer sur l'amendement de la commission, puis, si ce dernier devait être accepté, sur le second amendement. La parole est à M<sup>me</sup> Anne Moratti.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti** (Ve). Merci, Monsieur le président. Comme l'a dit M<sup>me</sup> Figurek tout à l'heure, le gros problème que nous avons dans ce plénum – et ce n'est pas le premier objet avec lequel nous avons ce problème – c'est le temps que nous mettons à traiter les objets, notamment ceux qui concernent les questions sociales, entre le temps que nous mettons à les envoyer en commission, le temps que nous mettons à les traiter en commission, à faire le rapport et le temps que nous mettons à revenir ici pour en parler. Aujourd'hui, regardez, cet objet, c'est une constellation de petites étoiles! Cela fait une année que l'on attend de traiter cette motion, et si l'on considère le moment où on l'a votée en commission – c'était le 4 mai 2011 – cela fait bientôt deux ans!

C'est vrai qu'entre temps les choses ont bien changé au niveau cantonal, heureusement d'une certaine façon. Ils ont décidé qu'après trois ans – c'est ce que nous avons annoncé – l'aide s'arrêtait et que les personnes devaient s'adresser à l'Hospice général. Très bien. Les personnes concernées sont parties à l'Hospice général et, bien sûr, cela a engorgé les services sociaux avec des personnes qui n'avaient pas de problèmes sociaux, mais dont le conjoint ne payait simplement pas la pension. Mais il est clair que cela n'amène pas ces personnes à avoir des problèmes sociaux. Du coup, ces personnes ont grossi les listes des bénéficiaires de l'Hospice général, le Conseil d'Etat a bien remarqué qu'on ne pouvait plus continuer ainsi, d'où la mise en place de ces prestations complémentaires familiales, ces PCF.

Depuis début 2012, les personnes concernées par cette problématique, au lieu d'aller parler de leurs problèmes sociaux pour avoir peut-être quelque chose et entrer dans un système d'aide – qui va bien au-delà de l'aide financière – ne sont aidées que pour la question financière. Il y a un certain nombre de critères, mais si vous travaillez à plus de 40%, vous avez droit à une aide de l'Etat pour joindre les deux bouts. On considère désormais que les gens ont simplement un problème financier et non pas social. Cela, à mon avis, est une très bonne évolution. Sur ce point, dans le fond, le temps a bien fait les choses. C'est dommage que nous ayons autant de peine à sortir quelque chose de ce plénum en moins de quatre ans, mais, dans ce cas-là, en tout cas, notre temps d'incubation a permis des résultats au niveau cantonal de sorte que nous n'allons aujourd'hui voter qu'une motion de principe.

Nous aimerions, effectivement, que les personnes qui sont juste au-dessus des seuils de l'Etat puissent être aidées par la Ville de Genève de façon ponctuelle –

c'est en tout cas cette lecture-là que nous faisons – quand il y a un gros problème du style problème médical ou un dentiste qu'il faut payer, ou quelque chose comme ça. C'est dans cet esprit-là que l'on estime devoir fonctionner en tant que commune. Mais pas forcément pour rajouter encore une ligne budgétaire, pour donner encore de l'argent tous les mois à des personnes en plus de ce que donne l'Etat, puisque je crois qu'à un moment donné on ne peut pas non plus ajouter toujours un petit peu plus. Des critères existent, ils ont été pensés par l'Etat, en tout cas il faut laisser à ces prestations complémentaires familiales le temps de déployer leurs effets avant de juger cette mesure. Et s'il fallait juger cette mesure, alors il faudrait que tous nos partis confondus se battent au niveau cantonal pour que les barèmes soient plus larges, s'il faut qu'ils le soient. Mais c'est à ce niveau-là qu'il faut se battre, ce n'est pas forcément à nous de rajouter un barème.

Notre lecture du vote de commission, c'est d'aider en cas de coup dur les personnes qui souffrent des effets de seuil par des aides complémentaires. C'est ce qu'on fait déjà, mais, là, l'idée est de faciliter cette aide parce que tout le problème qu'on a, c'est la révision de ce fameux règlement des aides sociales: on a l'argent, puisqu'on l'a voté au budget, mais on ne le dépense jamais parce que c'est tellement compliqué de le dépenser. Les services de la Ville n'ont toujours pas terminé de réviser le règlement. C'est pour cela que, même quatre ans après, cette motion vaut quand même encore quelque chose, et il y a là vraiment quelque chose à faire. Ça entre dans cette problématique. Ce serait très important qu'on puisse octroyer plus facilement une aide à ces personnes parce que les familles monoparentales sont à risque, tout le monde l'a dit, et pas seulement d'ailleurs durant l'étude de cette motion.

Elles sont à risque parce qu'elles ne se retrouvent pas seulement dans des problèmes financiers; elles se retrouvent très souvent aussi dans des problèmes de solitude, d'isolement social. Il y a donc vraiment un maillage à faire autour de ces familles-là; ce maillage peut se faire au niveau financier, mais il doit aussi se faire avec tous les outils que l'on a. On a les Unités d'action communautaire, on a les possibilités au niveau des restaurants scolaires qui, je crois, sont déjà dans le pipeline, puisque j'ai lu dans le *Vivre ensemble* de décembre 2012 que c'était déjà imaginé. On a plein d'outils au niveau de la Ville. On peut aider ces familles à plusieurs moments, à plusieurs niveaux, sans forcément réinventer la roue. Et c'est ce que nous voudrions que l'administration fasse, en tout cas, nous, les Verts.

J'ai également voulu rajouter un amendement, donc avec les Verts, les socialistes, Ensemble à gauche et M<sup>me</sup> Casares...

**Le président.** Il faut terminer, Madame!

*M<sup>me</sup> Anne Moratti.* Je vous lis juste mon amendement, Mesdames et Messieurs, qui consiste en l'invite supplémentaire suivante:

*Projet d'amendement*

«– de prendre langue avec l'Hospice général et le SCARPA afin de diffuser l'information du droit aux PCF – prestations complémentaires familiales – aux familles monoparentales concernées et vivant sur le territoire de la Ville de Genève.»

Les critiques que nous avons reçues, en effet, ne portent pas sur le système cantonal tel qu'il a été inventé et mis en place, mais vis-à-vis de l'information. Visiblement, l'information ne circule pas assez bien, et des personnes qui auraient droit à ces aides n'y font pas appel parce qu'elles ne savent pas qu'elles y ont droit. Et c'est pourquoi nous aimerions que le Conseil administratif intervienne auprès du Conseil d'Etat. Je dépose cet amendement et je vous remercie.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Je vais essayer de ne pas trop vous endormir sur ce sujet qui a déjà été très largement abordé ce soir, mais il se trouve qu'il s'agit d'un des points importants de ma pratique professionnelle et qu'il m'est pas arrivé, non pas une fois mais des dizaines de fois, de devoir aborder ce sujet-ci. Certains avant moi ont prétendu être exhaustifs; je ne crois pas qu'ils l'aient été. Je ne vais pas non plus avoir cette prétention, mais je dois vous rappeler un certain nombre de points.

L'aide sociale relève d'une compétence cantonale, pas communale, et cela, nous l'avons vu avec l'initiative en faveur du maintien des prestations complémentaires communales. Il nous manque donc une base légale, et cette base légale, il faut qu'on se décide à la créer au Grand Conseil pour que les communes puissent ensuite, dans la mesure de leur volonté et de leurs possibilités, donner les aides sociales pour les motifs qui leur sembleront utiles. Et ce sujet m'en paraît un, effectivement.

Les débiteurs qui ne paient pas leur contribution d'entretien? Il y en a des quantités, dans tous les milieux. Il y a des pères qui disparaissent, très rarement des mères, mais il y a effectivement beaucoup de pères. Auparavant, on avait une loi qui permettait d'accorder des avances sans limite. C'était un puits sans fond; cela impliquait d'une part des pertes en millions pour le Canton, d'autre part, de se retrouver finalement avec deux catégories de citoyennes, celles qui recevaient des prestations en remplacement des pensions qu'elles n'avaient pas, et celles qui n'avaient pas de pension particulière et qui devaient, en cas de besoin, aller chercher de l'aide auprès du Canton. Cette ancienne version de la loi avait creusé des trous en millions.

Et puis il y a eu des changements. Ils portent essentiellement sur le fait que, désormais, on ne fait des avances que pendant trois ans. Il y a des conditions liées aux ressources en termes de fortune et de revenu. D'autre part – et c'est un gros, gros problème – je vais vous lire cet alinéa 3 de l'article 10 relatif aux cessions et aux subrogations de la loi: «Les versements des débiteurs sont utilisés en priorité pour le remboursement de l'avance consentie par l'Etat.»

Vous avez donc des mamans qui ont reçu des avances pendant trois ans, puis elles reçoivent une décision les informant qu'à partir de telle date c'est fini. Lorsqu'on arrive à attraper le père d'une façon ou d'une autre pour lui faire verser les pensions, celles-ci ne tombent plus sur le compte bancaire de la maman qui s'occupe de ses enfants, parce qu'elles doivent d'abord servir à rembourser la créance de l'Etat. Et cela, Mesdames et Messieurs, c'est aussi une chose extrêmement difficile à vivre pour ces personnes. Ce sont pour moi des manières de faire qui sont celles d'un Etat brigand. On ne doit pas se comporter ainsi à l'égard des mères et de leurs enfants parce que ces dernières sont vraiment dans de grandes difficultés.

Je voulais maintenant vous parler d'un problème d'égalité de traitement qui concerne les parents, les mères, les créancières de pensions qui sont à l'aide sociale. C'est vrai que cela arrive de plus en plus souvent. J'ai encore vu récemment dans un de mes dossiers que l'aide sociale versée correspondait au montant de la pension que le père devait payer. C'est l'Hospice général qui la versait directement à la mère, laquelle réunissait les conditions. Vous savez qu'on a une loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle et un règlement d'application. Effectivement, il y a des effets de seuil et on pourrait en cas de besoin donner des aides aux mères qui n'ont pas droit à l'aide sociale mais qui se trouvent dans des situations momentanément difficiles. C'est pourquoi le Mouvement citoyens genevois votera la dernière invite de la motion. En ce qui concerne les amendements, nous reverrons la question le cas échéant, mais j'attire votre attention sur le fait que c'est essentiellement au niveau cantonal qu'il faut traiter ce sujet.

Je voudrais aussi vous dire qu'il y a beaucoup d'informations à donner. Les informations que je donne personnellement à mes clientes portent sur la possibilité de demander une aide au logement, un subside d'assurance maladie et d'aller chercher d'autres aides, s'il y en a. C'est parfois pour financer une école privée; il faut alors s'adresser à la Fondation Wilsdorf ou à l'une des autres grandes fondations de notre Canton. Il y a des aides à obtenir. Elles ne sont pas forcément toutes dans la loi, mais, effectivement, il faut qu'il y ait plus d'information pour les personnes en difficulté.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Chers collègues, lorsque j'étais député et plus particulièrement commissaire aux affaires sociales, M. Longchamp est venu pré-

## Motion: recouvrement des pensions alimentaires

senter son projet de loi pour modifier la LARPA, ce qui me permet de vous rappeler les quelques chiffres qui avaient été avancés à l'époque et vous faire part de la dérive qu'il y a eu au SCARPA. En 2003, 2800 dossiers y ont été déposés, ce qui vous laisse imaginer le nombre de collaborateurs qu'il fallait pour assumer tout le travail. En 2001 déjà, l'Etat s'était engagé à hauteur de 5,3 millions pour compenser les pensions alimentaires qui n'étaient pas versées. Le système s'est ensuite très vite emballé: en 2003 6,4 millions, 9,5 millions en 2004, puis 13,5 millions en 2005; la situation devenait irréaliste et surtout impossible à assurer financièrement pour l'Etat.

Le budget du SCARPA en 2003 pour gérer 2800 dossiers se montait donc à 6,4 millions de francs, selon les chiffres de l'étude qui nous a été donnée en 2006. Cette dernière avait prévu une augmentation du nombre de dossiers entre 6170 et 9500, soit un engagement de l'Etat variant entre 10 et 15 millions de francs. Dans cette discussion, la fourchette a été affinée et la commission s'est aperçue – à gauche comme à droite – qu'elle était plus près des 15 millions. En quelques années le montant de l'aide attribuée par le SCARPA a été multiplié par cinq. Et quand je dis «le montant de l'aide», je précise bien que le SCARPA n'est pas un service social. Le SCARPA est là pour aider les femmes, généralement, qui ne reçoivent pas leur pension alimentaire. A l'époque, la loi était très laxiste, puisque des gens recevaient l'aide du SCARPA sur de nombreuses années, sur dix, quinze ou vingt ans, tant que les enfants étudiaient. Il y avait des enfants de 25 ans dont la mère recevait toujours l'aide du SCARPA, dont le père, bien évidemment, avait disparu et laissait sa famille pleinement à la charge de l'Etat.

La nouvelle loi a voulu mettre des garde-fous et a fixé cette aide sur trois ans estimant qu'une femme qui divorce doit aussi faire l'effort de trouver de quoi subvenir à ses besoins, et que le mari, s'il ne répond pas au jugement du tribunal, était en faute, qu'il pouvait même aller jusqu'à faire de la prison, mais que ce n'était pas à l'Etat de pallier l'absence indéfinie de ce dernier. C'était l'idée première de la loi. Ce que je constate, à vous écouter, c'est que vous mélangez un peu tout, car, entre-temps, l'Etat est intervenu à de nombreux niveaux sous l'impulsion de M. Longchamp – et on peut l'en remercier – et a mis en place de nombreuses aides sociales qui permettent maintenant aux Genevois d'être assurés d'une vie décente, puisque l'aide sociale, qu'elle émane de l'Hospice général ou des prestations familiales complémentaires, est en fonction des besoins.

Le SCARPA est donc bien là pour intervenir pour une durée déterminée, pour des cas bien précis. Alors, il est tout à fait normal – et, là, je ne suis pas du tout en accord avec ma collègue Magnin – que l'Etat, qui avance de l'argent – dans le cas précis, il ne s'agit pas d'aide sociale, je vous l'ai dit, mais d'une avance d'argent – puisse se rembourser grâce au recouvrement. Sinon cela n'a plus de sens; les gens n'ont plus de souci à se faire et c'est un signe catastrophique vis-à-vis du mari, principalement, mais parfois aussi de l'épouse, qui ne veut pas

assumer ses responsabilités après avoir contracté un mariage, puis plus tard en divorçant.

Pour avoir suivi personnellement cette affaire de près depuis 2006, j'estime que la motion qui nous est proposée est sans doute bourrée de sentiments, mais qu'elle mélange absolument tout. Aujourd'hui, à Genève, il y a tout ce qu'il faut pour subvenir aux besoins, y compris des familles monoparentales, pour que celles-ci puissent boucler financièrement leur mois; certes, pas d'une manière confortable, mais l'Etat est là pour subvenir au minimum. Et on doit s'en tenir là. M<sup>me</sup> Magnin vous a dit qu'il n'y avait pas de loi qui permette aux communes de proposer des aides selon leur bon vouloir, et je vous demanderai de rester dans ce cadre-là. Aujourd'hui, à Genève, le Canton se charge de ces problèmes. La Ville n'a pas besoin de venir augmenter les dépenses sociales qu'on pourra sans doute faire pour d'autres dossiers peut-être encore plus pénibles. Tout cela est sentimental. On nous explique que tous ces gens ont des difficultés à vivre. Ils ont des difficultés à vivre comme une bonne partie de la population. Le fait qu'ils divorcent, ça les regarde, c'est une affaire privée; ce n'est pas à l'Etat à en supporter les conséquences. Le SCARPA doit rester là où il est, et la commune de Genève n'a pas à venir, comme cela, se substituer à des affaires privées. Je vous remercie de tenir compte de mes remarques.

**Le président.** Vu le nombre de personnes qui ont parlé et celles qui sont encore inscrites, nous essaierons de clore la liste avec M<sup>me</sup> Danièle Magnin, qui sera la dernière intervenante avant la conseillère administrative. La parole est à M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle.

**M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S).** Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillers municipaux, pour les socialistes, malgré le temps qui a passé, cette motion garde toute sa raison d'être. En effet, je crois que certains l'ont dit, près de quatre familles monoparentales sur cinq concernées par cette motion sont en ville de Genève. Alors, sans vouloir faire pleurer dans les chaumières, il faut quand même rappeler que les familles monoparentales ont en moyenne un revenu de 20% inférieur à celui des familles dites... enfin des autres familles – on ne peut pas dire «normales», puisqu'il y a toutes sortes de familles différentes – et que ce sont les femmes qui sont en grande majorité responsables de ces familles. Or, comme les femmes ont souvent des salaires moins élevés que les hommes, elles risquent plus facilement de tomber dans la précarité.

Il y a quelques années, il n'y a pas si longtemps, on avait évalué le montant mensuel que représentait l'éducation d'un enfant: il fallait compter 1700 francs par mois, sans compter les coûts indirects, quand on doit par exemple arrêter de

## Motion: recouvrement des pensions alimentaires

travailler ou travailler à temps partiel pour en assurer la charge. Par conséquent, pour les familles à bas revenu, le fait d'avoir un enfant, représente une source de précarité, voire de paupérisation. Et il est particulièrement malsain que le fait d'avoir un ou des enfants contribue à faire tomber les gens dans la pauvreté.

Beaucoup de choses ont été dites, notamment par la rapporteuse et par M<sup>me</sup> Moratti, alors j'en viens maintenant aux deux invites de la motion initiale en commençant par la deuxième, qui a été acceptée par la commission. Je ne siégeais pas à l'époque à la commission de la cohésion sociale, mais on a rapporté que M. Longchamp, qui avait été auditionné, avait estimé que cette deuxième invite n'était pas fondée, puisque les prestations complémentaires familiales seraient introduites. Elles l'ont été entre-temps, ce qui est fort bien, parce que c'est quand même une avancée, il faut le reconnaître. Mais il faut rappeler qu'il faut quand même satisfaire un certain nombre de conditions pour obtenir ces prestations complémentaires, notamment travailler au moins à 40% si la famille n'est composée que d'un parent, et à 90% pour un couple. Certaines femmes ne peuvent pas forcément répondre à ces conditions, notamment celles qui ont arrêté de travailler, qui ont arrêté une carrière professionnelle pour élever des enfants et qui se retrouvent dans la situation de devoir reprendre une formation. Ces femmes-là ne peuvent pas, de ce fait, bénéficier de prestations complémentaires. Dans ce sens, et si l'on inclut la question des effets de seuil, il nous semble important que la Ville de Genève puisse combler les lacunes du Canton.

Par ailleurs, M. Bertinat, je crois, a indiqué que M. Longchamp avait beaucoup fait, au niveau du Canton, pour améliorer la situation sur le plan social. Alors, ce n'est peut-être pas que lui, et je veux rappeler que même les personnes qui sont à l'Hospice général ont vu depuis quelques années leurs prestations diminuer, notamment les forfaits TPG ou les forfaits vêtements. Depuis un certain nombre d'années, les personnes qui se retrouvent à l'Hospice général ont de toute façon vu leurs revenus diminuer. Donc, dire que les choses se sont améliorées, c'est quand même un grand mot. Il faut reconnaître que ces prestations complémentaires pour les familles sont une avancée. Il faut peut-être rappeler aussi que, grâce aux socialistes, nous avons des allocations familiales qui ont été augmentées récemment; c'est aussi une contribution importante. Dans ce sens, je pense qu'il faut un peu savoir raison garder.

Concernant la première invite qui avait été supprimée, nous soutiendrons l'amendement, que nous avons signé, pour revenir sur l'idée que l'on puisse revoir la question des pensions alimentaires. M. Bertinat a rappelé toutes les discussions qui ont eu lieu autour du SCARPA. Il est vrai que le SCARPA n'est pas censé être un service social. Cela dit – vous transmettez, Monsieur le président – la possibilité pour les femmes de n'avoir des pensions alimentaires que pendant trois ans, c'est vraiment trop limité, puisque cela ne leur permet pas de pouvoir éventuellement reprendre un travail. Et il y a les questions de logement, de forma-

tion. Il faudrait pour le moins augmenter un peu ce temps-là, sans forcément qu'il soit illimité. Dans ce sens, nous pensons qu'il faut maintenir cette invite, faute de quoi cela risque de vider cette motion de sa substance. Nous soutiendrons donc cet amendement et l'ensemble de la motion, telle qu'elle avait été initialement déposée. Je vous remercie.

**M. Olivier Fiumelli** (LR). Rajouter l'invite initiale pour ne pas vider une motion de sa substance, c'est quand même un drôle de calcul. Cette motion n'a plus de raison d'être aujourd'hui. Comme l'ont dit un certain nombre de mes pré-opinants, François Longchamp a fait le travail qu'il fallait pour tenir compte des conditions difficiles dans lesquelles se retrouvent certaines familles. Comme l'a très bien dit M. Bertinat, et pour une fois, je souscris entièrement à ses propos, le SCARPA n'est pas un service social. C'est un service juridique prévu par le Code civil suisse, pas par les lois sociales. Il est là pour aider les personnes à recouvrer des montants; il n'est pas là pour délivrer des prestations sociales.

Je suis quand même étonné que le Parti socialiste veuille remettre cette première invite pour demander de revoir la LARPA alors qu'en 2008 – il faut le rappeler – il avait voté au Grand Conseil à l'unanimité la modification de cette loi, qui avait été proposée à l'époque par Charles Beer, qui était socialiste il me semble... (*Remarques.*) Si, si, puisqu'à l'époque ce service dépendait du Département de l'instruction publique et non de l'action sociale.

Quoi qu'il en soit, le Parti libéral-radical ne peut souscrire aux propos qui ont été tenus ce soir. Le Parti libéral-radical, je vous le rappelle, n'est pas un parti monomaniaque des femmes. Il faut quand même remettre l'église au milieu du village sur la question des femmes. Je crois que vous n'êtes pas forcément au courant de la situation du divorce à Genève. Aujourd'hui, lorsqu'il y a un divorce, les femmes sont systématiquement soutenues par la justice. C'est l'homme qui est condamné à payer une pension. La justice genevoise est extrêmement généreuse avec les femmes, et ça, vous le savez très bien. Finalement, votre discours larmoyant ne se base sur aucune réalité. C'est pour cela que nous ne pourrions pas souscrire à ce texte.

Et nous avons une deuxième raison de ne pas le soutenir. Dans la deuxième invite, la seule qui reste, vous demandez au fond d'augmenter le budget de l'aide sociale en Ville de Genève. Aujourd'hui, M<sup>me</sup> Salerno a présenté les comptes de la Ville; elle nous a dit qu'il n'y avait plus d'argent. Nous sommes donc quand même un peu surpris. On ne sait pas comment vous allez trouver l'argent pour compléter ce budget. Je vous rappelle que la loi interdit aux communes de présenter un budget qui ne soit pas équilibré. Je ne sais pas où vous trouverez les millions nécessaires pour financer ces prestations supplémentaires sur lesquelles,

## Motion: recouvrement des pensions alimentaires

d'ailleurs, vous ne mettez absolument aucune condition si ce n'est, comme vous le sous-entendez, de l'attribuer aux femmes, comme d'habitude, évidemment, jamais aux hommes. Le Parti libéral-radical ne peut donc pas souscrire à cette motion que vous auriez dû retirer depuis bien longtemps.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). J'aimerais m'exprimer maintenant en tant que représentante de mon groupe, Ensemble à gauche. Nous soutenons évidemment cette motion étant donné que nous avons également des signataires. Nous voudrions quand même relever différents points. Le Grand Conseil a voté la modification de loi, mais, juste après, le Conseil d'Etat s'est rendu compte que cette loi était injuste. Certes, je le concède – M. Fiumelli a raison – les pensions alimentaires sont quelques fois très élevées et, évidemment, si les pères ne les paient pas, c'est par faute de moyens financiers, pas parce qu'ils font exprès et qu'ils n'ont pas envie de payer. Evidemment, les cas ne sont pas toujours les mêmes, c'est à voir au cas par cas.

Cela dit, ce que nous trouvons injuste quand une décision de justice est rendue, c'est que les mères ou les pères qui ont droit à ces pensions alimentaires ne puissent pas les toucher. Il nous paraît donc que le système précédent était plus juste, puisqu'il n'y avait pas de limitation dans le temps. Le représentant de l'Union démocratique du centre, M. Bertinat, a rappelé qu'il était alors député, qu'il avait voté cette loi avec la majorité du Grand Conseil et il a dit que la loi précédente était mal faite, puisque les gens pouvaient rester au SCARPA *ad vitam aeternam*. Notre groupe Ensemble à gauche considère, pour sa part, que la nouvelle loi est pire, puisque, au bout des trois ans, si les personnes qui, dans leur malchance, ont la chance d'être bénéficiaires de l'Hospice général, parce qu'elles entrent dans les barèmes, touchent les pensions alimentaires, rien n'est proposé, en revanche, pour celles pour qui ce n'est pas le cas – et c'est cette partie-là de la population que nous visons. C'est donc quand même très injuste que l'Etat n'aide pas ces personnes-ci, qui ont pourtant droit à une pension alimentaire suite à une décision de justice, à recevoir cette dernière. C'est aussi simple que ça.

Le Conseil d'Etat a lui-même reconnu que la modification de la loi avait impliqué des conséquences néfastes. Nous avons d'ailleurs trouvé dans la presse, déjà au mois d'octobre 2012, un article de la *Tribune de Genève* qui le relevait: «Les prestations de l'Hospice général sont à la hausse depuis l'automne 2010, environ de 15%...» Plus loin, il est question d'«un trou de 31 millions de francs dans l'Hospice général...»

*M. Eric Bertinat* (UDC). On mélange tout!

*Mme Vera Figurek.* Non, je ne mélange pas tout, Monsieur Bertinat. Il est question d'un «trou lié notamment au report de la mise en œuvre de la loi sur les prestations complémentaires aux familles», selon le porte-parole de l'Hospice général, M. Bernard Manguin. (*Remarque.*) A la limite, ce n'est pas moi qui mélange tout, c'est peut-être M. Manguin, et c'est vous qui le dites, Monsieur Bertinat...

**Le président.** Adressez-vous au président, Madame Figurek, s'il vous plaît, merci!

*Mme Vera Figurek.* Oui, mais M. Bertinat peut aussi arrêter de m'interpeller... Autre chose, dans cette nouvelle loi sur les *working poor*, votée l'an dernier par le Grand Conseil, il ne s'agit pas seulement des personnes qui ont droit à une pension alimentaire et qui ne l'ont pas, faute de paiement; il s'agit de toutes les familles, dont les familles monoparentales. Cela veut dire, en fait, que ces cas-ci sont inclus dans un multipack, et cela, c'est très dérangeant. Et, à mon sens, il y a aussi des conditions assez dérangeantes au niveau éthique. On nous indique par exemple qu'il faut travailler à 40% au minimum, ou être au chômage. Alors, je pose la question, parce que ça aussi c'est la politique de la droite cantonale: «Qu'est-ce qui se passe quand le chômage prend fin?» Absolument rien. On pourrait encore revenir sur le revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) et sur toutes ces lois votées par la droite, qui revient maintenant en arrière et qui se dit qu'elle a sûrement fait une erreur... Que se passe-t-il donc pour les personnes qui ne sont pas au chômage et qui ne travaillent pas à 40% quand elles arrivent au terme des trois ans, qu'elles n'ont toujours pas leurs pensions alimentaires et qu'elles ne peuvent pas, à la limite, aller à l'Hospice général? Absolument rien.

Ces personnes-là sont pénalisées par rapport à celles qui ont la chance d'avoir un travail. Et cela, c'est un peu problématique parce que le message qu'on leur envoie c'est: «Mesdames et Messieurs, vous n'avez pas de travail, vous n'avez pas vos pensions alimentaires, vous êtes victimes d'une double injustice, mais nous ne faisons rien pour pallier cette injustice.» On calcule même un malus sur cette aide aux prestations complémentaires aux familles, comme si on leur disait en gros: «Vous faites exprès de ne pas travailler à 40% et de ne plus pouvoir toucher le chômage.» C'est quand même un message très indécent à l'égard de personnes, en majorité des femmes, qui sont dans une situation plus que précaire.

Pour conclure, Monsieur le président, je me permets de répondre à M. Bertinat – vous lui transmettez – qui dit qu'on mélange tout, que l'Etat se charge de tout et que, ma foi, si les gens divorcent c'est leur problème, que c'est un problème personnel. Eh bien, nous, Mesdames et Messieurs, nous estimons que divorcer est également un droit, qu'on ne peut pas obliger des personnes à res-

## Motion: recouvrement des pensions alimentaires

ter mariées si elles l'étaient, que c'est une liberté, un droit qu'elles ont. Et si les femmes ont le droit d'avoir une aide financière pour élever leurs enfants, les pères ont également les mêmes droits et devoirs que leurs ex-épouses, puisque les femmes ne font quand même pas des enfants toutes seules... Il me semble qu'il faut être deux pour les faire. Mais cela peut être aussi la situation inverse, Monsieur Fiumelli... Il est assez sensible à cette question... (*Rires.*)

Pendant trois ans l'Etat prend donc en charge. Mais après trois ans, et après toutes les péripéties dont je vous ai fait part, encore une fois, il faut que les personnes soient au courant de leurs droits et devoirs. C'est pourquoi nous suivons l'excellent amendement relatif à l'information qu'il faut donner aux familles. Nous suivons aussi l'amendement visant à réintroduire la première invite, proposé par le Parti socialiste, Maria Casares et ses collègues, dans le but de supprimer la limitation dans le temps de la période pendant laquelle les personnes peuvent être aidées par le SCARPA, c'est-à-dire non plus pendant trois ans mais de façon illimitée. Bien sûr, nous ne sommes pas compétents, Mesdames et Messieurs. Il s'agit d'une intention que nous transmettons au Conseil administratif, qui sera chargé de transmettre au Conseil d'Etat, puisque, Mesdames et Messieurs, nous sommes bel et bien concernés, les personnes dont nous parlons étant majoritairement, pour ne pas dire à 90%, en ville de Genève. Voilà, je vous remercie.

**M<sup>me</sup> Maria Casares (HP).** Je n'entrerai pas dans la polémique soulevée par M. Bertinat, puisque ma collègue l'a très bien fait et je partage entièrement le contenu de son intervention et les propos qu'elle a choisis pour s'exprimer, notamment sur le droit au divorce et sur les droits et devoirs des pères qui font les enfants et qui sont tout aussi participants que les femmes.

Néanmoins, Monsieur le président, j'aimerais quand même relever les propos relativement graves de M. Fiumelli, qui vient dans ce plénum nous jeter comme ça: «Il y a les méchantes mères qui divorcent et ces pères qui paient une pension alimentaire, ô mon Dieu si élevée, et qui, puisqu'ils ne pourraient pas la payer, sont dans le devoir de se mettre dans cette situation.» Je rappelle, Monsieur le président – vous transmettez à M. Fiumelli – que ces propos sont d'un simplisme qui frôle un peu... Je ne vais pas le qualifier parce que cela serait insultant et que je n'ai pas du tout envie d'utiliser des termes insultants dans ce plénum, mais je trouve que ces propos simplistes sont très graves. La situation qu'il a décrite de manière très péremptoire est beaucoup plus complexe, et je rappellerai à M. Fiumelli – vous transmettez, Monsieur le président – que ce sont des juges – souvent des juges hommes – qui fixent le montant de ces pensions alimentaires. S'il a une doléance à faire, il faudra donc qu'il saisisse la justice, qu'il saisisse M. Jornot qui, sauf erreur, est du même parti que lui, si ma mémoire est bonne... (*Brouhaha.*)

Boutade à part, et pour parler beaucoup plus sérieusement, j'aimerais revenir sur l'amendement que nous avons proposé parce qu'il y a deux petites erreurs qui s'y sont glissées. Il faut bien comprendre: «une révision de la loi sur l'avance et le recouvrement...» et non pas «sur l'avancement...». Et à la dernière ligne, la version correcte est: «ces avances sont consenties». Merci de rectifier, Monsieur le président.

**Le président.** Madame Casares, cet amendement vise donc à réintroduire la première invite mais avec une modification, c'est-à-dire l'ajout de la dernière phrase. C'est bien cela?

*M<sup>me</sup> Maria Casares.* Oui, c'est cela. Merci, Monsieur le président.

**Le président.** La parole est à M<sup>me</sup> Anne Moratti.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve).** Merci, Monsieur le président. Comme j'ai eu peu de temps pour expliquer mon amendement tout à l'heure, j'aimerais juste préciser une chose. A la fin de la phrase, nous avons marqué: «vivant sur le territoire de la Ville de Genève.» C'est évident que nous allons demander au Conseil administratif de prendre langue avec le Conseil d'Etat a priori pour les personnes qui vivent sur notre commune, mais cela ne veut pas dire que le SCARPA et l'Hospice général ne doivent distribuer cette information qu'aux personnes vivant sur la commune. Nous ne pouvons intervenir que par rapport à nos communiens. A notre niveau, nous ne pouvons pas prendre la parole pour d'autres communes. Ce serait bien d'ailleurs que les communes se mettent ensemble si elles sont d'accord sur ce problème d'information.

Par ailleurs, ce que j'ai entendu ici dans la bouche du Parti libéral-radical, c'est merveilleux, quoi! Il nous dit que nous voulons augmenter l'aide sociale. Je ne vois pas comment, dans sa lecture, il a pu lire cela. Nous n'avons pas demandé d'augmenter l'aide sociale, puisque la ligne budgétaire existe déjà. Et je suis étonnée que quelqu'un qui est à la commission des finances depuis autant de temps ne se rappelle plus que nous demandons à chaque fois, au moment des comptes, pourquoi cet argent n'est pas dépensé. Chaque année, nous posons cette question, et on nous répond toujours que le problème c'est le règlement. C'est à chaque fois cette réponse que l'on a.

Je rappelle qu'on nous a dit plusieurs fois – et ce n'était d'ailleurs pas seulement durant l'étude de cette motion – que les familles monoparentales étaient

## Motion: recouvrement des pensions alimentaires

à risque, et cela, pour plein de raisons. Moi, je me suis d'ailleurs posé cette question. Je me suis demandé pourquoi, dans le fond, les familles monoparentales étaient plus à risque qu'une autre famille. Des personnes qui connaissent bien le sujet, des universitaires, M. Flückiger et d'autres, m'ont répondu: en l'occurrence, elles sont effectivement à risque, on le sait, parce qu'elles sont plus isolées et qu'en cas de pépin elles ont moins de possibilités de se retourner. C'est le gros problème des familles monoparentales, et c'est le même genre de problèmes que ceux qui nous ont occupés quand on a parlé des aides complémentaires pour les personnes âgées. Les personnes âgées ont forcément aussi des problèmes de santé. Elles ont un certain nombre de problèmes, notamment l'isolement.

Les personnes dont nous parlons sont donc des personnes qui cumulent les problèmes, pas seulement des problèmes d'argent mais aussi d'autres problèmes sociaux, qui surviennent, en l'occurrence, à cause de leur séparation... (*Brouhaha.*) Ce que je suis en train de dire fait rire le Parti libéral-radical; je vois que cela l'intéresse... Mais c'est vrai qu'il découvre peut-être cette ligne budgétaire... Je suis très étonnée que quelqu'un qui est aux finances depuis un certain nombre d'années n'ait pas compris qu'on avait un problème avec le non-dépensé de cette ligne budgétaire. Et il est assez insupportable que les personnes qui en ont réellement besoin, celles pour qui on veut mettre cet argent, n'y aient pas accès pour des questions de règlement. Alors, j'espère bien que cette question-là sera réglée une fois pour toute.

J'ai encore quelque chose à dire à l'Union démocratique du centre. Il est vrai que, sur le plan comptable, la logique est juste. Seulement, on ne parle pas de comptabilité, là, on parle d'êtres humains. L'Union démocratique du centre, quand elle fait sa pub, par exemple pour l'arrêté fédéral sur la politique familiale, dit au fond qu'il faut que les enfants soient gardés par les familles, qu'il ne faut pas faire de crèches et qu'il ne faut pas donner les enfants à l'Etat. Mais que se passe-t-il si on ne donne pas les enfants à l'Etat, s'ils sont gardés par les familles? Eh bien, il y a plus de femmes – non pas de familles – qui s'arrêtent de travailler. Cela, c'est la réalité! La réalité, c'est que ce sont les femmes dans neuf cas sur dix – et, encore, je suis gentille – qui arrêtent de travailler. Ce sont ces personnes-là qui sont fragilisées, qui sont fragilisées par rapport à leur retraite, qui sont fragilisées, effectivement, en cas de séparation, de divorce. Ce sont aussi ces personnes-là qui se retrouvent avec moins de salaire et qui ne reçoivent pas les allocations familiales. Car cela, c'est la cerise sur le gâteau! Maintenant, si on gagne moins que le mari – et je sais de quoi je parle – on ne reçoit plus les allocations familiales, puisque c'est la personne qui gagne le plus qui les reçoit. Alors, ça se passe bien dans certaines familles – et, là aussi, je sais de quoi je parle – et quand ça se passe bien, ce n'est pas très grave. Mais lorsque les personnes ont des problèmes avec leur ex-conjoint, vous vous imaginez s'il faut encore réclamer les allocations, les pensions, se battre? Tout devient problématique.

Alors, s'agissant des leçons de morale sur la famille de l'Union démocratique du centre, moi, quand j'ai lu le petit pamphlet que j'ai reçu dans ma boîte aux lettres, j'en avais les cheveux qui se hérissaient sur la tête... Les femmes ont vraiment besoin de pouvoir travailler, car on ne peut pas aujourd'hui garantir à un couple de finir sa vie ensemble jusqu'à ce que tous les enfants aient été éduqués. Cela ne colle tout simplement pas à la statistique des familles d'aujourd'hui.

**Le président.** Je salue à la tribune M. le député Roger Golay. (*Applaudissements.*) La parole est à M<sup>me</sup> Danièle Magnin.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Merci, Monsieur le président. Si je me reporte au projet de motion amendée, tel que je le lis en page 9 du rapport, on demande que le Conseil administratif octroie un complément d'aide sociale de la Ville. S'il s'agit bien d'un complément d'aide sociale, il faut forcément que la personne ait accès à l'aide sociale. Par conséquent, comme je vous l'expliquais tout à l'heure, dès lors que la compétence pour l'aide sociale est cantonale et non pas communale, ce texte, à mon avis, est soit mal rédigé soit contreproductif. Je pense que ce n'est pas au Conseil administratif d'user de son droit d'initiative à l'égard du Grand Conseil pour modifier la LARPA, dès lors que tous les partis dans cette enceinte – sauf peut-être Ensemble à gauche – ont des représentants au Grand Conseil. Mais qu'ils fassent donc leur travail s'ils tiennent à changer cette loi! Moi, j'y serais totalement favorable, et si un référendum était lancé, je le signerais, je serais tout à fait d'accord. Mais en ce qui nous concerne, vu la manière dont cette motion prend forme avec ses amendements, nous ne la voterons plus. (*Exclamations.*)

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs, j'ai écouté attentivement ce débat. Effectivement, plusieurs choses s'entremêlent. L'aide sociale, de fait – et cela a été dit – est cantonale. La commune peut agir de façon subsidiaire. La Ville de Genève, à travers ses aides ponctuelles, peut compléter un défaut de revenu, mais elle n'est pas compétente pour assurer les minima sociaux et vitaux. Cela dit – et cela a aussi été dit – les prestations complémentaires familiales, du fait de M. François Longchamp, ont quand même été une grande avancée du point de vue du minimum vital des familles. Aujourd'hui, une famille peut avoir un complément de revenu assez important, de plusieurs centaines de francs, voire bénéficier d'une prise en charge de ses frais de garde, voire encore, par exemple, d'un soutien scolaire.

Après il y a le débat sur le SCARPA. Bien évidemment, on peut user du droit d'initiative auprès du Canton, mais je pense que les uns et les autres ont des relais

## Motion: recouvrement des pensions alimentaires

à travers leurs députés, et que vous pourriez peut-être mettre cet objet à l'ordre du jour. Maintenant, si vous votez cette invite, bien évidemment que le Conseil administratif s'exécutera.

Concernant les montants dévolus aux aides ponctuelles de la Ville de Genève, c'est vrai qu'il y a souvent lors des comptes un non-dépensé. Evidemment, il se peut qu'avec cette nouvelle prestation cantonale ce non-dépensé soit encore plus grand. C'est pourquoi – et je vous l'ai dit, Monsieur Bertinat, quand vous m'avez demandé hier encore ce que j'allais faire, quelles étaient mes innovations pour aider les familles et les personnes en difficulté de ressource – nous prévoyons de proposer une allocation de rentrée scolaire pour les familles qui ont des ressources insuffisantes, sachant que ces rentrées scolaires impactent fortement au mois de septembre le budget des ménages, puisqu'il y a beaucoup de choses à acheter, même si l'école est gratuite. Voilà, c'est là aujourd'hui la compétence de la commune.

Quant au débat sur le SCARPA, sa durée de prise en charge: trois ans? Quatre ans? Cinq ans? C'est un débat qui doit avoir lieu parce qu'effectivement... (*Brouhaha.*)

**Le président.** Madame Esther Alder, attendez un instant s'il vous plaît, il y a trop de bruit... Je vous rappelle que vous avez le bar et la salle des pas perdus pour discuter, Mesdames et Messieurs. Vous pouvez poursuivre, Madame la conseillère administrative.

*M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.* Merci, Monsieur le président. Bien sûr qu'il faut poursuivre le débat au niveau du SCARPA. Avant ma vie de conseillère administrative, j'étais députée; j'ai aussi assisté au débat sur le SCARPA, comme M. Bertinat, d'ailleurs. Donc, voilà, tout peut changer. Les lois peuvent évoluer si l'on considère qu'elles ne sont pas adéquates. Et je le reconnais – cela a été dit, les statistiques le montrent – avoir des enfants, c'est un facteur d'appauvrissement, et être une famille monoparentale, c'est un facteur accru d'appauvrissement. Nous pouvons agir évidemment au niveau financier, mais nous pouvons aussi agir dans la facilitation de la vie des familles, notamment des familles monoparentales, en assurant une prise en charge adéquate sur les temps hors scolaires, je pense au temps parascolaire. Il y a plein de choses que nous pouvons faire pour faire en sorte que la vie des uns et des autres, et surtout des enfants, soit facilitée. Selon votre décision, bien évidemment, nous continuerons à donner des aides ponctuelles pour les situations dont la résolution financière est importante. S'il s'agit d'intervenir auprès du Conseil d'Etat, nous le ferons également. Je vous remercie pour votre écoute.

*Mis aux voix, l'amendement de la commission visant à supprimer la première invite est refusé par 70 non (1 abstention).*

**Le président.** L'amendement de M<sup>mes</sup> Maria Casares, Martine Sumi, Laurence Fehlmann Rielle, Christiane Leuenberger-Ducret, Nicole Valiquier Grecuccio, Maria Vittoria Romano, Marie Gobits, Annina Pfund et Olga Baranova complète la fin de cette première invite par la phrase: «afin d'abolir la limitation de la période pendant laquelle ces avances sont consenties».

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 34 oui.*

**Le président.** La première invite reste donc telle qu'elle figurait dans la motion initiale.

Je mets aux voix l'amendement présenté par M<sup>me</sup> Moratti, cosigné par M<sup>mes</sup> Figurek, Valiquier Grecuccio et Casares, et proposant une invite supplémentaire.

*Mis aux voix, l'amendement de M<sup>me</sup> Moratti est refusé par 36 non contre 35 oui.*

**Mise aux voix, la motion est acceptée par 41 oui contre 32 non.**

*(Applaudissements à l'annonce du résultat.)*

La motion est ainsi conçue:

### MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'user des droits d'initiative du Conseil administratif auprès du Grand Conseil pour demander une révision de la loi sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires;
- d'octroyer un complément d'aide sociale de la Ville de Genève aux familles monoparentales qui n'ont pas accès à l'aide sociale individuelle en raison d'un effet de seuil.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

## 5. **Projet de délibération du 20 mars 2013 de MM. Alberto Velasco et Alain de Kalbermatten: «Fiche technique devant accompagner les propositions d'investissement du Conseil administratif» (PRD-62)<sup>1</sup>.**

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

#### *Exposé des motifs*

Tel qu'exposé dans les considérants, l'esprit qui anime les auteurs de ce projet est de faciliter la vision de l'impact financier des projets d'investissements qui sont soumis à l'étude des élus. Cette vision permettrait, en principe, que le débat politique soit concentré sur l'opportunité de l'investissement et non pas sur l'aspect technique de celui-ci. Bien souvent, on découvre que les sommes prévues ne contiennent pas les coûts de fonctionnement engendrés ni leur financement et leurs charges.

Pour ce faire, il nous semble indispensable que le projet de délibération émanant du Conseil administratif comporte une série d'indicateurs financiers tels que ceux figurant dans les annexes 1, 2 et 3 inspirés des pratiques de l'Etat, à savoir:

- un préavis technique financier (voir annexe 1) émanant du département en charge des finances et qui atteste que le projet de délibération est en tout point conforme aux lois et directives de l'administration. Il devra comporter une description de l'objet, la rubrique concernée, une planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet, l'inscription budgétaire et son financement;
- une planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle (voir annexe 2). Cette information permet, contrairement à ce qui s'est passé avec le Musée d'ethnographie, de prévoir les coûts de fonctionnement et les recettes escomptées à la suite de son fonctionnement. Cette pratique évite toute surprise de crédit supplémentaire et de travestissement des véritables coûts du projet. On ne peut admettre que l'on construise un édifice, par exemple un musée, et que l'on s'aperçoive que les coûts de fonctionnement n'ont pas été pris en compte et, par conséquent, qu'il faut déplacer la date d'ouverture par manque de personnel.

Puisque ces documents sont appelés à être publics et consultables par tous les citoyens, la transparence doit être une condition préalable à toute acceptation des projets d'investissements engageant les deniers publics.

- enfin, une planification des charges financières permettant aux élus ayant à décider de l'investissement, de visualiser les charges financières en lien avec les amortissements et les intérêts suite à des emprunts pour des investissements non autofinancés.

---

<sup>1</sup> Annoncé et motion d'ordonnement, 5372.

Projet de délibération: propositions d'investissement du Conseil administratif

Nul doute que l'adoption de cette présentation, gage de transparence et riche d'indications, est bénéfique pour les institutions et les citoyens appelés à décider en toute connaissance de cause.

Considérant:

- l'importance des sommes qui sont inscrites dans les demandes de crédits d'investissements;
- la nécessité, pour le conseiller municipal, d'avoir accès aux données financières qui sont impactées par les demandes de crédit;
- que ces informations sont un gage de transparence, de compréhension et d'aide à la décision du Conseil municipal;
- que le contenu de ces fiches, de par leurs informations et recommandations, non seulement facilitent la compréhension et les débats purement techniques, mais permettent de concentrer les débats sur l'opportunité politique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 48, lettres v) et w), et 30, alinéa 1, lettres e) et k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 32 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984;

sur proposition de deux de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Tout crédit d'engagement fait l'objet d'un exposé des motifs indiquant son but et le mode de financement.

*Art. 2.* – La demande de crédit sera accompagnée des fiches techniques indiquant le préavis technique du département en charge des finances et une planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense.

*Annexes:*

- préavis technique financier
- planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle
- planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements

Annexes 1 :

**PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER**

Attestation de contrôle par le département en charge des finances

1.- Objet  
Description ...2.- Rubrique budgétaire concernée3.- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet

	2012	2013	2014	2015	Résultat récurrent
Charges en personnel					
Dépenses générales					
Charges financières					
Charges particulières					
Octroi de subvention ou prestation					
<b>Total des charges de fonctionnement</b>					
Revenus liés à l'activité					
Autres revenus					
<b>Total des revenus de fonctionnement</b>					
<b>Résultat net de fonctionnement</b>					

4.- Inscription budgétaire et financement

Le département atteste que le présent projet de délibération est conforme aux règles administratives et financières adoptées par l'état et le CM.....

Date et signature du responsable financier

Annexe 2

**PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE**

PR ouvrant un crédit complémentaire d'investissement de ..... à la PR.... ouvrant des crédits de construction de

**Projet présenté par le département :**

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>TOTAL des charges de fonctionnement induites</b>					
<b>Charges en personnel</b> {augmentation des charges de personnel, formation, etc.}					
<b>Dépenses générales</b>					
Charges en matériel et véhicule {mobilier, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.}					
Charges de bâtiment {fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.}					
<b>Charges financières</b>					
Intérêts					
Amortissements					
<b>Charges particulières</b>					
Perte comptable					
Provision {préciser la nature}					
<b>Octroi de subvention ou de prestations</b> {subvention accordée à des tiers, prestation en nature}					
<b>TOTAL des revenus de fonctionnement induits</b>					
<b>Revenus liés à l'activité</b> {augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs}					
<b>Autres revenus</b> {revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers}					
<b>RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT {charges - revenus}</b>					

Annexe 2

Signature du responsable financier :

Date :

Annexe 3

**PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIERES (AMORTISSEMENTS ET INTERÊTS) EN FONCTION DES DECAISSEMENT**

PR ouvrant un crédit complémentaire d'investissement de ..... à la PR.... ouvrant des crédits de construction de

**Projet présenté par le département :**

		2013	2014	2015	2016	2017
	Durée					
	Taux					
<b>Investissement brut</b>						
<b>Recette d'investissement</b>						
<b>Investissement net</b>						
<b>Génie Civil</b>						
Recettes	50 ans					
	X %					
<b>Aménagement</b>						
Recettes						
<b>Installations</b>						
Recettes						
<b>TOTAL des charges financières</b>						
Intérêts	x%					
Amortissements						

Annexe 3

Signature du responsable financier :

Date :

Motion: la Ville doit être à la hauteur en matière de formation continue

**Le président.** Nous traitons donc le projet de délibération PRD-62 que nous avons reporté en l'absence de M<sup>me</sup> la vice-présidente, Sandrine Salerno. Je vous demande de m'écouter. Vous savez que pour les propositions du Conseil administratif et les projets de délibérations la nouvelle teneur du règlement nous oblige à faire voter d'abord sans débat le renvoi en commission, en l'occurrence, semble-t-il, à la commission des finances. Ceux qui veulent le renvoi à la commission des finances voteront donc oui. Si vous votez non, nous ouvrirons la préconsultation...

*Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission des finances est refusé par 35 non contre 34 oui.*

#### *Préconsultation*

**Le président.** Je donne la parole aux auteurs du projet... Personne ne demande la parole... Je fais donc voter l'entrée en matière...

*Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est refusée par 61 non contre 7 oui.*

*(Exclamations à l'annonce du résultat.)*

## **6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 19 janvier 2011 de MM. Grégoire Carasso, Endri Gega, Roger Michel, Gérard Deshusses, Pascal Holenweg, Christophe Buemi, Thierry Piguët, M<sup>mes</sup> Annina Pfund, Corinne Goehner-Da Cruz, Andrienne Soutter et Isabelle Brunier: «Formation continue: la Ville de Genève doit être à la hauteur» (M-961 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet.**

Sous la présidence de M. Olivier Fiumelli, la commission des finances s'est réunie les 1<sup>er</sup> février et 28 février 2012. Les notes de séances ont été prises avec précision par M<sup>me</sup> Sandrine Vuilleumier, qu'elle en soit remerciée.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Développée, 2609.

Motion: la Ville doit être à la hauteur en matière de formation continue

### **Rappel de la motion**

Considérant:

- la société de savoirs dans laquelle nous évoluons;
- la flexibilisation extrême du marché du travail en Suisse;
- l'importance pour un-e salarié-e d'avoir accès tout au long de sa vie à des formations certifiantes de qualité;
- les effectifs de l'administration municipale et la qualité exemplaire que la Ville de Genève doit assumer en tant qu'employeur;
- l'accès à la formation continue comme une opportunité pour lutter contre une inégalité des chances croissante à Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif un bilan de son action et une analyse des besoins en matière de formation continue ainsi qu'un plan ambitieux de développement de la formation continue de ses collaboratrices et collaborateurs.

### **Travaux de la commission**

M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, accompagnée de M<sup>me</sup> Dalcinda Garrido, directrice de la Direction des ressources humaines, a été auditionnée le 1<sup>er</sup> février 2012. Elle a distribué trois documents: le catalogue de 105 formations proposées en 2012, le concept de formation continue en Ville de Genève, daté du 18 avril 2011 (annexe 1), et le bilan depuis 2004 (annexe 2).

Tous les articles négociés avec les partenaires sociaux figurent dans le statut du personnel et son règlement d'application. Il existe une commission consultative et un règlement ad hoc sur la formation continue. Le Bilan social se trouve sur l'intranet.

Le catalogue des formations continues est publié chaque année. Les conseillères municipales et les conseillers municipaux peuvent s'y inscrire.

En date du 28 février 2012, les commissaires ont pris acte des documents distribués et qui répondent parfaitement aux invites de la motion.

### **Vote de la commission**

Mise aux voix, la motion est acceptée par 12 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 1 non (MCG) et 1 abstention (MCG).

*Annexes:* Concept de formation continue – Ville de Genève, 18 avril 2011  
Formation / Bilan depuis 2004

5454

SÉANCE DU 20 MARS 2013 (soir)

Motion: la Ville doit être à la hauteur en matière de formation continue

## Concept de formation continue Ville de Genève 18 avril 2011

---

Ville de Genève  
Département des finances et du logement

Direction des ressources humaines  
Formation

Document validé par la Commission de formation continue le 13 mai 2011  
Concept adopté par le Conseil administratif le 28 septembre 2011

Motion: la Ville doit être à la hauteur en matière de formation continue

## Sommaire

1. Contexte	3
2. Politique de formation de la Ville de Genève	4
3. Objectifs du concept	5
4. Rôle, missions et valeurs de la formation continue	6
5. Groupes cibles	7
6. Un concept basé sur l'analyse des besoins	8
7. Un programme de formation interne et externe	9
8. Formation interne	10
9. Formation externe	14

## 1. Contexte

Le Statut de l'administration municipale et son Règlement d'application entrés en vigueur le 31 décembre 2010, fixent les principes de la politique et de la gestion des ressources humaines de la Ville de Genève, notamment ceux relatifs à la formation continue et au concept de formation continue<sup>1</sup>. Ces nouvelles dispositions précisent les bases de ce concept fondé sur la responsabilité conjointe des cadres et des membres du personnel en matière de formation continue<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Statut art. 13, 14 et 15 et Règlement d'application 33 à 46

<sup>2</sup> Ce concept ne traite pas de la formation de base (apprentissage et formation des jeunes)

Motion: la Ville doit être à la hauteur en matière de formation continue

## 2. Politique de formation de la Ville de Genève

---

### 1. Développer durablement les compétences professionnelles et personnelles, pour répondre aux exigences du service public tout en préservant la qualité de vie au travail

Les nouvelles dispositions statutaires garantissent un droit à la formation et un accès identique à tous les employés et employées, quel que soit leur taux d'activité.

Ces principes s'inscrivent dans le programme stratégique de développement durable de la Ville de Genève et dans notre corpus des valeurs à promouvoir: concilier travail, famille et formation, octroyer les mêmes prestations aux personnes à temps partiel ou à plein temps, indépendamment de l'âge, du sexe, de la langue, de la culture, de la fonction ou du niveau d'études.

Le but est de développer les compétences professionnelles et personnelles, d'influencer positivement la participation au programme de formation continue et de favoriser le climat social, la diversité et l'égalité sans oublier la promotion de la santé et de la sécurité au travail. C'est le principe de la formation tout au long de la vie, fondement de la politique européenne en matière de formation continue.

---

### 2. Valoriser le potentiel des membres du personnel, favoriser la mobilité interne et les carrières

Les évolutions technologiques et les mutations de la société nécessitent de se préparer aux transformations du monde du travail, de réorienter parfois sa carrière ou de prendre de nouvelles fonctions. La formation est donc un levier du changement, quel que soit le niveau de qualification.

Elle permet d'assurer la relève, de maintenir les seniors en emploi, de préserver la capacité des actifs à maintenir leurs chances sur le marché du travail, de stimuler l'émergence des talents et de promouvoir une représentation équitable des deux sexes aux postes de cadres.

Des projets de formation continue ciblés et innovants coordonnés avec les processus RH existants permettront d'atteindre ces objectifs par étapes successives. Ils viseront la consolidation de la gestion prévisionnelle des emplois et une gestion exemplaire des ressources humaines.

---

### 3. Contribuer au développement des compétences managériales et directionnelles

Les cadres évoluent dans un système complexe. Ils et elles doivent intégrer un concept entrepreneurial du management adapté au service public, les nouvelles technologies, les informations, travailler en réseau, piloter les restructurations, adopter une approche transversale par projets tout en s'adaptant aux changements politiques et en développant la qualité des prestations de l'administration municipale. Il s'agit donc de les soutenir dans leur mission et de les aider à porter les valeurs du service public, pour transmettre une dynamique positive et motivante du changement.

---

### 4. Améliorer la qualité des prestations de la Ville et favoriser l'intégration de toutes et tous

Par une offre transparente, ciblée, orientée vers la pratique et valorisée par les nouvelles dispositions statutaires, la formation continue doit contribuer à développer les compétences personnelles, sociales, et professionnelles des employé-e-s pour les aider à remplir leur mission, à s'adapter au contexte et aux évolutions de l'environnement pour augmenter l'efficacité et l'efficience de l'administration municipale.

### **3. Objectifs du concept de formation continue**

- Formaliser la stratégie de formation de la Ville de Genève en précisant ses objectifs et les rôles des différents acteurs et actrices impliqué-e-s dans le processus de formation et de développement des membres du personnel.
- Mettre à la disposition des départements une base commune leur permettant de communiquer et de mettre en œuvre, dans leur organisation, la stratégie de formation continue en l'adaptant à la pratique, à leurs besoins, aux évolutions des métiers, aux mutations structurelles et organisationnelles.
- Ancrer la formation dans les objectifs stratégiques de la Ville et des départements en favorisant la culture d'entreprise, un climat social constructif et exemplaire ainsi que la collaboration avec toutes et tous les acteurs et actrices de la politique RH, dans l'optique des besoins actuels et futurs de l'administration municipale.

Motion: la Ville doit être à la hauteur en matière de formation continue

## 4. Rôle, mission et valeurs de la formation continue

---

### Vision

Etre la ressource privilégiée pour le développement durable des compétences sociales, professionnelles, personnelles et de direction des employé-e-s. Porter de manière exemplaire les valeurs que la Ville de Genève défend afin d'améliorer la qualité des prestations de l'administration municipale.

---

### Mission

Mettre en oeuvre une offre de formation continue axée sur la pratique et tournée vers l'avenir pour développer les compétences collectives et individuelles. Mettre en valeur les potentiels, favoriser la formation tout au long de la vie, faciliter son accès pour toutes et tous, encourager la mobilité et les talents ainsi qu'une représentation équitable des deux sexes aux postes de cadres.

---

### Valeurs

Développer nos activités sur la base des valeurs suivantes qui s'intègrent dans le concept EduQua<sup>3</sup>:

- la consultation et le partenariat pour favoriser l'accès à la formation, l'identification des besoins des bénéficiaires et l'observation des tendances en matière de formations adaptées au contexte du service public
- l'analyse pour comprendre les demandes internes et les tendances externes qui permettent de cibler l'offre sur les besoins réels des départements et services et les champs d'action stratégiques tout en sélectionnant les meilleures ressources de formation, dans un souci permanent d'efficacité et de qualité
- la méthode et l'efficacité pour assurer à toutes les étapes du processus de formation la qualité des prestations du secteur et le contrôle des coûts
- la réactivité pour agir au plus près des intérêts des bénéficiaires et des commanditaires et leur offrir des solutions adaptées et orientées vers la pratique
- l'évaluation constructive pour garantir l'amélioration permanente de ses prestations et accroître la satisfaction générale des bénéficiaires
- l'approche innovante et proactive pour aborder les besoins en formation en termes de réalisations d'objectifs et d'offre de solutions créatives adaptées aux évolutions du monde du travail et aux changements auxquels sont confrontées les administrations publiques
- l'appui et le soutien pour favoriser les parcours qualifiants ou certifiants

---

<sup>3</sup> Le secteur formation de la Direction des ressources humaines a obtenu le Label fédéral de qualité EduQua en 2004 et est audité par la SGS tous les 3 ans pour renouveler sa certification.

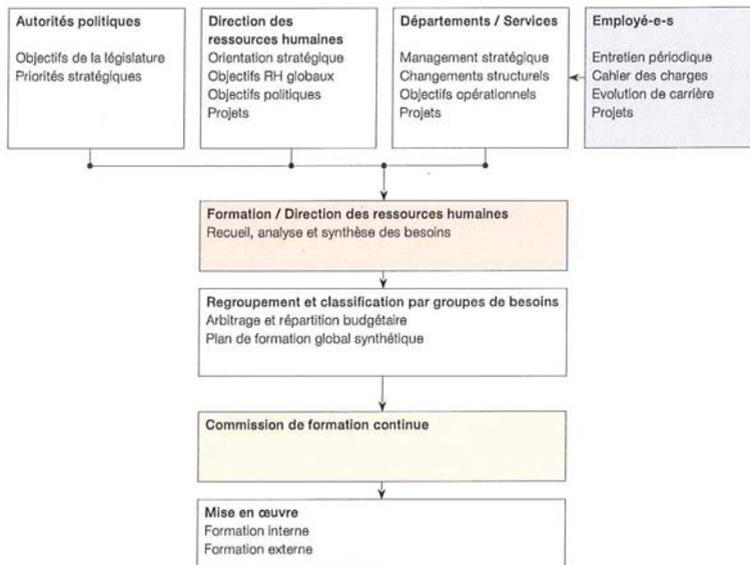
## 5. Groupes cibles

- Les employé-e-s de la Ville de Genève, près de 4000, forment un groupe très hétérogène, avec des formations de base et des métiers très variés. On compte plus de 250 fonctions types.
- Les cadres (cadres intermédiaires et cadres supérieur-e-s) sont environ 500.
- Les différents métiers et fonctions nécessitent des compétences très pointues en lien avec l'activité et des compétences transversales pour faire face aux évolutions des métiers, aux changements structurels, organisationnels ou aux projets stratégiques de la Ville de Genève.

Motion: la Ville doit être à la hauteur en matière de formation continue

## 6. Un concept basé sur l'analyse des besoins

Le concept de formation est inspiré des recommandations de A. Meignant<sup>4</sup>. Il repose non pas sur une logique d'offre mais sur une analyse réelle des besoins formalisée par une enquête annuelle dans les départements de l'administration municipale qui recensent leurs demandes en fonction des objectifs politiques, stratégiques, opérationnels et des projets à venir. Ils prennent en compte les besoins individuels des employé-e-s évalués notamment lors de l'entretien périodique, conformément aux dispositions statutaires et réglementaires<sup>5</sup>.

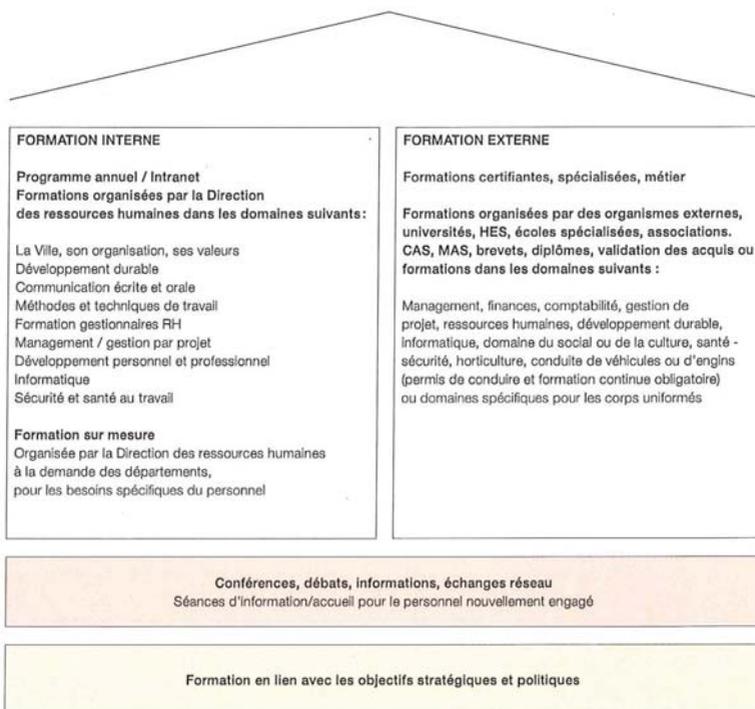


<sup>4</sup> Alain Meignant, Manager la formation, Editions Liaisons, 5<sup>e</sup> édition 2001

<sup>5</sup> Règlement d'application du Statut, art. 35 al. 2

## 7. Un programme de formation interne et externe

Un concept de formation qui développe les compétences personnelles, professionnelles, sociales et managériales dans un programme de formation interne (programme Intranet / guide annuel / sur mesure)<sup>6</sup> basé sur l'analyse des besoins et offre la possibilité de suivre des cursus externes (formations certifiantes, spécialisées ou métier) dispensés par des institutions spécialisées.



Ces formations peuvent être obligatoires (exigence de la hiérarchie ou obligation légale) ou non obligatoires avec ou sans lien direct avec l'activité ou le métier exercé (demandées par l'employé-e). Les formations obligatoires sont prioritaires.

<sup>6</sup> <https://intranet.ville-ge.ch/formation>

Motion: la Ville doit être à la hauteur en matière de formation continue

## 8. Formation interne

Le programme annuel publié sur l'Intranet formation<sup>7</sup> est également distribué au personnel sous format papier (affiche et guide annuel de formation). Il propose de nombreux séminaires et ateliers pour développer les compétences de base des membres du personnel. Axés sur les matières communes aux services et regroupés par domaine de compétences, ces formations interdépartementales sont tout public ou réservées aux cadres, en fonction des thématiques abordées.

Les séminaires sur mesure, le coaching et les mesures d'accompagnements organisées par la Ville de Genève sont précédés d'une analyse des besoins. Les contenus répondent donc exactement aux demandes spécifiques des services, des équipes et des participant-e-s. Les cadres peuvent bénéficier de coaching ou de mesures d'accompagnement individuelles pour optimiser leurs projets, faire évoluer leur organisation ou leur mode de conduite du personnel.

Hormis ces séminaires et ateliers, l'offre interne comprend aussi des séances d'information régulières sur divers sujets, selon les projets, thèmes d'actualité ou politiques: informations de la Direction des ressources humaines, des associations professionnelles ou partenaires spécialisés, séances annuelles et rencontres départementales.



<sup>7</sup> <https://intranet.ville-ge.ch/formation>  
Programme annuel de formation de la Ville de Genève

---

**La Ville, son organisation, ses valeurs**

La connaissance de l'administration municipale, de son organisation, de son fonctionnement politique et de son contexte général permet aux membres du personnel de se familiariser avec les valeurs et les projets de la Ville tout en développant une « culture d'entreprise commune ». L'offre de formation propose une palette variée de formations sur ces thèmes.

---

**Développement durable**

Ce domaine de compétences aborde les grands thèmes du développement durable. L'approche est générale ou ciblée, en fonction des publics et domaines professionnels visés. Ces actions de formation ont pour objectif de contribuer au programme stratégique de la Ville de Genève en matière de développement durable et à la mise en oeuvre des engagements d'Aalborg.

---

**Formation gestionnaires RH**

Ce programme<sup>8</sup> a pour objectif de renforcer les compétences des répondant-e-s et gestionnaires RH dans les services, de développer leur collaboration avec la Direction des ressources humaines, de les aider à coordonner les processus RH pour concrétiser une stratégie RH exemplaire contribuant au développement du personnel et aux besoins de l'administration municipale.

Il englobe les domaines de compétences suivants: le recrutement, l'intégration, l'égalité, la maîtrise des processus d'évaluation, la gestion des carrières, la mobilité, le développement durable des compétences, l'analyse des besoins en formation et la gestion prévisionnelle des emplois.

---

**Management – Gestion par projet – Gestion des absences et du climat social**

- a) Le programme interne de formation de la Ville de Genève donne des outils de base et de nouvelles techniques de travail permettant aux cadres de renforcer leur leadership et de se préparer à endosser leurs responsabilités de manager, à gérer le changement, leur portefeuille de projets, à réguler, à organiser, coordonner, informer, communiquer, gérer les conflits et maintenir des relations interpersonnelles saines tout en faisant preuve d'équité et d'éthique.
- b) Le dispositif de formation à la gestion des absences et du climat social est destiné aux cadres ayant des responsabilités hiérarchiques et de cas en cas aux chef-fe-s d'équipe. Il vise à améliorer les relations de travail par la mise en oeuvre d'une politique de santé en entreprise se concrétisant par un programme de gestion des absences de courte durée. Cette démarche réactualise les valeurs managériales en lien avec le climat social, la gestion des ressources humaines et l'épanouissement professionnel.
- c) Une partie de l'offre interne est destinée particulièrement aux chef-fe-s d'équipe de terrain et leur permet d'acquérir, de façon concrète, les bases pratiques de la conduite et de la motivation d'équipe.

---

<sup>8</sup> Programme développé dès 2012 par la Direction des ressources humaines

Motion: la Ville doit être à la hauteur en matière de formation continue

---

#### Développement personnel et professionnel

Ce domaine de compétences offre un espace qui permet de se mettre dans un processus de réflexion pour envisager une évolution de carrière par exemple par le biais de différents séminaires: bilan de compétences, pilotage de sa carrière à 45+, travail en réseau pour échanger avec ses pairs.

En parallèle, des ateliers pratiques ont pour but, plus simplement, d'aider les employé-e-s à gagner en confiance, à se préparer à leur entretien statutaire ou périodique, à analyser leurs ressources personnelles et professionnelles pour formaliser un plan de développement ou de formation par exemple.

---

#### Méthodes et techniques de travail

L'apprentissage de nouvelles méthodes de travail est indispensable et répond aux évolutions technologiques. Techniques de présentation orale et écrite, communication au travail, avec les collègues, avec le public, communication non violente, techniques d'accueil au téléphone ou en face-à-face, écriture Web, techniques d'archivage ou méthode de planification ou de gestion de projet sont autant de thèmes accessibles grâce au programme de formation interne de la Ville.

---

#### Informatique

Ce domaine de compétences offre un large choix de formations sur les logiciels bureautiques standards: traitement de texte, tableurs, présentations, messagerie, logiciel comptable et RH et logiciels métiers (DAO, PAO, CAO).

Des formations informatiques sur mesure sont également organisées pour des groupes déterminés sur des outils ou activités particulières et lors de migrations informatiques par exemple.

---

#### Sécurité et santé au travail

La politique des ressources humaines<sup>9</sup> vise notamment à garantir une gestion économique, adéquate et respectueuse du personnel, en mettant en œuvre, en particulier, des mesures propres à assurer sa sécurité au travail ainsi que la protection de sa personnalité, de sa santé et de son intégrité. Ce système de promotion de la santé a pour but d'améliorer en continu la qualité de vie au travail. Il répond aux objectifs définis par les principes sur lesquels repose le système de promotion de la santé et de la sécurité au travail, soit:

- la mise en œuvre concrète de l'ensemble des normes en matière de sécurité et de santé applicables aux activités de l'administration municipale
- la consultation et la participation active de l'ensemble du personnel à la mise en œuvre de la politique de promotion de la santé et de la sécurité
- la prise en compte de la gestion des relations humaines
- la prévention des absences non planifiées au travail
- des mesures de réadaptation professionnelle

Dans ce domaine, le développement du système de formation est lié à l'établissement et à la mise à jour des portefeuilles des phénomènes dangereux. Etablis par des spécialistes du secteur santé et sécurité de la DRH dont les compétences répondent aux exigences de l'ordonnance sur

---

<sup>9</sup> Statut art. 5 et 16 et Règlement d'application art. 34

les qualifications des spécialistes de la sécurité au travail, ces portefeuilles identifient les dangers inhérents aux activités courantes de la Ville et définissent les mesures pour les maîtriser. L'offre de formation constitue une des mesures possibles tant pour contribuer à la maîtrise de ces dangers et à la sécurité au travail, que pour prévenir toute situation professionnelle pouvant nuire à la santé.

Motion: la Ville doit être à la hauteur en matière de formation continue

## 9. Formation externe

Les formations externes répondent aux besoins de perfectionnement, de spécialisation ou de mise à jour des connaissances professionnelles et visent à préserver les chances du personnel sur le marché de l'emploi<sup>10</sup>.

L'accès aux cursus certifiants (CAS, MAS, brevets, diplômes) et aux perfectionnements de courte durée proposés par les Universités, Hautes écoles et institutions spécialisées est ouvert à toutes et tous les employé-e-s de l'administration municipale.

La Ville de Genève encourage les parcours qualifiants — en cours d'emploi — comme la validation des acquis et prend en charge les perfectionnements imposés par la hiérarchie comme les certifications dans les domaines des ressources humaines ou les formations répondant à des obligations légales comme par exemple celle des assistant-e-s de sécurité.

Pour les cadres, certaines formations externes sont obligatoires comme le Certificat d'Advanced Studies en Management (CAS) de la Haute Ecole de gestion de Genève.

Ce programme de formation modulaire correspondant à 15 ECTS<sup>11</sup> est destiné spécialement aux cadres des administrations publiques (Etat de Genève et Ville de Genève).

Il les aide à mobiliser de nouvelles compétences sociales, informationnelles, communicationnelles, décisionnelles, organisationnelles, transformatives et conceptuelles pour faire face à de nouveaux défis et renforcer leur potentiel d'engagement dans un environnement public immergé dans les réformes, les restructurations et les projets transversaux.

Les échanges informels, les rencontres départementales ou séances d'information externes sont un moyen très efficace pour travailler en réseau et échanger de manière collégiale sur des questions d'actualité, les bonnes pratiques ou les projets en cours.

La Ville de Genève encourage ces expériences formatives en développant des collaborations notamment avec l'Etat de Genève. Elle organise des séances d'information sur différentes thématiques ou prend en charge la participation à ce type de séances.

---

<sup>10</sup> Règlement d'application du Statut art. 33, al. 1

<sup>11</sup> <http://intranet.ville-ge.ch/formation>, Infos, rubrique Formation des cadres



## NOTE DE SYNTHÈSE à l'attention de Dalcinda Garrido et Valentina Wenger

### FORMATION / Bilan depuis 2004 – Commission des finances – 01.02.2012

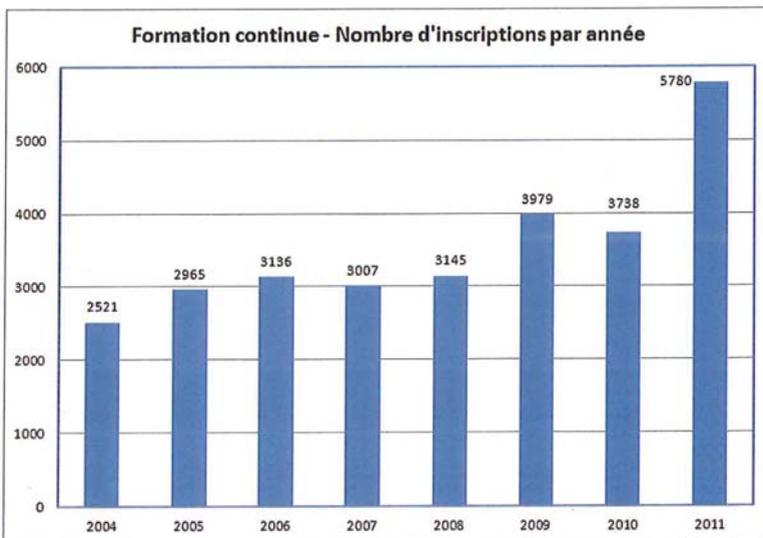
#### Sommaire

1. Bilan des inscriptions depuis 2004 : une augmentation de 129 %
2. Concept de formation de la Ville de Genève
3. Analyse des besoins
4. Qualité de la formation/Evaluation/Certification EduQua
5. Constats et évolution
6. Projets
7. Considérations budgétaires

#### 1. Bilan des inscriptions depuis 2004 : une augmentation de 129 %

On a passé de 2521 inscriptions en 2004 à 5780 en 2011 soit une augmentation de 129 % du nombre des inscriptions depuis 2004.

En 2011, 2488 différent-e-s employé-e-s (dont 257 hors Ville – communes, SIG, Etat de Genève - avec participation financière) ont suivi une formation interne ou externe en Ville de Genève.



## Motion: la Ville doit être à la hauteur en matière de formation continue

VILLE DE GENEVE      DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT      SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

**Détail des inscriptions 2011****Nombre d'inscriptions :**

Programme annuel organisé par la Ville (Guide et Intranet formation)	3635
Formations sur mesure organisé par la Ville	1546
Formations externes	<b>599 (dont 196 formations certifiantes)</b>

**Nombre de personnes ayant suivi une formation :**

Programme annuel organisé par la Ville (Guide et Intranet formation)	1624
Formations sur mesure organisées la Ville	585
Formations externes	239

**2. Concept de formation de la Ville de Genève (Document annexé à ce rapport)**

Le concept de formation de la Ville de Genève a été établi le 18 avril 2011, validé par la Commission de formation continue de la Ville le 13 mai 2011 et adopté par le Conseil administratif le 28 septembre de la même année. Ce document propose le plan de formation général de la Ville de Genève et répond aux articles 13 à 15 du Statut et aux articles 33 à 46 du REGAP.

**3. Analyse des besoins : depuis 2004 la Direction des ressources humaines procède à une enquête annuelle des besoins auprès des services et départements de l'administration municipale**

Pour identifier et regrouper les besoins mais également s'adapter au contexte, le secteur formation de la DRH procède depuis 2004 à une enquête des besoins annuels pour anticiper, établir les priorités et avoir une vision globale de l'ensemble des demandes et projets pour l'année suivante. Cette enquête permet de rationaliser les coûts. En effet, de nombreuses formations sont organisées en collectif (informatique, gestion de projet, cours de français, certification ECDL, premiers secours, techniques de numérisation des dossiers, migrations informatiques, formation des utilisateurs-trices du portail RH,...).

Cette enquête est envoyée à tous les services et départements de l'administration. Elle est ensuite compilée par le secteur formation et en fonction des demandes, ce même secteur procède aux arbitrages utiles avec les directions de départements pour pouvoir établir son budget prévisionnel.

**4. Qualité de la formation/Evaluation/Certification EduQua**

Les formations organisées par la Ville de Genève sont systématiquement évaluées à l'issue de chaque session. Les questionnaires d'évaluation sont traités par numérisation et les résultats compilés fournissent des tableaux de bord qui permettent, par le biais de l'analyse des résultats, d'ajuster en permanence les dispositifs de formation. L'utilité d'une telle démarche est d'autant plus grande que le délai écoulé entre sa réalisation et le résultat est court. Elle nous permet notamment d'évaluer la qualité pédagogique, la qualité des supports, l'équilibre entre la théorie et la pratique, l'utilité des notions et compétences acquises en regard des critères de qualité Eduqua.

L'enquête qualité en ligne (SATISCAN) atteste de la qualité des prestations développées par le secteur formation de la Direction des ressources humaines : la moyenne générale des évaluations individuelles (14040 formulaires analysés au 31.01.2012) donne un degré de satisfaction générale de 5,41 sur 6.

A noter que l'unité formation de la DRH a obtenu le 21 octobre dernier le renouvellement de sa certification EduQua pour 4 ans attestant ainsi de la qualité de ses prestations.

## 5. Constats et évolution

### Un fort accroissement de la demande

La formation en Ville de Genève a connu un fort accroissement ces dernières années. Cette progression s'explique notamment par la visibilité de l'offre de formation et par la mise en production, en 2009, de l'Intranet formation et des inscriptions en ligne.

**Les nouvelles dispositions statutaires garantissant un droit à la formation** identique pour les personnes à plein temps et à temps partiel renforceront cette tendance.

On constate une demande accrue des services en matière de formation sur mesure. En effet, la spécificité des diverses entités et des projets nécessite une approche formation ciblée et pragmatique intégrant les problématiques et les contextes particuliers. Nous pensons notamment aux formations indispensables lors des évolutions entraînant une nouvelle forme d'organisation du travail et une mise à niveau des compétences collectives.

### La nécessité de développer ou de mettre à jour les compétences métier des employé-e-s de l'administration pour assurer leur « employabilité »

Les quelques 250 professions répertoriées en Ville de Genève génèrent une forte demande en formation métier, plus de 200 par année. Ces formations dispensées par des Universités, HES, institutions de formation telles que l'Ifage, l'UOG, les associations professionnelles ou institutions spécialisées – en Suisse et à l'étranger – peuvent prendre des formes diverses allant de quelques jours à 2 ans ou plus pour des cursus certifiés ou des perfectionnements professionnels. Lorsqu'elles visent à l'acquisition de compétences « métier » pointues comme par exemple dans le secteur informatique, ces formations sont externalisées et généralement coûteuses.

## 6. Projets

### Formation certifiante des cadres

Pour professionnaliser les cadres et les faire passer du « commandement au management », la Direction des ressources humaines, en collaboration avec la Haute école de gestion de Genève (HEG) et l'Etat de Genève a mis sur pied, depuis 2008, un cursus de formation obligatoire et certifiant (**Certificat d'advanced studies de la HESGE**) en management destinée aux cadres intermédiaires et sups de la Ville.

Ce dispositif de formation développé initialement par l'Etat s'adresse à plus de 350 cadres et se poursuivra dans les années à venir. Près de 150 cadres se sont inscrit-e-s dans ce dispositif et près de 50 ont déjà obtenu leur certificat.

### Management des absences non planifiées

Le dispositif de formation et de management des absences implémenté en 2009 au DC et par la suite au DEUS et au DFL sera prochainement étendu à l'ensemble de l'administration municipale. Ce projet a un coût important comme son retour sur investissement.

### Migrations informatiques

En 2011, l'unité formation a formé près de 1000 employé-e-s pour leur permettre de s'adapter aux nouveaux outils bureautiques (Office 2010).

En 2012, une nouvelle vague de formation est prévue pour le passage à Windows 7.

### Portail RH

L'unité formation de la DRH et la DSIC travaille actuellement à la mise en place d'un dispositif de formation sur mesure destiné aux utilisateurs et utilisatrices du portail RH.

## Motion: la Ville doit être à la hauteur en matière de formation continue

V I L L E D E  
G E N È V EDÉPARTEMENT DES FINANCES  
ET DU LOGEMENTSERVICE DES RESSOURCES  
HUMAINES**Formation santé et sécurité – Obligations légales**

Les formations liées à la santé et sécurité et répondant souvent à des obligations légales sont en augmentation. Elles se développeront compte tenu des analyses de risques (portefeuilles) menées actuellement dans différents services. En la matière, la Ville a du retard et elle devra impérativement le rattraper en intensifiant ses actions de formation et de prévention. Un des objectifs est également de mettre la priorité sur les populations qui présentent un risque d'accidents professionnels élevés (voirie, espaces verts, théâtre,...) et qui actuellement se forment peu ou pas assez. Il faut aussi systématiser une formation adaptée pour les assistant-e-s de sécurité dont le rôle est en évolution constante.

**OACP /Ordonnance fédérale réglant l'admission des chauffeurs**

D'ici 2014, tous les conducteurs et conductrices permis C/C1 et D/ D1 devront suivre un cursus de formation continue obligatoire de 5 jours pour continuer à utiliser les véhicules de la Ville. Plus de 150 personnes sont concernées par cette obligation et leur formation continue sera accélérée dès 2012, ce qui nécessitera un budget un effort de formation important. L'unité formation travaille sur ce projet en collaboration avec le SIS.

**Plus d'apprenti-e-s, plus de dépenses !**

Les coûts liés à la formation des apprenti-e-s sont également en progression depuis ces dernières années puisqu'ils ou elles étaient 45 à la rentrée scolaire 1998 -1999 contre 73 à la rentrée 2011-2012. Nous compterons plus de 80 apprenti-e-s à la rentrée prochaine. Les frais liés à l'apprentissage sont donc en constante augmentation (cours interentreprises organisés par les différentes filières professionnelles, cours de la branche, cours spécifiques pour les jeunes,...) et pris en charge, pour toute la Ville, par le budget formation de la Direction des ressources humaines.

**La Ville et les Communes genevoises, une collaboration fructueuse**

Le guide de formation de la Ville est diffusé chaque année à l'ensemble des Communes genevoises et les collaborateurs et collaboratrices des administrations communales ont la possibilité de participer aux cours qui sont proposés au tarif forfaitaire de CHF 300.- par journée de formation. Les Communes apprécient de pouvoir bénéficier des formations proposées et les inscriptions externes sont en hausse depuis 2004. En 2008 les recettes perçues par la Ville de Genève pour les formations suivies par des collaborateurs-trices externes (Communes, SIG, Fondation du Grand Théâtre, etc.) s'élevaient à CHF 97'975.- et à CHF 135'900.- 2009.

**7. Considérations budgétaires**

Le budget alloué au secteur était de CHF 2'100.000.- en 2004 et de CHF 1'600.000 de 2005 à 2009.

En 2010, CHF 250'000.- supplémentaires ont été alloués au secteur en raison de la mise en œuvre de la formation au management des absences non planifiées.

Le budget 2012 est de CHF 2'600'00.- ce qui permettra à la Direction des ressources humaines de répondre aux besoins en constante augmentation et aux projets actuels.

**Annexe**

Concept de formation de la Ville de Genève

Motion: la Ville doit être à la hauteur en matière de formation continue

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet, rapporteuse** (Ve). Cette motion est également traitée avec bientôt deux ans de décalage par rapport à son dépôt. Il y a juste deux ou trois choses qu'il faut retenir après les travaux de commission. S'agissant du Concept de formation continue de la Ville de Genève, qui date d'avril 2011, le rapport a été validé en mai 2011 par la commission du personnel et en septembre par le Conseil administratif. Il répond aux articles idoines des statuts du personnel et au règlement d'application du statut du personnel de la Ville de Genève. On en retiendra cinq points depuis 2004. La Direction des ressources humaines procède à une enquête annuelle des besoins... (*Brouhaha.*)

**Le président.** Attendez un instant que le silence revienne, Madame Theubet, s'il vous plaît... Je vous remercie. Poursuivez, Madame Theubet!

*M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet.* Cela lui permet d'établir des priorités, d'avoir une vision d'ensemble des demandes et, surtout, d'élaborer les projets de l'année suivante pour son personnel. Il faut retenir aussi que chaque formation est évaluée en fin de session et que toutes les formations continues de la Ville de Genève ont obtenu la certification Educa. On retient aussi qu'il y a un fort accroissement de la demande dû aux possibilités offertes par le statut, qui précise que le droit à la formation est identique pour les plein temps... (*Brouhaha.*)

**Le président.** Madame Theubet, je m'excuse de vous interrompre une deuxième fois, on vous donnera du temps supplémentaire, mais vous n'allez pas parler dans un tel brouhaha... Poursuivez, Madame Theubet!

*M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet.* L'accroissement des demandes est dû au statut, et cela, c'est une bonne chose pour les collaboratrices et collaborateurs de la Ville, puisqu'ils peuvent tous accéder aux formations continues, qu'ils soient à plein temps ou à temps partiel. Il faut rappeler qu'il y a environ 250 professions répertoriées dans notre municipalité et plus de 200 formations métiers par année. Ces dernières sont dispensées par les universités, par les hautes écoles, par l'IFAGE (Fondation pour la formation des adultes), l'Université ouvrière de Genève, les associations professionnelles, voire par des institutions spécialisées. Il y a quelques formations plus pointues liées à des métiers dans le secteur informatique qui sont externalisées. Enfin, il y a les projets, mais M<sup>me</sup> la magistrate aura sûrement des informations plus actuelles que celles que nous avons à vous transmettre.

La formation des cadres est faite par la Haute école de gestion de Genève. La gestion des absences non planifiées a aussi fait l'objet de formations ad hoc

Motion: la Ville doit être à la hauteur en matière de formation continue

pour les personnes chargées de gérer ces absences dans les départements, et puis, en 2011, plus de 1000 employés ont suivi les cours pour s'adapter aux nouveaux outils informatiques. Le Portail RH de la Ville a fait aussi l'objet de formations pour ses utilisateurs et utilisatrices. Il y a eu plein de bonnes choses faites sur ces formations, si bien que, suite aux informations qui nous ont été données, cette motion a été acceptée par la majorité de la commission. Voilà ce qu'on peut dire de ce qui nous était proposé il y a une année lorsque nous avons travaillé en commission.

**Le président.** La parole est à M. Alain de Kalbermatten... Il n'est pas là. La parole est à M. Grégoire Carasso.

**M. Grégoire Carasso (S).** Merci, Monsieur le président. Une pensée pour notre collègue Alain de Kalbermatten, qui a carrément sauté son tour de parole... C'est bien dommage pour un sujet au moins aussi important, si ce n'est plus, que celui que nous venons de discuter, car il s'agit de la formation continue proposée par l'employeur Ville de Genève. C'est un sujet qui nous tient à cœur, Monsieur le président, vous l'aurez compris, car il s'agit là de la seule ressource, de la seule matière première de la Suisse, à savoir la matière grise.

L'intention première des motionnaires socialistes n'était pas de développer une politique publique de la Ville de Genève en matière de formation continue, puisqu'on est bien là dans un domaine de compétence qui est celui du Canton, subsidiairement de la Confédération, rôle qu'ils remplissent – allez, soyons aimables ce soir – relativement bien, mais d'appeler de leurs vœux une politique de formation continue pour les collaborateurs de la Ville de Genève qui soit la plus aboutie et la plus progressiste possible.

Nous avons vu, notamment à travers le Bilan social des ressources humaines de la Ville de Genève, qu'il y avait une offre de formations relativement vaste en termes de nombre d'heures offertes par année. Ce bilan nous paraissait déjà satisfaisant à bien des égards, mais nous souhaitons – et c'est là le cœur de l'intention politique incarnée par cette motion – que la Ville de Genève développe également plus de formations certifiantes pour celles et ceux de ses collaborateurs qui n'ont pas eu la chance d'avoir un parcours tout simple où l'on va à l'école en étant enfant, adolescent, puis de réussir tous ses diplômes sans que ce soit un parcours trop difficile. Bref, nous souhaitons que la Ville de Genève, en sa qualité d'employeur, puisse aussi offrir à ses collaborateurs ce type d'opportunités durant leur carrière professionnelle au sein de la Ville de Genève... (*Remarque de M. Pagani.*)

Motion: la Ville doit être à la hauteur en matière de formation continue

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Oui, joli discours, Monsieur le maire... Mesdames et Messieurs, chers collègues, là, le Parti socialiste a fait fort dans le style «enfoncer les portes ouvertes». Certains le savaient déjà, les débats à la commission des finances l'ont montré, cette motion n'avait même pas lieu d'être, car, quoi qu'on puisse en dire, la Ville de Genève est assez exemplaire dans le domaine de la formation, peut-être même trop; je crois qu'il y a autant de formations qu'il y a d'employés en Ville de Genève, si ce n'est plus... On est aux alentours de 3500 ou 4000. Alors, si on veut se faire plaisir et montrer qu'on est les champions du monde et qu'on approuve le fait que la Ville de Genève soit exemplaire pour la formation, on ne peut qu'être d'accord. Mais il n'y avait pas besoin d'une motion, puisque c'est déjà réalisé, on l'a largement vu lors de cette étude en commission. C'est donc pour se faire mousser, pour faire joli... Champion du monde, le Parti socialiste!

Cette motion ne sert à rien. Tout ce qui a été dit, aussi bien en commission que dans ce rapport, est largement réalisé par la Ville de Genève qui fait vraiment un effort maximum pour former ses employés et ses apprentis, et on ne peut que l'approuver. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, le Mouvement citoyens genevois n'a pas voté cette motion en commission. Cela n'a pas de sens, c'est déjà réalisé, c'était donc du travail inutile, mais le Parti socialiste semble visiblement s'en gargariser. Il est vrai qu'il est aussi l'auteur de l'initiative populaire municipale IN-4 «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants», mais, là, on dérive. Et, effectivement, on peut même se poser la question de savoir si la Ville de Genève n'en fait pas un peu trop parce que, certes, il faut bien que les gens soient formés, mais, là, le nombre de formations proposé est absolument époustoufflant!

Ce qui est donc fait est fait, il n'y a pas besoin d'en rajouter une couche. La seule chose que nous souhaitons, cela n'a même pas été évoqué parce que ce n'était pas vraiment le sujet – mais c'est parallèle, et nous allons le demander, car on aura l'occasion d'en parler – c'est que, lorsque la Ville fait des engagements – bien sûr, vous allez dire que je reviens sur le sujet – elle privilégie évidemment les gens qui sont déjà ici à Genève. On reviendra sur cette préférence municipale et sur les chômeurs inscrits ou pas à l'Office cantonal de l'emploi, mais nous souhaitons, le cas échéant, que la Ville fasse là un effort de formation pour pouvoir prendre ces personnes au lieu de les laisser au bord de la route. Cela est bien plus important que les 3500 formations proposées aux 3500 employés de la Ville! J'ai dit.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs, je prends brièvement la parole pour souligner que le Conseil administratif a à cœur de remplir sa mission en matière de formation. Ce soir, vous avez

Motion: la Ville doit être à la hauteur en matière de formation continue

abordé le volet de la formation continue. Vous avez raison de le souligner, Monsieur Sormanni, la Ville de Genève a un catalogue dense, qui est remis à jour chaque année en matière de formation continue. Pour nous, c'est quelque chose d'essentiel parce qu'on parle beaucoup, en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, de l'employabilité des collaborateurs et collaboratrices, à savoir la capacité d'avoir plusieurs vies professionnelles, de les faire se conjuguer de la façon la plus adéquate, la plus harmonieuse possible. Et pour que les gens aient la possibilité d'évoluer dans leur carrière, il faut qu'ils se forment tout au long de leur activité professionnelle.

Nous avons donc la responsabilité – c'est en tout cas comme cela que nous le comprenons – d'inciter les collaborateurs et les collaboratrices à se former. Ce travail, d'ailleurs, se fait en collaboration avec les communes genevoises, qui ont accès au catalogue de la Ville de Genève et qui profitent, moyennant un versement financier, de son offre de formation.

Mais vous avez raison, aussi bien Monsieur Carasso que Monsieur Sormanni, d'insister sur un autre volet tout aussi important pour une collectivité publique, celui de la formation des jeunes. Vous avez parlé de l'initiative populaire municipale: «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants». Le Conseil administratif viendra prochainement, vraisemblablement lors de vos prochaines séances ordinaires, avec des propositions de concrétisation de l'initiative. Je rappelle également le projet de délibération PRD-4 du Mouvement citoyens genevois, que vous aviez déposé tout en début de législature, Mesdames et Messieurs, et qui visait à donner un coup de pouce aux jeunes sans formation qui ont de la peine à mettre une première expérience professionnelle qualifiante sur leur CV, que ce soient des jeunes qui passent par des filières d'apprentissage ou des jeunes des filières universitaires ou académiques. Là aussi, au sein du département, avec le soutien de la Direction des ressources humaines, nous travaillons sur une proposition. Le sujet est toujours en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, mais j'ai bon espoir que nous puissions venir également dans quelques mois avec une concrétisation de cette proposition.

S'agissant de formation, de formation continue, de formation des jeunes, d'accueil au sein de l'entreprise publique Ville de Genève, il est bon, en tout cas pour le Conseil administratif, de ne pas opposer les besoins, de ne pas opposer les services, et d'être à la hauteur du défi qui est le nôtre lorsque la position choisie est celle d'un employeur responsable qui fait face aux défis de la formation professionnelle, dans un monde où l'on a très souvent des parcours chahutés en cours d'emploi, des parcours qui obligent ou qui suscitent – cela peut être aussi positif – des réorientations professionnelles. Je vous remercie de votre attention.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 47 oui contre 12 non.

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif un bilan de son action et une analyse des besoins en matière de formation continue ainsi qu'un plan ambitieux de développement de la formation continue de ses collaboratrices et collaborateurs.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

*(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M. Pascal Rubeli, vice-président.)*

**7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 24 mars 2010 de M. Christophe Buemi, M<sup>me</sup> Isabelle Brunier, MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz, M. Endri Gega, M<sup>me</sup> Silvia Machado, M. Roger Michel, M<sup>mes</sup> Christiane Olivier, Véronique Paris, Annina Pfund, MM. Thierry Piguet, Miltos Thomaidis et M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio: «Protégeons les écoliers et les piétons et régulations mieux le trafic pendant les travaux du TCOB du lundi au vendredi!» (M-912 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Sandrine Burger.**

La motion M-912 a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du Conseil municipal du 22 novembre 2011. La commission s'est réunie le 13 mars 2012, sous la présidence de M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la commission remercie pour la qualité de son travail.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Développée, 2557.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- l'accident grave de circulation du 22 mars 2010 entre un engin de chantier et un scooter au boulevard Saint-Georges;
- la situation très dangereuse des écoliers et des piétons aux abords du chantier du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) du lundi au vendredi;
- le non-respect de la loi par l'Etat des gabarits des trottoirs à la rue des Deux-Ponts et aux arrêts TPG (chaussée côté Jura);
- la loi sur les agents de la police municipale (F 1 07 LAPM) et son règlement (F 1 07.01 RAPM);
- le recours possible à la police municipale, à la gendarmerie, à la police de sécurité internationale et à leurs écoles de formation respectives;
- le recours possible aux cours de répétition annuels de la Protection civile de la Ville de Genève (40 cours de sections appui et assistance entre mars et décembre), et aux sauveteurs auxiliaires de la Ville de Genève;
- le recours possible aux écoles de recrues circulation et transport 47 pendant la 3<sup>e</sup> phase d'instruction en formation (IFO 1) deux fois par an et aux cours de répétition du bataillon circulation et transport 1 une fois par an de l'Armée suisse;
- le coût très économique d'emploi de la Protection civile et de l'Armée (prise en charge par l'assurance perte de gain),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'assurer la sécurité des écoliers et des piétons et de réguler le trafic aux abords du chantier du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) avec un service de planton de circulation du lundi au vendredi, durant toute la durée du chantier sur notre territoire municipal;
- de mieux planifier et coordonner la signalisation des passages piétons et des pistes cyclables avec la Direction générale de la mobilité;
- d'établir une planification des corps uniformés employables tout au long de l'année jusqu'à la fin du chantier du tram.

**Séance du 13 mars 2012**

Les travaux concernant le TCOB étant terminés depuis le mois de décembre 2011, une très large majorité de la commission estime que cette motion est maintenant sans objet et qu'elle doit donc être classée.

Une commissaire d'Ensemble à gauche suggère cependant qu'il serait possible de l'amender pour lui donner une portée plus générale demandant au Conseil administratif d'être attentif à la sécurité des piétons dans tout chantier futur.

#### *Vote*

La présidente fait voter l'amendement d'une commissaire d'Ensemble à gauche: «de tenir compte, à l'avenir, de la sécurité lorsqu'il y a des travaux de cette importance».

L'amendement est rejeté par 7 non (1 Ve, 3 LR, 1 MCG, 1 UDC, 1 DC), 1 oui (EàG) et 4 abstentions (2 S, 1 Ve, 1 EàG).

La présidente soumet au vote le classement de la motion. Celui-ci est accepté par 10 oui (3 LR, 1 DC, 1 MCG, 1 UDC, 2 S, 2 Ve) contre 1 non (EàG).

La motion M-912 est classée.

Mis aux voix, le classement de la motion est accepté sans opposition (51 oui et 1 abstention).

## **8. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la motion du 28 avril 2010 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Roger Michel, Christian Lopez Quirland, Endri Gega et M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz: «Des logements à portée de main: construisons à Plainpalais!» (M-915 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Brigitte Studer.**

La motion M-915 a été renvoyée à la commission du logement par le Conseil municipal lors de la séance du 22 novembre 2011. Sous la présidence de M<sup>me</sup> Anne Moratti, la commission s'est réunie les 6 février, 12 et 26 mars 2012. Les notes de séances ont été prises par MM. Jorge Gajardo Muñoz et Daniel Zaugg, que la rapporteuse remercie pour l'excellente qualité de leur travail.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Développée, 2564.

### Rappel de la motion

Considérant:

- la pénurie de logements en ville de Genève;
- la construction en 2009 par l’Etat de Genève de 1230 logements (et 1083 en 2008, dont 258 villas, 377 propriétés par étage (PPE) et seulement 440 destinés à la location), alors qu’il en faudrait 2500 au minimum par année;
- la motion M 1941, «Pénurie de logements, où sont les grues?», déposée au Grand Conseil le 2 mars 2010 par le groupe socialiste demandant entre autres au Conseil d’Etat de proposer de nouveaux projets de construction;
- la volonté du Conseil administratif de construire 360 logements par an selon le plan directeur communal Genève 2020;
- le peu de terrains constructibles encore à disposition dans notre commune et dont la Ville est propriétaire;
- le 5<sup>e</sup> plan financier d’investissement (D-39) allouant à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social la somme de 20 millions de francs pour des projets de construction de logements;
- que la Ville dispose actuellement de parcelles sur lesquelles il serait possible de construire un très grand nombre de logements dans les cinq ans à venir, dans un quartier de développement déjà urbanisé (L 1 35);
- que, de ce fait, la Ville peut obtenir une dérogation à l’établissement d’un plan localisé de quartier selon l’article 2, alinéa 2, lettre c), de la loi générale sur les zones de développement (LGZD), si elle le juge opportun;
- que des conditions idéales sont présentes, tels un parc, une école primaire à proximité, des transports publics, un terrain déjà équipé;
- la possibilité d’intégrer un espace culturel dans ce secteur, faisant référence à la résolution R-108 du Conseil municipal;
- la possibilité de créer une infrastructure sociale au sein même de ces nouvelles constructions;
- la possibilité d’avoir des arcades et de développer des commerces de proximité dans ce quartier;
- le besoin de maintenir le Café Au Platane, lieu social de ce quartier,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter un crédit d’étude pour la construction de logements respectant la mixité sociale sur les parcelles N<sup>os</sup> 763, 764, 765 et 767, sises sur le territoire de la commune de Genève, section Plainpalais, intégrant des espaces culturels et sociaux ainsi que des arcades et baux commerciaux, et en maintenant le Café Au Platane.

**Séance du 6 février 2012**

*Audition de M<sup>me</sup> Silvia Machado, représentante des motionnaires*

Le but de la motion M-915 est de proposer l'approbation d'un crédit d'étude pour des constructions de logements dans le périmètre Cluse/Lombard, proche du site principal des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Ce périmètre présente des potentialités de développement sur plusieurs parcelles dont la Ville est propriétaire (un plan du secteur figure en annexe). M<sup>me</sup> Machado mentionne la présence, à proximité, d'un parc, d'une école et de plusieurs arrêts de transports publics. La Ville pourrait proposer de développer à cet endroit des projets immobiliers en partenariat avec la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), voire avec les HUG et l'Université de Genève. M<sup>me</sup> Machado a pris contact avec M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, qui est disposée à présenter l'état du dossier à la commission. A ce jour, ledit département n'a pas encore proposé de projet, ses services étant très chargés actuellement.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre souhaite intégrer la question du logement étudiant, rappelant qu'il manque à Genève 1500 logements pour étudiants.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois prend acte que le département des constructions et de l'aménagement se dit débordé. Il y voit une opportunité pour la FVGLS. M<sup>me</sup> Machado confirme qu'elle a mentionné la FVGLS et d'autres partenaires possibles.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande si le plan directeur communal mentionne les parcelles signalées dans la motion. M<sup>me</sup> Machado répond que les considérants de la motion évoquent la prérogative, dont pourrait se prévaloir la Ville, de déroger à l'établissement d'un plan localisé de quartier (PLQ). M<sup>me</sup> Machado ajoute que le but politique de la motion est de démontrer qu'il existe bien encore des parcelles constructibles en ville de Genève et d'encourager à en poursuivre la recherche.

Un commissaire libéral-radical souhaite intégrer la parcelle 768 (Café Au Platane) dans le plan de développement général. Une commissaire du Mouvement citoyens genevois recommande de remplacer ce restaurant vétuste par un nouvel établissement convivial.

Une commissaire d'Ensemble à gauche fait observer que la parcelle 763 est occupée par une maison privée. M<sup>me</sup> Machado propose d'interroger le département des constructions et de l'aménagement.

Pour un commissaire du Mouvement citoyens genevois, le débat de fond porte sur la question de savoir s'il faut augmenter les capacités du département

des constructions et de l'aménagement ou si la Ville devrait plutôt confier des projets immobiliers sur ses propres parcelles à des acteurs tiers.

La présidente soumet à l'approbation de la commission la proposition d'audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif responsable du département des constructions et de l'aménagement, et de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département. Cette audition est approuvée à l'unanimité des commissaires présents.

### **Séance du 12 mars 2012**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif responsable du département des constructions et de l'aménagement, et de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département*

M<sup>me</sup> Charollais présente un PowerPoint sur l'étude du secteur Cluse-Lombard. Il y a un important potentiel de construction sur des parcelles appartenant à la Ville de Genève. Elle montre le site avec des vues sur les différents immeubles du secteur. Le Service d'architecture a mené une étude sur le périmètre concernant les parcelles de terrain longeant la rue Lombard et le parc des Chaumettes. D'autres parcelles appartiennent aussi à la Ville comme l'école Micheli-du-Crest et le bâtiment des Ecuries dont les locaux fonctionnent comme entrepôt mis à la disposition des Montreurs d'images.

Le secteur Cluse-Lombard se trouve en zone de développement 2, qui peut être urbanisée de manière relativement importante. S'agissant d'un périmètre en zone de développement 2, il conviendrait de mettre en place un PLQ. Avec des conditions légales actuelles (loi générale sur les zones de développement), il serait possible de déroger à la mise en place d'un PLQ à condition d'organiser un concours. Il est toutefois trop tôt pour se déterminer à l'heure actuelle.

Les contraintes de démolition d'un projet de reconstruction comprennent non seulement la démolition des bâtiments, mais également le relogement des activités des Montreurs d'images ainsi que la reconstruction de logements en fonction du nombre de ceux qui seront supprimés.

Hormis le Café Au Platane qui représente un intérêt de quartier, le service n'a pas relevé de contraintes majeures. Les contraintes patrimoniales les plus fortes se trouvent sur les anciennes écuries pour lesquelles le Service des monuments et des sites a manifesté un certain intérêt, mais il n'y a pas de mesures de protection effectives.

M<sup>me</sup> Charollais présente une série de quatre variantes qui partent de la plus modeste à la plus importante et qui pourraient être réalisées par étapes. Une pre-

mière option permettrait de construire 30 logements le long de la rue Lombard. Une deuxième option avec la réalisation de 10 logements supplémentaires consisterait à travailler en extension des bâtiments appartenant déjà à la Ville. Une dernière variante représenterait un potentiel de 55 ou 60 logements et impliquerait de démolir tout le secteur en question jusqu'au Café Au Platane, y compris ou pas. Quant au nombre de logements, il s'agit de chiffres indicatifs, fondés sur une surface d'environ 100 m<sup>2</sup> par logement.

A ce stade, il n'y a pas eu de décision du Conseil administratif. M. Pagani serait en faveur d'une demande de crédit d'études qui comprendrait les frais d'une mise en place d'un concours afin de réaffecter tout ce périmètre avec une perspective de réalisation qui se fasse soit en un bloc, soit par étapes.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande depuis combien de temps ce dossier est ouvert au département. M<sup>me</sup> Charollais répond qu'il ne peut être considéré comme ouvert vu que le service ne dispose pas encore de crédit d'études. Le département a exploré ce secteur faisant partie des derniers périmètres permettant l'édification de logements sur le territoire communal. Mais il faudrait disposer d'un financement pour entreprendre une véritable étude.

Une commissaire d'Ensemble à gauche s'étonne que le Conseil administratif n'ait pas encore présenté de proposition et demande si le retard pris dans certains dossiers est lié au fait d'un manque de personnel.

M<sup>me</sup> Charollais situe le problème de manière différente en parlant de l'arbitrage dans la gestion des projets en cours. La Ville se trouve déjà au-delà des 100 millions de francs d'investissements par année. Il lui est aussi difficile de travailler sur des projets qui excèdent la capacité opérationnelle de son personnel. Il est délicat d'établir quels sont les projets prioritaires par rapport à d'autres.

Une commissaire socialiste demande si, pour certains projets, on ne pourrait pas aussi en référer à la FVGLS. Pour M<sup>me</sup> Charollais, il est effectivement possible pour certains projets, et en particulier pour celui-ci, de travailler en lien avec la FVGLS. Il faudrait alors modifier l'invite de la motion en proposant un droit de superficie à ladite fondation. M<sup>me</sup> Charollais précise toutefois que ce sont des décisions qui doivent être prises au niveau politique et que ce n'est pas à elle de se prononcer là-dessus.

Un commissaire libéral-radical exprime sa préférence pour ce projet par rapport au projet de rénovation des logements de la Tour de l'Ile. Plusieurs commissaires souhaitent connaître la manière dont le Conseil administratif établit ses priorités.

M. Pagani rappelle qu'il y a le plan financier d'investissement (PFI) et le cadre défini de 100 millions de francs d'investissements par année. Certains pro-

## Motion: construire des logements à Plainpalais

jets pourraient être réalisés en plus, mais un dépassement important du montant affecté aux investissements n'est pas autorisé.

En ce qui concerne la Tour de l'Ile, M. Pagani trouve intéressant que la Ville reprenne en main ce bâtiment et puisse y réaliser deux logements dans un immeuble administratif. Le magistrat reconnaît cependant que ce choix peut être discuté. C'est la raison même de l'existence du PFI, qui permet au Conseil municipal de revoir certaines priorités, voire d'en proposer des nouvelles par le biais de recommandations.

Il décrit le processus de décision. A son arrivée, le Conseil administratif n'avait pas d'outil permettant d'établir un ordre prioritaire dans les différents projets; chaque conseiller administratif défendant les projets de son propre département. L'utilisation du PFI permet aujourd'hui d'établir un classement en termes d'investissements. Chaque mois de mars, les services établissent avec les magistrats les priorités à faire figurer dans le PFI pour chaque département. Le magistrat rappelle que le logement est pris en compte comme d'autres priorités telles que les musées, les crèches ou les bâtiments sportifs. Le Conseil administratif a trouvé un instrument relativement efficace pour arriver à un consensus. Les demandes du département des constructions et de l'aménagement sont donc gérées en regard des autres services. C'est pour cette raison qu'un projet tel que celui-ci peut ne pas être présenté tout de suite.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois aimerait savoir où se situent les potentialités de construire en ville. Il pense qu'il serait utile de disposer d'une liste qui établirait un ordre de priorité en matière de logement. Peu lui importe qui construit, si c'est la fondation ou la Ville, l'important étant que des logements soient réalisés. M. Pagani lui répond qu'il partage le même point de vue. Il propose de remettre une liste des parcelles constructibles propriété de la Ville de Genève à la commission (annexe).

Une commissaire démocrate-chrétienne s'étonne que le Conseil administratif n'ait pas contacté les institutions d'utilité publique et d'autres partenaires comme les coopératives pour réaliser les projets. Faire appel à des coopératives qui disposent des fonds nécessaires aurait permis d'aller plus vite dans la réalisation des projets.

Quel serait l'avantage de présenter un PLQ ou d'organiser un concours d'architecture avec un jury? S'agit-il d'une différence d'ordre politique ou technique? M<sup>me</sup> Charollais rappelle qu'en zone de développement, selon la loi, il faut établir des PLQ, avec une dérogation possible si le projet fait l'objet d'un concours. Mais elle ne pense pas que l'instauration d'un PLQ retarde le projet, ce secteur étant bien délimité. Il lui paraît trop tôt pour décider de l'option à retenir, mais elle estime qu'il convient, dans le cas présent, de commencer à élaborer un projet pour ensuite l'inclure dans un PLQ.

A la question de savoir quand une proposition pourrait être présentée afin de lancer le projet, M<sup>me</sup> Charollais répond que cela ne lui appartient pas de décider de la nature de la proposition, puisqu'il peut s'agir soit d'un projet développé par la Ville à ses frais, soit d'une mise en droit de superficie à une fondation ou à une coopérative.

M. Pagani tient à rappeler qu'il y a, dans le cadre du PFI, un certain nombre de projets. Il s'engage à remettre la liste de ces projets afin que la commission puisse en débattre. Il souhaite, à terme, mettre en place une équipe qui puisse faire du montage de projets et ainsi accélérer la procédure. Il reconnaît que cela pourrait occasionner une augmentation de postes, mais précise qu'il n'en a demandé que six jusqu'à ce jour et qu'il ne pourrait être question que de cinq postes supplémentaires.

Sur une question d'un commissaire libéral-radical, M. Pagani répond que la collectivité doit agir à la fois en tant que propriétaire et en tant que facilitatrice de projets. Le projet Lombard-Cluse a été «dépriorisé» probablement parce que la Ville ne disposait pas des forces nécessaires pour le mettre sur pied. Il appartient donc à la commission et au Conseil municipal de donner un signe au Conseil administratif afin que celui-ci puisse dégager des moyens nécessaires en vue de monter ce projet et de le présenter ensuite au plénum sous forme d'un crédit d'étude.

M<sup>me</sup> Charollais pense que ce projet serait probablement facile à mettre en place, puisque tout le terrain appartient à la Ville. Mais elle considère qu'il conviendrait de monter une équipe avec des compétences techniques en vue de faire avancer et présenter l'ensemble des projets possibles, dont certains requièrent toutes les compétences de ressources humaines.

### **Séance du 26 mars 2012**

#### *Discussion*

Plusieurs commissaires déclarent disposer d'assez d'éléments pour pouvoir voter la motion et souhaitent que le Conseil municipal puisse traiter cet objet rapidement.

Pour une commissaire d'Ensemble à gauche, il s'agit de manifester une volonté politique. Il y a plusieurs scénarios de construction envisageables qui peuvent apparaître dans une proposition commune afin d'être examinés par la commission des travaux, le cas échéant.

Une commissaire socialiste revient sur la pertinence d'associer la FVGLS à d'éventuelles coopératives. Elle propose de mettre cet aspect en recommandation afin d'envoyer un signe au Conseil administratif quant à cette volonté.

## Motion: construire des logements à Plainpalais

Une commissaire démocrate-chrétienne propose d'inclure cette volonté de collaboration avec les coopératives dans les invites.

Une commissaire Verte pense qu'une telle recommandation a le mérite d'exprimer une volonté claire de la Ville quant à une nouvelle synergie avec les coopératives. Elle précise cependant que les collaborateurs de la Ville devront néanmoins travailler pour monter ce type de dossier.

Un commissaire libéral-radical s'étonne qu'un dossier prêt et opérationnel ait pu rester dans les tiroirs. Il se dit choqué par les réponses du service de M. Pagani qui affirme manquer de personnel pour traiter ce type de dossier.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois approuve, mais insiste sur l'importance de travailler avec les coopératives et la fondation, ce qui permettra de décharger la Ville.

Pour une commissaire d'Ensemble à gauche, le maintien du Café Au Platane reste problématique, d'autant plus qu'il y a beaucoup de restaurants aux alentours. Elle doute du fait qu'il s'agisse d'un lieu social important dans le quartier. Elle affirme qu'une augmentation de postes sera nécessaire pour rester effectif et qu'une collaboration avec les coopératives ne déchargera pas les services de la Ville.

Un commissaire libéral-radical souhaite au contraire garder une arcade pour le Café Au Platane.

Une commissaire rappelle que M<sup>me</sup> Charollais a présenté deux projets qui comportent chaque fois deux options. L'un est de construire uniquement le long de la rue Lombard et l'autre d'édifier un immeuble longeant également le boulevard de la Cluse. Dans chaque variante, il y a la possibilité de conserver le Café Au Platane ou non.

La présidente explique qu'il s'agit de sortir une possibilité de construire. Elle propose donc de voter la motion.

*Votes*

Suppression de la fin de phrase suivante: «et en maintenant le Café Au Platane». Cet amendement est accepté par 7 oui (2 EàG, 1 Ve, 1 DC, 2 LR, 1 MCG), 5 non (3 S, 2 UDC) et 1 abstention (Ve).

La commission se met d'accord pour formuler une deuxième invite: «à céder en droit de superficie les périmètres en question à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) et/ou à des coopératives». Cet amendement est accepté à l'unanimité.

La motion ainsi amendée est acceptée à l'unanimité.

La commission du logement invite le Conseil municipal à accepter la motion M-915 ainsi amendée.

*PROJET DE MOTION AMENDÉE*

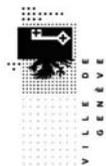
Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à présenter un crédit d'étude pour la construction de logements respectant la mixité sociale sur les parcelles N<sup>os</sup> 763, 764, 765 et 767, sises sur le territoire de la commune de Genève, section Plainpalais, intégrant des espaces culturels et sociaux ainsi que des arcades et baux commerciaux;
- à céder en droit de superficie les périmètres en question à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) et/ou à des coopératives.

*Annexes:*

- plans
- document: Valorisation des parcelles propriété de la Ville de Genève

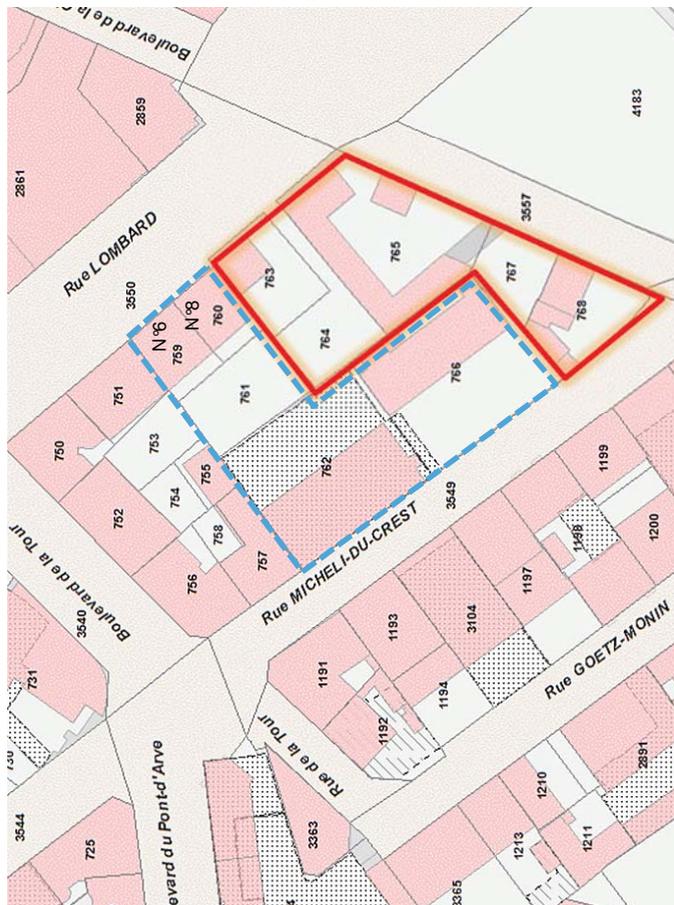
Motion: construire des logements à Plainpalais



5.

## PERIMÈTRE DE L'ÉTUDE

**SITUATION FONCIÈRE la surface totale des terrains est de 2300 m<sup>2</sup> (périmètre rouge)**

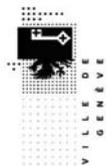


Parcelles propriété de la Ville de Genève : Genève – Plainpalais  
Le périmètre de l'étude comprend cinq parcelles

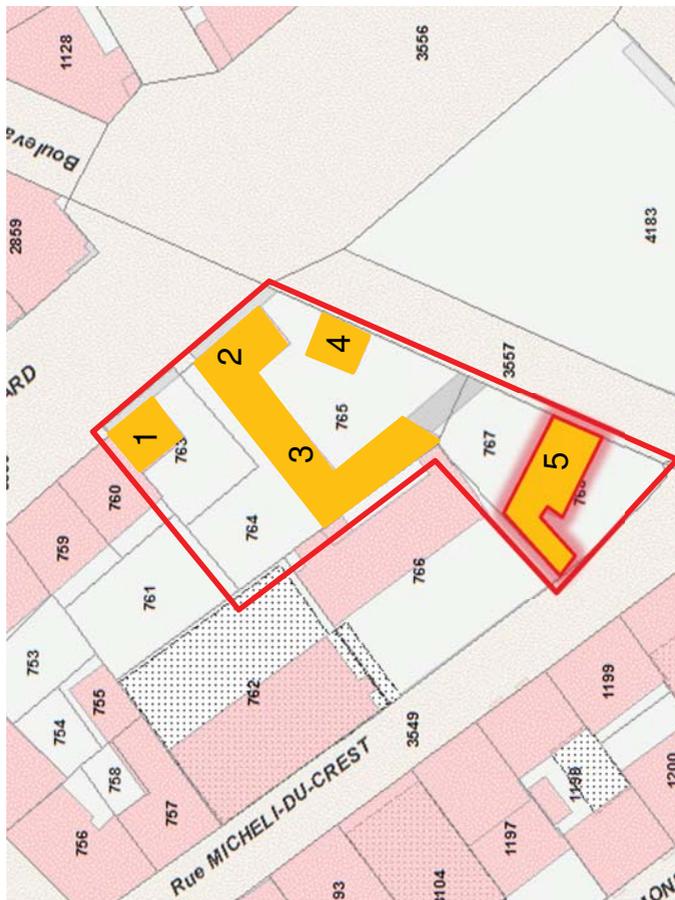
- n° 763 344 m<sup>2</sup>
- n° 764 345 m<sup>2</sup>
- n° 765 969 m<sup>2</sup>
- n° 767 249 m<sup>2</sup>
- n° 768 393 m<sup>2</sup>

ces parcelles sont contiguës aux parcelles Ville de Genève du groupe scolaire de Micheli du Crest et à celles des immeubles n° 6 et 8 de la rue Lombard

- n° 759 214 m<sup>2</sup>
- n° 760 202 m<sup>2</sup>
- n° 761 396 m<sup>2</sup>
- n° 762 1055 m<sup>2</sup>
- n° 766 1021 m<sup>2</sup>



## PERIMETRE DE L'ETUDE DEMOLITIONS

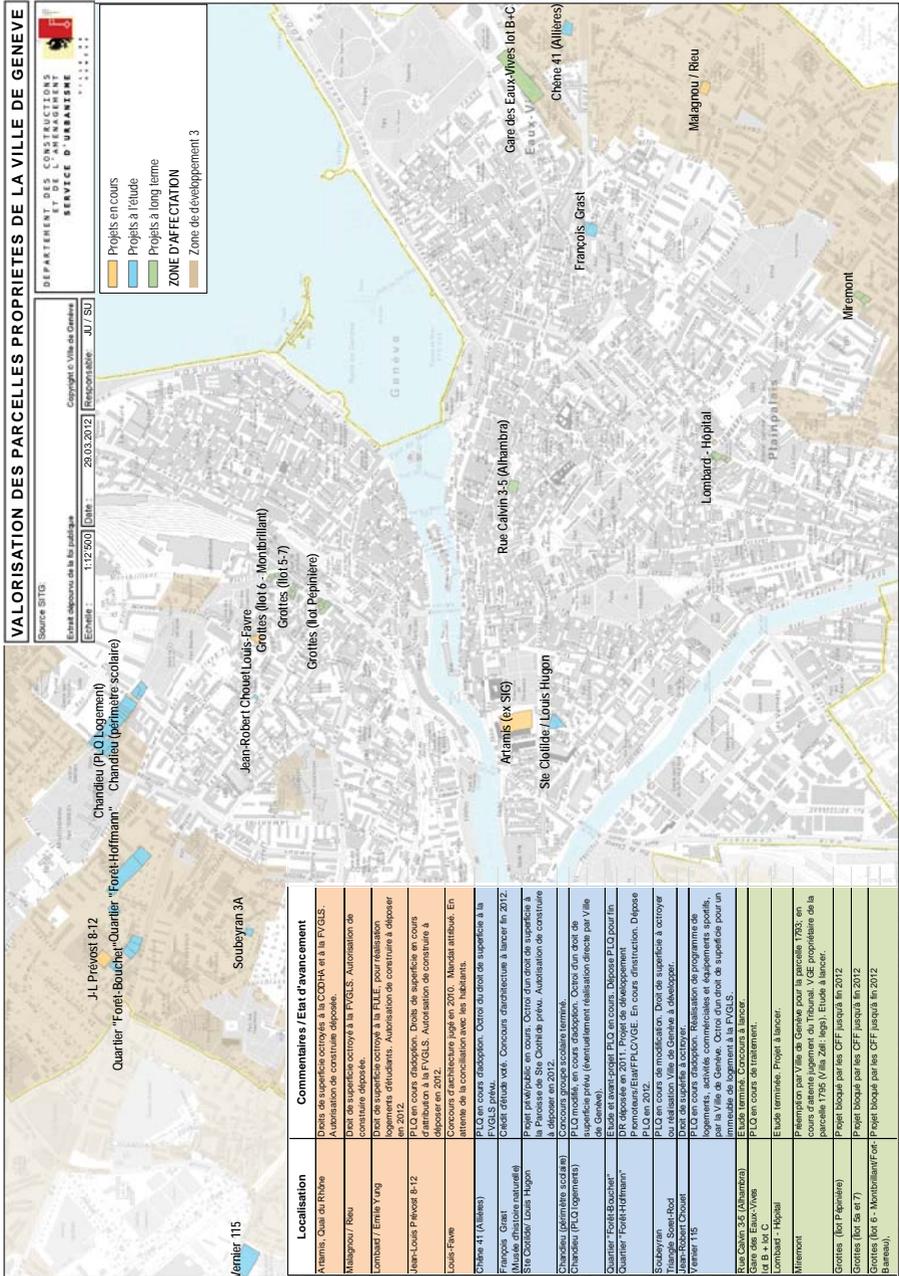


### affection des constructions existantes:

- 1 logement
- 2 logement
- 3 «les montreurs d'images»
- 4 «les montreurs d'images»
- 5 café restaurant  
«Au Platane»

### contraintes de démolition:

- logements des activités et compensation des logements (LDTR)
- évaluation de la valeur patrimoniale des anciennes écuries (3)
- décision du maintien ou non du café restaurant (5)



**VALORISATION DES PARCELLES PROPRIETES DE LA VILLE DE GENEVE**

Source SIG

Etat des données de la base de données : 29.03.2012 | Responsable : JU / SU

Echelle : 1:12'500 | Date :

- Projets en cours
  - Projets à l'étude
  - Projets à long terme
- ZONE D'AFFECTION**
- Zone de développement 3

J-L Prevost 8-12  
 Quartier "Forêt-Bouchet"/Quartier "Forêt-Hoffmann"  
 Chandieu (P.L.O. logement)  
 Chandieu (pédimate scolaire)

Soubeyran 3A

Jean-Robert Chouet-Louis-Favre  
 Grottes (lot 6 - Montbrillant)  
 Grottes (lot 5-7)  
 Grottes (lot Pépinière)

Ariamis (ex SIG)  
 St Clotilde / Louis Hugon

Rue Calvin 3-5 (Alhambra)

Rue François Grast

Gare des Eaux-Vives lot B+C  
 Chaîne 41 (Allières)

Malagnou / Rieu

Mirémont

Lombard - Hôpital

Localisation	Commentaires / Etat d'avancement
Ariamis, Oua di Rhône	Droits de superficie octroyés à la COBRA et à la FVGLS. Autorisation de construire déposée.
Malagnou / Rieu	Droit de superficie octroyé à la FVGLS. Autorisation de construire déposée.
Lombard / Forêt Yang	Droit de superficie octroyé à la FVGLS pour réalisation de logements d'urgence. Autorisation de construire à déposer en 2012.
Jean-Louis Prevost 8-12	PLQ en cours d'adoption. Droits de superficie en cours d'attribution à la FVGLS. Autorisation de construire à déposer en 2012. Coopération 2010. Mutualité attribuée. En attente de la conciliation avec les habitants.
Louis-Favre	PLQ en cours d'adoption. Octroi du droit de superficie à la FVGLS prévu.
Chaîne 41 (Allières)	Credit d'intérêt voté. Concours d'architecture à lancer en 2012. Projet partiellement en cours. Octroi du droit de superficie à la Pénitence de Sts Octavien Louis Hugon
François Grast	PLQ en cours d'adoption. Droits de superficie à déposer en 2012.
St Clotilde / Louis Hugon	PLQ modifié, en cours d'adoption. Octroi du droit de superficie prévu (ventuellement réalisation directe par Ville de Genève).
Chandieu (pédimate scolaire)	PLQ modifié, en cours d'adoption. Octroi du droit de superficie à déposer en 2012.
Chandieu (P.L.O. logement)	PLQ modifié, en cours d'adoption. Octroi du droit de superficie à déposer en 2012.
Quartier "Forêt-Bouchet"	DR déposée en 2011. Projet de développement
Quartier "Forêt-Hoffmann"	Promoteurs Eclair/FVGLS/VEE. En cours d'attribution. Dépense PLQ en 2012. En modélisation. Droit de superficie à octroyer ou réalisation Ville de Genève à développer.
Soubeyran	Droit de superficie à octroyer.
Triangle Soubet-Bod	PLQ en cours d'adoption. Réalisation de programme de logements à déposer en 2012.
Vanner 115	Immobilier de logement à la FVGLS. Etude terminée. Concours à lancer. Et en cours de réalisation.
Rue Calvin 3-5 (Alhambra)	Etude terminée. Projet à lancer.
Gare des Eaux-Vives (lot B + lot C)	Premier appel d'offres lancé par la Ville de Genève pour la parcelle 1700, en cours d'attribution de la FVGLS. Propriétaire de la parcelle 1705 (Villa Zett) legs. Etude à lancer.
Lombard - Hôpital	Etude terminée. Concours à lancer.
Mirémont	Etude terminée. Projet à lancer.
Malagnou / Rieu	Premier appel d'offres lancé par la Ville de Genève pour la parcelle 1700, en cours d'attribution de la FVGLS. Propriétaire de la parcelle 1705 (Villa Zett) legs. Etude à lancer.
Grottes (lot Pépinière)	Projet bloqué par les CFF jusqu'à fin 2012
Grottes (lot 6 - Montbrillant) Forêt-Hoffmann (Barras)	Projet bloqué par les CFF jusqu'à fin 2012
Grottes (lot 5 et 7)	Projet bloqué par les CFF jusqu'à fin 2012

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer, rapporteuse** (EàG). Chers collègues, vu la pénurie de logements, le nombre insuffisant de construction de nouveaux logements, la volonté du Conseil administratif de construire, le peu de terrains constructibles encore à disposition dont la Ville est propriétaire, et compte tenu du fait que la Ville dispose de parcelles qui permettraient la construction de logements dans d'excellentes conditions, cette motion M-915 propose de présenter un crédit d'étude pour construire des logements respectant la mixité sociale dans le périmètre Cluse-Lombard.

La commission du logement a traité cet objet en février et mars 2012. Elle a entendu une représentante des motionnaires, M. Rémy Pagani, ainsi que M<sup>me</sup> Isabelle Charollais du département des constructions et de l'aménagement. C'est ainsi que la commission a appris qu'il y avait un potentiel important de construction sur des parcelles qui appartiennent à la Ville. Ce secteur se trouve en zone de développement 2, il peut donc être urbanisé de manière relativement importante. Il existe des contraintes de démolition, mais celles-ci sont relativement peu importantes, hormis le Café Au Platane, qui représente un intérêt de quartier. Les plus fortes se trouvent sur les anciennes écuries pour lesquelles le Service des monuments et des sites a manifesté un certain intérêt, sans avoir toutefois établi de mesures de protection.

Quatre variantes possibles sont envisagées pour ce secteur avec la construction de 30 à 60 logements, selon l'espace que l'on prévoit pour le faire. Il y a des variantes qui gardent le Café Au Platane, d'autres qui ne le gardent pas. Chacune pourrait être réalisée par étape, par le biais de l'établissement d'un plan localisé de quartier ou en organisant un concours. Il ferait donc sens de proposer un crédit d'étude qui puisse éventuellement comprendre les frais d'organisation d'un concours pour pouvoir réaffecter l'ensemble de ce périmètre.

La discussion en commission a porté sur l'importance du plan financier d'investissement comme outil pour établir les priorités, sur le fait d'envisager une collaboration avec la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et/ou avec des coopératives, ainsi que sur l'importance du travail de montage de projet par une équipe spécialisée pour accélérer la procédure pour pouvoir réaliser les constructions. La commission a également reçu une liste des parcelles constructibles propriétés de la Ville de Genève, qui figure à la fin du rapport.

La commission a amendé cette motion. Un premier amendement enlève la référence au Café Au platane, les projets présentés prévoyant chacun, en effet, les deux alternatives, conserver le café ou non. Ce choix pourra donc se faire ultérieurement. Un deuxième amendement, accepté à l'unanimité, ajoute une nouvelle invite pour céder en droit de superficie les périmètres en question à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et/ou à des coopératives. La commission du logement invite le Conseil municipal à accepter la motion M-915 ainsi amendée. Merci.

## Motion: construire des logements à Plainpalais

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je voudrais vous donner comme entrée en matière un certain nombre d'informations. Bien évidemment que le Conseil administratif se réjouit de faire sien le travail de la commission, cette motion, les invites, celles qui ont été retirées, celles qui ont été ajoutées. Cela dit, nous sommes dans une situation extrêmement paradoxale, dans un paradoxe extrêmement difficile.

Nous avons encore de nombreux potentiels à bâtir dans notre commune, lesquels représentent 7% du territoire cantonal. Celui-là en est un parmi tant d'autres. On appelle ces terrains-ci les Ecuries parce qu'il y avait là des écuries autrefois. C'est juste à côté de l'Hôpital cantonal. Ces terrains ont été revalorisés avec l'aménagement du parc des Chaumettes, qui a mis de nombreuses années à éclore si j'ose dire. Il y a là maintenant un espace public de qualité, qui permet effectivement d'améliorer les potentiels à bâtir. Je parle aussi du mur borgne de la rue Lombard qui, vous l'avez admis, va recevoir des appartements pour les étudiants, puisque nous avons octroyé un droit de superficie à la Fondation universitaire pour le logement des étudiants (Fule), une association de défense des étudiants. Nous avons donc ces potentiels-là. A tel point que nous avons laissé construire ou construit ou fait construire sur notre commune 360 logements en 2011, et 460 en 2012; je dis cela pour M. Genecand qui a des difficultés à comprendre les processus dans lesquels nous nous trouvons...

Toutefois, nous n'avons pas assez d'argent et de compétences à l'intérieur de l'administration pour faire face à ce défi, Mesdames et Messieurs. En ce moment même nous nous demandons si nous devons valoriser des terrains qui se trouvent à un autre endroit, à la route de Vernier juste après le pont de l'Ecu, où six bâtiments sont en attente. Faut-il aller jusqu'à faire des concours ou pas pour que les opérateurs aient quasiment tout en main – le positionnement des bâtiments et la typologie des appartements – pour prendre le dossier immédiatement, que ce soient des fondations comme la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social ou des coopératives – et il y en a à profusion – afin qu'ils puissent déposer les autorisations de construire, puis construire dès que le PLQ est adopté et qu'un concours a abouti pour les espaces publics?

C'est la question qui est posée à ce Conseil municipal. Je me réjouis avec vous de trouver des issues face à ce dilemme dans lequel nous nous trouvons, car je suis persuadé, Mesdames et Messieurs, que nous avons à construire. Il y a une potentialité évaluée aujourd'hui à 3600 logements jusqu'en 2020, et beaucoup plus si on met tout cela en rapport par exemple avec le projet Praille-Acacias-Vernets ou avec celui de la gare des Eaux-Vives, qui n'avaient pas été pris en compte dans les calculs, et j'en passe et des meilleures. Je vous rappelle qu'il y a actuellement 32 plans localisés de quartier qui sont en souffrance sur notre territoire municipal. Cela représente plusieurs milliers d'appartements en potentiels à bâtir.

Si nous ne mettons pas les bouchées doubles, et je ne parle pas de dépenser de l'argent mais de donner au moins les conditions pour mettre en place une équipe à l'intérieur de l'administration qui se dédie uniquement à la valorisation de ces PLQ, à la valorisation de nos propres terrains, et des concours de qualité qui créent de l'espace public de qualité, une vraie ville, une continuation de la ville plutôt qu'une accumulation de choses hétéroclites, si nous n'avancions pas jusque-là, je ne vois pas qui d'autre pourra le faire, car les promoteurs – vous connaissez leurs difficultés même quand ils sont seulement propriétaires, et encore, avec des divergences entre eux – n'y arriveront pas.

Nous devons agir en tant que propriétaire mais aussi en tant qu'autorité. D'ailleurs, nous l'avons montré, les PLQ que nous avons lancés – et il y en a de nombreux – sont beaucoup plus faciles à mettre en œuvre quand les autorités cantonales, les promoteurs, les coopératives et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social progressent coude à coude pour sortir de terre des logements. Nous avons fait la démonstration que c'était possible. Maintenant, il ne tient qu'à vous d'aller jusqu'au maximum, sans dépenser trop d'argent, pour permettre à tous ces bâtiments de sortir de terre en plein centre-ville, Mesdames et Messieurs.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti** (Ve). Monsieur Pagani, j'ai envie de vous dire: «Nous vous avons compris!» Mais c'est de nouveau la même chose: on met quatre ans à peu près pour traiter un objet ici, le temps d'incubation est terrible. La motion date d'avril 2010, soit trois ans cette fois, on est presque allé vite... Effectivement, entre le moment où M. Thierry Piguet avait déposé cette motion avec son groupe et aujourd'hui, les choses ont évolué – et ce n'est pas au niveau cantonal cette fois – notamment les discussions en commission du logement par rapport à notre capacité de créer du logement.

Vous avez raison, on manque d'argent, on manque de personnel. Mais on n'est pas seuls sur la question du logement. Et je sais que vous voyez où je veux en venir, Monsieur le magistrat. Je ne pense pas qu'il revienne nécessairement à la Ville de déposer ce crédit, et il ne sera pas déposé. Vous êtes en effet venu en commission le 12 mars 2012 et, à l'époque déjà, vous nous aviez dit que ce crédit avait, je lis, été «dépriorisé», que vous l'aviez dans votre tiroir, puisque vous n'aviez pas les moyens. C'est ce que vous venez à nouveau de nous dire, et cela, on le comprend bien.

Alors, pour sortir de ce paradoxe, puisqu'on n'a pas assez d'argent et de compétences, et cela a été pour moi un plaisir de vous entendre parce que j'avais une solution à vous proposer, nous déposons au bureau un amendement consistant en la nouvelle invite suivante, qui remplace les deux invites de la motion amendée:

*Projet d'amendement*

«à céder en droit de superficie les périmètres en question à une coopérative sans but lucratif ou à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) aux conditions suivantes:

- organiser un concours valant PLQ comportant des espaces culturels et sociaux et des logements sociaux;
- le cahier des charges du concours et le PLQ devront être approuvés par les services compétents de la Ville de Genève.»

Il s'agit donc bien de faire cela avec une coopérative ou avec la FVGLS; il ne s'agit pas seulement de le faire avec une coopérative, ne vous inquiétez pas. Cela vous permet de donner assez vite ce terrain en droit de superficie, de proposer le meilleur projet soit à la FVGLS soit aux coopératives, de le valider sur cette base, et de construire. Cela vous évite cette partie qu'on ne peut visiblement pas faire. Et ce n'est pas grave, puisque, dans le domaine du logement, contrairement à d'autres investissements comme les écoles où c'est effectivement à la Ville de construire en propre, on peut simplement se permettre d'utiliser notre terrain pour que quelque chose se fasse. Nous ne sommes pas obligés de le faire nous-mêmes. Voilà, c'est ce que nous vous proposons.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Chers collègues, mon intervention a pour unique but de conserver le Café Au Platane, ce qui est un problème important pour un quartier comme celui-là. On parle un peu partout de mixité sociale. Dans le projet de motion tel qu'amendé on réclame des espaces culturels et sociaux. Il est difficile d'imaginer cette pointe du quartier qui jouxte l'Hôpital – lui-même évidemment très fréquenté – sans pouvoir proposer au moins un restaurant tel que le Café Au Platane, de vieille tradition, d'ailleurs, puisqu'il existe depuis longtemps à cet endroit. J'ai bien compris que cette question restait ouverte, mais je veux attirer l'attention sur ce sujet et vous faire savoir que nous souhaiterions vraiment maintenir ce café et ne pas avoir uniquement des logements ou des arcades, alors même, d'ailleurs, qu'une arcade pourrait très bien servir pour ce café. Je vous remercie.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Je voudrais revenir sur deux ou trois points abordés par M<sup>me</sup> Moratti, que je félicite pour son intervention. Même si tout le monde ici trouve qu'il est urgent de construire du logement, on constate quand même, en lisant cette motion, qu'on n'est pas pressé de traiter une motion qui en propose. On ne peut pas dire le contraire, puisqu'elle a été déposée en avril 2010 et qu'elle a été envoyée en commission le 22 novembre 2011. C'est juste impressionnant.

Il a fallu un an et demi pour qu'elle soit envoyée en commission. Je vois que les gens qui sont pressés de faire du logement ne sont pas pressés d'y arriver...

M<sup>me</sup> Moratti a relevé que la Ville, effectivement, n'avait pas de sous, vous nous l'avez dit, Monsieur Pagani. Mais nous ne sommes pas obligés de construire ni d'investir nous-mêmes. Donnons ce terrain en droit de superficie à la FVGLS ou à une coopérative. Donnons leur mandat de faire le projet d'étude. Donnons la possibilité aux autres de construire, ceux qui le veulent, ceux qui sont des professionnels. La Ville n'est pas un professionnel. On ne peut que féliciter M. Pagani pour ce qu'il a construit à ce jour, mais quand on ne peut plus on ne peut plus! Quand il n'y a plus de sous il n'y a plus de sous! Il faut donc mandater ceux qui peuvent.

Je crois qu'il y a là des possibilités d'avancer un peu plus vite que ce qui a été fait jusqu'à maintenant. Donnons la possibilité à ces coopératives de logement ou à la FVGLS de construire quelque chose, un immeuble avec des commerces et une mixité sociale, tout en maintenant, comme l'a dit M. Bertinat, des établissements de quartier, un café de quartier, parce que c'est également important pour la vie dans les quartiers et la sociabilité. A ce propos, il faut peut-être rajouter un amendement. Je vais regarder cela avec mes collègues, mais je pense que cette motion doit être renvoyée au Conseil administratif, qu'il faut solliciter pour mandater une coopérative et une fondation.

**M. Alberto Velasco (S).** Cette motion nous semble très intéressante, très opportune, car, comme vous le savez, il y a eu un grand débat lors du vote du budget 2013, qui a débouché sur une coupe dans les investissements, en les faisant passer de 150 à 110 millions de francs. Ce que nous avons ensuite entendu, nous, à la commission des finances, c'est qu'il était intéressant que ce genre de projet soit dirigé par les coopératives ou par la FVGLS parce que cela permettrait aussi à la Ville de dégager des moyens financiers pour d'autres projets. C'est là l'objet, et je constate que la motion amendée par la commission du logement demande justement dans l'une de ses invites de faire construire ce périmètre soit par des coopératives soit par la FVGLS.

Il me semble, Monsieur Pagani, que c'est une option intéressante. Comme on vous a limité financièrement, avec cette coupe, les investissements, autant, si d'autres entités peuvent se substituer pour construire les mêmes objets, que vous utilisiez cette possibilité, mais, évidemment, avec toute une série de conditions et de prérequis qui sont ceux de la Ville de Genève dans le domaine du logement social, à savoir, s'il s'agit d'une coopérative ou de la FVGLS, de leur fixer notamment des conditions de taux d'effort et de taux d'occupation. Cela nous semble évident et cela fait partie du cadre normatif qui doit figurer dans le droit de superficie.

Nous, les socialistes, nous sommes tout à fait d'accord de voter cette motion ainsi amendée par la commission. Ma collègue Nicole Valiquer Grecuccio interviendra tout à l'heure au sujet du PLQ, parce qu'elle connaît très bien le sujet. Pour le reste, Monsieur le président, nous espérons effectivement que ce périmètre se construira le plus tôt possible, car ce sont là de nouveaux logements sociaux pour la Ville.

**M. Adrien Genecand (LR).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, construire du logement à cet endroit, évidemment, le groupe libéral-radical l'avait demandé il y a de cela trois ans – et c'est mon collègue Simon Brandt qui me le rappelle – à l'époque où nous avions discuté de la parcelle des Montreurs d'image, sur laquelle nous ne faisons rien. Construire du logement à cet endroit-ci est une évidence. La question, c'est quel type de logement, et à cet égard il faut rappeler une chose dans ce débat.

Certains disent que la coopérative ne coûte rien à la Ville. Moi, je dois vous l'avouer maintenant, j'ai quand même une inquiétude même si je suis un grand partisan des coopératives. Il faut savoir, Mesdames et Messieurs, que la coopérative, c'est 5% de fonds propres apportés par le coopérateur et 95% de financement, dont 15% de fonds garantis par l'Etat. Par conséquent, quand on dit que l'Etat n'a pas ou qu'il a moins à s'engager dans le cadre d'une coopérative, ce n'est pas tout à fait correct, puisque, quand bien même la coopérative mène les études, développe le projet et le réalise, l'Etat reste garant de 15% des fonds, des fonds qui devraient être des fonds propres comme quand un acheteur décide d'acquérir un bien. En principe, c'est 20% de fonds propres et 80% de fonds que vous pouvez emprunter.

Je suis donc un peu circonspect, car rappelez-vous que l'été passé la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers), voyant venir une bulle immobilière, a estimé que les gens, quand ils achetaient un bien – mais c'est exactement la même chose quand vous devenez coopérateur, puisque vous achetez un bien à plusieurs – devaient apporter au minimum 10% de fonds dits «durs», c'est-à-dire du cash, de l'épargne, en plus des 10% qu'ils peuvent puiser dans leur caisse de pension, dans leur deuxième ou leur troisième pilier. Alors, Mesdames et Messieurs, quand vous dites que ce n'est pas à la Ville de Genève de payer lorsqu'elle octroie un terrain en droit de superficie aux coopératives, ce n'est pas tout à fait correct, puisque l'on s'engage à hauteur de 15% pour les coopérateurs. On s'engage soit par l'intermédiaire du Canton, qui est l'organe qui cautionne les coopératives, soit par celui de la Ville, même si cet engagement n'apparaît dans aucun bilan. Par conséquent, si les coopérateurs venaient à faire défaut, c'est la collectivité qui serait engagée. Et cet engagement n'apparaît dans aucun bilan.

Je comprends ceux qui dans cette arène défendent la FVGLS, que ce soit M. Sormanni ou M. Velasco. En effet, autant avec la FVGLS, c'est très clair – c'est la collectivité qui paie, ce sont des loyers abordables – autant dans le système coopératif, ce n'est pas très clair. En d'autres termes, même si, à la base, la collectivité n'est pas censée payer, c'est vraisemblablement contre l'Etat que les institutions financières, qui ont prêté aux coopératives, se retourneront en cas de problème. Alors, ce qui m'intéresserait, Monsieur le magistrat en charge des constructions et de l'aménagement – vous lui transmettez, Monsieur le président de séance – c'est de savoir quel est l'engagement – peut-être pas de la Ville mais en tout cas du Canton – au niveau du cautionnement pour les coopératives sur le sol genevois. Si vous pouviez lui transmettre afin qu'on obtienne une réponse, Monsieur le président de séance, moi, cela m'intéresserait, compte tenu du contexte budgétaire actuel que tout le monde connaît. Il s'agit là d'un engagement hors budget, alors cela m'intéresse de savoir quel serait l'engagement probable du Canton, puis de la Ville de Genève – puisque c'est sur notre territoire – au cas où des débiteurs n'arriveraient plus, s'il y avait une hausse, à faire face à leurs taux d'intérêt. Quel serait notre engagement à la place des coopérateurs? C'est un vrai point qui, à mon avis, mérite le débat.

Je suis absolument convaincu qu'être coopérateur c'est une chose tout à fait raisonnable, mais il faut simplement se rendre compte qu'à Zurich être coopérateur, c'est apporter 20% de fonds propres, contre 5% à Genève. Je pense que nous ne respectons pas la loi fédérale en la matière, puisque quelqu'un qui achète un bien, que ce soit par le biais d'une coopérative ou d'un achat en direct dans une propriété par étages, doit apporter 10% de fonds propres «durs», de l'épargne, du cash, et que ce n'est pas le cas dans une coopérative où l'Etat s'engage pour partie. Je pense que nous ne respectons pas la loi et cela m'intéresserait d'avoir l'avis du magistrat.

Pour revenir sur le projet, évidemment, construisons du logement, mais, Mesdames et Messieurs, pour le groupe libéral-radical, la vraie question, vu le contexte budgétaire difficile, vu les investissements importants que nous devons faire, c'est vraiment de savoir si nous ne pourrions pas saisir l'occasion d'avoir un bien en pleine ville qui bénéficie de toutes les commodités en termes de transports publics et de proximité d'équipements pour faire du loyer libre, pour rentabiliser un peu notre patrimoine et nous permettre, à certains endroits où nous faisons du social, de le payer, de payer des rénovations. Par exemple, aux Minoteries, on en aura pour 90 millions. A priori, cela va être difficile, puisque les locataires ne veulent pas augmenter leurs loyers. Ne serait-il peut-être pas le moment de faire un peu de rendement avec cet objet-ci pour permettre des investissements ailleurs dans le social? Mesdames et Messieurs, je pense qu'il est temps pour nous de rentabiliser un peu notre patrimoine immobilier en pleine ville, pour faire du social ailleurs. Je vous remercie de votre écoute.

**Le président.** Merci, Monsieur Genecand. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants avec M. Sormanni. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).** Merci, Monsieur le président. J'aimerais intervenir sur deux points. Le premier porte sur l'amendement proposant d'organiser un concours valant PLQ. J'aimerais juste attirer l'attention des auteurs sur un point pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté à ce propos. Effectivement, un concours peut valoir PLQ, mais pour autant que l'Etat donne son accord et entre en matière. La Ville ne peut pas décréter elle-même que son concours sera un PLQ. Il faut donc faire très attention pour ne pas non plus promettre des engagements qu'on ne serait pas susceptible de tenir, puisque tout projet développé en Ville de Genève – comme d'ailleurs sur n'importe quelle commune – est soumis à autorisation ou, en tout cas, à une action concertée avec l'Etat, concernant notamment le fait de se passer de la possibilité d'élaborer un PLQ.

Par contre, il est possible de procéder d'une autre façon, qui peut être tout aussi sage, à savoir que la Ville élabore un PLQ en faisant valoir son droit d'initiative en la matière. Ce sont alors les services de la Ville, particulièrement le Service d'urbanisme, qui peuvent élaborer un PLQ. A ce moment-là, ce plan fait l'objet de concertation et d'allers-retours pour obtenir l'aval du Département de l'urbanisme dirigé par M. Longchamp. C'est ainsi, au fond, que l'initiative communale relative à l'élaboration d'un PLQ prend tout son sens.

Ce PLQ, une fois adopté, permet à la Ville de Genève – et j'en viens à mon deuxième point – d'octroyer des droits de superficie à des coopératives, à des fondations immobilières de droit public ou à la FVGLS. Ce procédé peut être tout aussi sage parce qu'on sait qu'un PLQ adopté – n'en déplaît d'ailleurs à certains – permet de garantir le projet sur le long terme, puisque, quels que soient les opérateurs qui interviennent, on peut toujours se référer à ce PLQ en force.

Concernant l'octroi de droits de superficie précisément, vous transmettez, Monsieur le président de séance, à M. Genecand qu'on peut tout à fait développer des projets de coopérative sans tomber dans les écueils liés au financement que vous avez mentionnés, car l'ensemble de ces projets doivent faire l'objet d'un plan financier validé par l'Etat et parce qu'aucun opérateur – encore moins une coopérative, et encore moins une fondation immobilière de droit public – ne se lance aujourd'hui dans une opération en n'étant pas certain que son plan financier tourne. Ce plan financier doit d'ailleurs obtenir l'aval du Département de l'urbanisme au niveau cantonal. On peut donc tout à fait dire que ce type d'opération, dès qu'elle est avalisée, est une opération garantie.

En ce qui concerne la Ville de Genève plus particulièrement, la FVGLS joue le même rôle que les fondations immobilières de droit public et, à ce titre, il faut

faire un parallèle avec la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), qui œuvre au niveau du Canton en se portant acquéreuse de terrains ou d'immeubles avant de les remettre en droit de superficie à des coopératives. Pourquoi? Parce que ces deux fondations – l'une au niveau du Canton, l'autre au niveau de la Ville – ont les moyens financiers d'agir rapidement comme opérateur pour remettre des droits de superficie à des coopératives.

Encore une fois, ces fondations ont été dotées tant au niveau cantonal qu'au celui de notre municipalité pour agir comme opérateur. On a donc tout intérêt, comme collectivité, de s'appuyer sur les fondations que l'on a créées – qui n'existent vraiment que pour cela – pour agir comme opérateur et pour octroyer des droits de superficie par la suite. Je crois que le Canton a une très grande richesse au niveau des fondations immobilières de droit public, mais aussi des coopératives, puisque, il faut le rappeler – et je pense que mon collègue Sormanni pourrait aussi en témoigner – le mouvement coopératif a une très longue tradition à Genève, dont on peut être fier. Il y a les exemples des années 1930 autour du quartier de Vieusseux, jusqu'à ceux des coopératives beaucoup plus récentes. Ces logements permettent de loger une population mixte, donc de garantir la mixité sociale, et aussi de garantir des projets de qualité. Je voulais vous faire part de ces quelques remarques et réserves et rappeler, effectivement, le rôle positif que peut aussi jouer un PLQ. Mais, pour cela, je pense que nous avons toujours intérêt à travailler de concert entre collectivités et Canton.

**Le président.** Merci, Madame. Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, nous terminerons cet objet ce soir. Je donne maintenant la parole à M. le maire, Rémy Pagani.

**M. Rémy Pagani, maire.** Merci, Monsieur le président de séance. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois qu'il faut dire un certain nombre de choses dans cette assemblée. L'enjeu, aujourd'hui, pour l'ensemble de notre canton, c'est de construire des logements, mais des logements qui correspondent aux besoins de la majorité de la population. Si on prend les deux dernières années, 65% des constructions ont été des villas et des appartements en propriété par étages qui se sont vendus des millions, même en troisième zone de développement. Cela, d'ailleurs, est dénoncé sur ces mêmes bancs par le conseiller d'Etat Longchamp. J'ai vu encore une annonce pour un cinq pièces qui se vendait à 5 millions, Mesdames et Messieurs!

La réalité, c'est que la population genevoise ne peut plus accéder au logement. Et quand je parle de logement, je parle de loyers à 3600 francs la pièce ou – allez, soyons généreux – des 4700 francs que sort la FVGLS, à quoi s'ajoute la

## Motion: construire des logements à Plainpalais

subvention cantonale de 1000 francs la pièce par année. Je parle donc des logements entre 4500 et 5700 la pièce par année. Cela, ce sont les logements qu'il nous faut absolument sortir de terre, Mesdames et Messieurs. Sur les 460 logements qui ont été construits en 2012 en ville de Genève, 50% sont effectivement dans ces fourchettes-là, contrairement à ce qui se passe dans le reste du canton, où 65%, voire 70% des 1400 à 1600 logements qui sont construits sont inaccessibles à la majorité de la population.

L'enjeu est là, Mesdames et Messieurs. Après, on peut discuter, tergiverser pour savoir si c'est à une fondation, à des coopératives, à la Ville de Genève ou à des promoteurs de le faire. En définitive, quand on est au bout du processus, on se met toujours d'accord, et on s'est mis d'accord. Au chemin du Docteur-Jean-Louis Prévost, par exemple, il y a des promoteurs, la FVGLS; il y a la Ville de Genève qui peut éventuellement mettre une crèche, une école ou des choses comme ça. Moi, ce qui m'intéresse, c'est de pouvoir engager des processus, et nous l'avons montré, le processus de construction, c'est quasiment de l'horlogerie, Mesdames et Messieurs. Alors, quand je vois celles et ceux qui font miroiter à la population – dans la presse, par exemple – qu'il s'agit d'enlever des tas de contraintes dans les PLQ, de les alléger, et que, par ailleurs, on met Mark Muller dans le groupe de travail, cela me fait souci, Mesdames et Messieurs.

Nous, nous avons des processus, nous avons le plan localisé de quartier, et quand nous avons rediscuté il y a une année de la politique qui figure dans le plan directeur communal que vous avez validé – et c'est là l'information que je vous donne – nous avons décidé de quadriller l'ensemble de notre territoire et de mettre en place des PLQ partout où c'était possible. Savoir s'il faut un concours valant PLQ ou un PLQ qui nous permette de faire des concours, cette discussion-là est quasiment épuisée, car, mis à part des petits bouts de terrains où nous renonçons au droit d'exiger des promoteurs un PLQ parce que ce serait complètement ridicule, tout sera quadrillé par des PLQ. Et il y en a 36 qui sont en souffrance. La question de savoir s'il faut un concours valant PLQ me semble donc superfluateur.

Je vous mets toutefois en garde, Mesdames et Messieurs. Ce n'est pas possible pour un architecte qui se préoccupe de la typologie des appartements dans le but de faire du logement bon marché – mais quand même au-delà des 9 m<sup>2</sup> par pièce – de se consacrer aussi à répartir les droits à bâtir. Il y a des processus et le plan localisé de quartier est principalement ce qui scelle la répartition de ces droits dans le marbre. A Artamis, par exemple, une fois que le droit à bâtir de la FVGLS, l'assiette de son bâtiment et sa typologie ont été déterminés, une fois que la Coopérative des Rois et la Codha ont déterminé leurs droits à bâtir, ces trois opérateurs, qui ont bénéficié d'un concours de bonne qualité, savaient ce qu'ils avaient à faire et pouvaient alors se lancer dans ce qu'ils connaissent, la construction de bâtiments.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, je m'excuse – vous ferez ce que vous voulez – mais je trouve que c'est faire croire aux gens que le processus de construction peut être bâclé, car, après, quand on a le résultat d'un concours, on se retrouve avec des problèmes sur la question des droits à bâtir qu'on n'a pas discuté. J'ai dit cela par exemple à M. Knechtli, qui a fait un concours et qui espère que celui-ci vaudra PLQ. Et je me suis rendu compte, dans d'autres situations, qu'on perdait beaucoup de temps. Je vous mets donc en garde, Mesdames et Messieurs, contre le fait de brûler les étapes, parce que cela ne rime à rien. Au contraire, cela va nous compliquer la vie.

Cela dit, on le dit depuis que je suis ici, si on a envie de construire du logement, les moteurs sont les promoteurs et les coopératives – il y a la Ville de Genève si personne ne peut l'assumer parce que ce sont des opérations qui peuvent être trop lourdes pour des promoteurs – et il y a la FVGLS. Ce sont les trois moteurs qui nous permettent et qui nous permettent – nous le montrons, nous le vérifions sur notre territoire – de construire du logement à destination de la majorité de la population, contrairement à ce que fait le Canton. Je vous remercie.

**M. Pierre Rumo** (EàG). Comme l'a dit M. Rémy Pagani, le maire de notre ville, l'important, c'est de construire du logement. Nous sommes quand même plutôt d'avis que cela revienne à la Ville de Genève, à la FVGLS, éventuellement à une coopérative, mais nous n'écarterons pas, comme l'a dit M. Pagani, que des promoteurs privés puissent construire sur ces parcelles.

D'autre part – et pour moi, c'est important – il y a sur ces parcelles le Café Au Platane. Je pense qu'il faut le maintenir. C'est un vieux bistrot, un vieux restaurant. A l'heure actuelle, on assiste à trop de destructions dans ce domaine, et je vous rappelle que le groupe Ensemble à gauche a été le moteur du règlement sur les PUS pour qu'il y ait notamment une diversité et de l'animation dans les quartiers. Même si la rue Micheli-du-Crest compte un certain nombre d'établissements publics, il me semble que la préservation du Café Au Platane est importante. C'est pourquoi je pense que nous ne voterons pas l'amendement annoncé par le Mouvement citoyens genevois concernant un nouvel établissement public. En effet, nous avons peur que ce soit un restaurant high-tech non convivial, non festif, comme on en retrouve énormément dans notre ville, et qui vendrait des sushi. On a, je crois, assez de restaurants de ce type. Du reste, il y a un restaurant de sushi à la rue Micheli-du-Crest, à quelques mètres du Café Au Platane.

Concernant la proposition de M. Genecand de construire du logement à loyer libre, peut-être, effectivement, que cela ferait rentrer de l'argent dans les caisses de la Ville. Mais comme l'a rappelé M. Pagani les habitants de notre ville ont plutôt besoin de logements sociaux, de logements à loyer abordable. Or, je rappelle que depuis l'accord initié par M. Mark Muller nous avons assisté plutôt à

## Motion: construire des logements à Plainpalais

une baisse des appartements bon marché. Un bilan sur les logements d'utilité publique (LUP) devrait être fait, mais il me semble que ce bilan serait plutôt globalement négatif. C'est pourquoi nous présentons un sous-amendement à l'amendement de M<sup>me</sup> Moratti, afin qu'il y ait, dans le cas où cette parcelle devait être dévolue à une coopérative ou à la FVGLS, au moins 50% de logements sociaux:

*Projet de sous-amendement*

«– à céder en droit de superficie le périmètre en question à une coopérative sans but lucratif ou à la FVGLS.

En cas de cession du droit de superficie à une coopérative, établir une convention garantissant au moins 50% de logements HBM.»

En résumé, nous voterons cette motion, mais, évidemment, nous ne voterons pas l'amendement proposé par M<sup>me</sup> Moratti et trois autres conseillers municipaux. Nous n'accepterons pas d'organiser un concours valant PLQ. M<sup>me</sup> Valiquier Grecuccio a rappelé les dangers d'un tel amendement, M. Pagani aussi. Nous ne sommes pas du tout favorables à cette invite proposée par ces quatre conseillers municipaux.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Le Parti démocrate-chrétien votera cette motion ainsi amendée par la commission tout en rappelant son appui au principe de recourir aux fondations immobilières de droit public et à des coopératives. Nous sommes un certain nombre à avoir des enfants qui cherchent désespérément à se loger, avec toutes les difficultés que cela comporte, et je pense que c'est également le rôle de l'Etat, de la Ville, d'investir dans les fondations, d'investir aussi dans les coopératives pour aider la population à trouver des logements. Cela devient de plus en plus difficile, ici, à Genève parce que – vous le savez comme moi – il y a de la spéculation, il faut le dire aussi, il faut l'admettre. Nous habitons tous dans des rues où nous voyons tout d'un coup des appartements être refaits et dont les loyers passent du simple au double. Je crois donc que c'est aussi le rôle de l'Etat et de la Ville de réguler les appartements d'une certaine façon et d'encourager tous ceux qui peuvent en offrir à des prix raisonnables à ceux qui, désespérément, cherchent leur place.

Quant aux amendements, je crois que le maire nous a vraiment donné la direction à prendre. Je ne le suis pratiquement jamais, mais, en ce qui concerne notamment l'amendement qui a été proposé, là, nous sommes tout à fait d'accord. Je regrette aussi qu'une fois de plus on soit dans la petite guéguerre entre la Ville et l'Etat. On a beaucoup cité M. Mark Muller. Laissons là un peu ces querelles de personnes et essayons de promouvoir des principes aussi bien à la Ville qu'à

l'Etat. C'est là le rôle des partis politiques et c'est ce que nous faisons, en tout cas au niveau du Parti démocrate-chrétien, qui reste dans la grande ligne d'Emile Dupont. Notre conseiller d'Etat s'était beaucoup investi dans le logement, comme vous le savez, et notamment dans le concept des HLM, qui a été développé ici à Genève de façon exemplaire.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti** (Ve). Nous maintenons notre amendement et nous allons expliquer pourquoi. Monsieur Pagani, je vous rappelle qu'il s'agit d'une motion. Une motion, c'est une volonté du Conseil municipal et, notre volonté, c'est que quelque chose se construise. Nous voulons donc vous donner une possibilité supplémentaire pour construire. Si pour finir vous trouvez ce PLQ dans vos tiroirs et que vous arrivez à le déposer, si vous pouvez le faire, et vite, tant mieux. Mais cela fait un moment que nous vous avons auditionné. Cela fait une année. Nous comprenons bien votre difficulté, mais si à chaque fois qu'on parle de logement vous nous dites que vous ne pouvez rien faire parce que vous n'avez pas d'argent... J'ai bien compris qu'il vous peinait que nous n'ayons pas voté assez d'argent pour les investissements. Mais on ne va pas faire le bras de fer pendant deux ou trois ans encore, au motif qu'on ne vous a pas voté assez et que plus rien ne sort de vos services... Vous pouvez faire le bras de fer, mais je ne suis pas sûre qu'au bout du compte cela vous donne énormément de popularité.

Aujourd'hui, la population a besoin de logements; on vous propose cette solution. Nous, nous estimons qu'elle est bonne parce que nous connaissons des endroits où ça s'est fait et que nous savons que c'est possible. Si vous estimez vraiment que ce n'est pas possible, eh bien, vous ne le ferez pas, puisqu'il ne s'agit au fond que d'une motion. Alors, vous ferez mieux, puisque vous nous dites que vous faites mieux, et le mois prochain vous nous donnerez une proposition du Conseil administratif que nous voterons en commission, et on avance, et on construit du logement... Si vous êtes capable de faire vite, il n'y a aucun problème, allez-y! Nous, ce que nous disons, c'est qu'aujourd'hui rien ne se construit et que rien ne se construira si on ne trouve pas une solution. Nous vous en proposons une, vous ne la prenez pas, ce n'est pas grave.

La deuxième chose concerne M. Genecand. Il nous dit dans le fond qu'on devrait louer nos terrains pour du loyer libre. Mais c'est le contraire que nous faisons... Alors peut-être qu'il n'a pas compris la politique de la Ville et, là, alors, je soutiens complètement M. Pagani. Avec l'argent que l'on a – parce qu'on en a quand même un peu – on fait en sorte de pouvoir préempter, de pouvoir avoir du terrain pour pouvoir construire du logement justement avec les outils que l'on a, notamment la FVGLS et les coopératives. En fait, la politique de la gauche – et visiblement aussi celle du Parti démocrate-chrétien, d'après ce que j'ai compris – notre politique, c'est vraiment d'avoir du terrain et d'y construire pour une grande

## Motion: construire des logements à Plainpalais

majorité de la population, puisque, quand on prend les fondations de droit public plus les coopératives, on touche, allez, 90% de la population, je ne sais pas combien exactement, mais à peu près cela.

Aujourd'hui – et M. Lathion l'a dit – nos enfants ne trouvent pas à se loger. Nous sommes beaucoup ici dans ce cas. Nous avons beau être des politiques, nos enfants n'arrivent pas à se loger. Ma fille aînée va partir à Lausanne avec son ami parce qu'elle n'arrive pas à trouver un logement à Genève. Ce n'est pas parce que nous sommes des politiques que nous trouvons du logement, ça il ne faut pas le croire. Nous sommes donc tous concernés par cette problématique, la classe moyenne est concernée et M. Genecand, enfin, le Parti libéral-radical, a peut-être oublié qu'une partie de ses électeurs étaient dans la classe moyenne. La classe moyenne ne trouve pas à se loger dans le loyer libre parce que, comme l'a dit M. Pagani, c'est hors de prix pour pratiquement tout le monde aujourd'hui!

**Le président.** Il y a un dernier intervenant, après quoi nous procéderons au vote. Monsieur Daniel Sormanni, vous avez la parole.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Merci, Monsieur le président de séance. Vous transmettez à M. Genecand qu'il ne sait absolument pas comment fonctionnent les coopératives. Il devrait venir à la commission du logement, ce serait un bon élément pour lui, pour qu'il comprenne comment cela fonctionne. Je crois, Mesdames et Messieurs – on l'a vu lors du débat budgétaire, on l'a vu encore ce midi lors de la présentation des comptes, qui ne sont pas aussi bons qu'on aurait pu l'espérer – que la Ville de Genève, devant la tâche qui lui incombe d'entretenir ses bâtiments publics – les musées, les équipements sportifs et j'en passe – devrait confier la construction de logements sociaux aux acteurs qui existent et qui font du logement social, à savoir sa propre fondation, qui construit du HBM (habitations bon marché), et les coopératives d'habitation, qui sont prêtes à relever ces défis et à libérer la Ville de Genève. Cette dernière a un certain nombre de terrains, elle va les remettre en droits de superficie, cela fera pour elle une rente. Cela ne va pas lui occasionner de responsabilité, puisqu'elle sera libérée de tout investissement pour la suite du programme et qu'elle tirera une rente de ces terrains.

C'est ça, finalement, l'objectif. C'est d'une part, évidemment, d'arriver à faire des logements pour les gens qui en ont besoin à Genève. Parce que, c'est là le drame de Genève: on n'a pas assez construit de logements sociaux. Les HLM qui ont été construits – qui étaient une bonne idée à l'époque, mais qui ont atteint aujourd'hui leur limite d'efficacité – sortent au bout de 25 ans du contrôle de l'Etat et sont proposés en loyer libre. Comme au départ, en amont, on n'a pas remis en chantier de nouveaux logements sociaux, eh bien, on a une diminution

drastique des logements à prix abordables pour notre population et nos citoyens, qui ne parviennent plus à se loger.

Qu'on veuille faire alors du logement social pérenne, bien sûr, mais, Mesdames et Messieurs, je crois que ceux qui en font le plus, ce sont les coopératives. Il y a des coopératives qui sont nées dans les années 1930; aujourd'hui, elles louent encore des quatre pièces à 300 francs par mois. Je vous mets au défi de trouver des logements à ce prix-là, même à la Gérance immobilière municipale! Et c'est tout simplement, Mesdames et Messieurs, parce que le loyer est resté stable et, au fil des années – les coopératives le démontrent – le loyer reste largement en dessous du marché. C'est ce qui permet à nos citoyens les plus modestes de se loger.

Je crois que travailler soit avec une coopérative soit avec la FVGLS qui, pour sa part, fera du HBM, est véritablement la meilleure solution. Je ne vois pas quel est votre souci par rapport à cette manière d'opérer. Au lieu que la Ville se charge de faire toute la préparation qu'elle remet, quand tout est fait, soit à la FVGLS soit à une coopérative – finalement, l'investissement aura dans ce cas été pour la Ville – laissons les opérateurs le faire; ils sont capables de le faire, ils l'ont démontré. On le voit effectivement aussi avec la FPLC, qui opère à partir des terrains que lui fournit en partie le Canton. Elle en achète aussi un certain nombre elle-même. Eh bien, elle fonctionne très bien et elle arrive à faire du logement social pérenne.

Ce qu'il y a de plus pérenne – je le redis – c'est bel et bien les coopératives, car le contrôle de l'Etat est limité. Les LUP ont leurs inconvénients. Ils ont juste un avantage, c'est qu'ils ont permis de pérenniser un peu plus le contrôle des loyers, mais c'est tout! Et tant qu'on ne construit pas de nouveaux logements sociaux, eh bien, tous les logements faits sous le régime HLM disparaissent petit à petit et deviennent des logements à loyer libre.

Donc, Mesdames et Messieurs, c'est là la bonne solution et c'est pour cela que le Mouvement citoyens genevois vous invite aussi à voter l'amendement déposé par M<sup>me</sup> Moratti, que nous soutenons pleinement.

**Le président.** Voilà, Mesdames et Messieurs, je rappelle que la liste des intervenants a été close avec M. Sormanni... (*Exclamations.*) La liste a été annoncée comme close, Monsieur Genecand... (*Remarque.*) Vous avez été mis en cause? Alors, Monsieur Genecand, vous avez la parole. (*Protestations.*)

**M. Adrien Genecand** (LR). Merci, Monsieur le président de séance et probable prochain président... Je rappelle quand même que j'ai été mis en cause et

qu'a priori cela me donne le droit de répondre... (*Huées.*) Vous pouvez hurler comme vous voulez! Je n'ai probablement aucune compétence en matière immobilière, aucune compétence en matière de coopérative, j'ai juste dit – vous transmettez à M. Sormanni, Monsieur le président – que je m'interrogeais sur le respect de la directive de la FINMA. Je le rappelle pour ceux qui ne le savent pas, pour le président de la Fondetec, pour celui de la FVGLS...

**Le président.** Sur la mise en cause, Monsieur Genecand!

*M. Adrien Genecand.* La FINMA est l'organe de surveillance des banques et instituts de financement, qui demande à ce que chaque acheteur, chaque coopérateur, respecte un apport de 10% de fonds propres «durs». J'ai simplement et modestement demandé au Conseil administratif qu'il donne sa position à ce sujet. Je n'ai jamais eu de réponse et je constate qu'on m'attaque en disant que je ne comprends rien au financement des coopératives. Vous transmettez, Monsieur le président, que j'ai très bien compris comment cela se passait. J'ai simplement demandé une précision au Conseil administratif, je ne l'ai pas eue; j'ai eu en revanche les insultes du représentant du Mouvement citoyens genevois, et c'était bien dommage.

**Le président.** Monsieur Pagani, vous êtes le dernier intervenant, après quoi nous voterons.

**M. Rémy Pagani, maire.** Trente secondes, Mesdames et Messieurs, pour dire que j'entends bien la prise de position de M. Genecand et que, pour une fois, je suis totalement d'accord avec lui, car le Conseil fédéral a pris d'autres mesures il y a une année pour empêcher que les avoirs des caisses de pension ne filent dans la spéculation foncière. Une réflexion est effectivement en train d'être menée par le Conseil fédéral, réflexion que j'appelle de mes vœux, non seulement pour dire qu'il doit y avoir 10% de fonds propres, mais aussi que 25% me sembleraient un minimum pour qu'on ne se retrouve pas dans des titrisations d'actionnariats fonciers, par exemple avec des débiteurs qui n'auraient pas de fonds propres suffisants pour garantir leurs projets, pour qu'on ne se retrouve donc pas dans une histoire à l'américaine qui a mis la planète sens dessus dessous en 2008.

Voilà, Monsieur Genecand, je vous donne une réponse à cette préoccupation qui est la mienne et qui, effectivement, doit être celle des coopératives, puisque, si elles ne se donnent pas comme conditions d'avoir au moins 10% de fonds propres en cash – voire 15 à 20% – et de ne pas se faire refinancer par ailleurs –

vous voyez à quoi je pense – elles se trouveront dans une situation extrêmement difficile. Et je ne parle ni de la FVGLS ni de la Société coopérative d'habitation Genève qui ont, pour leur part, les reins suffisamment solides pour gérer leurs avoirs en conséquence.

**Le président.** Nous passons maintenant en procédure de vote. Il y a quatre amendements et un sous-amendement. Nous allons commencer par voter les deux amendements de commission.

Mis aux voix, le premier amendement de la commission est accepté sans opposition (52 oui et 2 abstentions).

Mis aux voix, le deuxième amendement de la commission est accepté à l'unanimité (58 oui).

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je suspends la séance pour nous laisser le temps d'élaborer la procédure de vote des amendements déposés en plénière.

*(La séance est suspendue de 23 h 20 à 23 h 40.)*

**Le président.** La procédure qui va être appliquée est la suivante: nous allons voter maintenant l'amendement présenté par M<sup>me</sup> Anne Moratti, cosigné par M. Alberto Velasco, M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret et M. Daniel Sormanni.

*Mis aux voix, l'amendement de M<sup>me</sup> Moratti est refusé par 35 non contre 20 oui (1 abstention).*

**Le président.** Nous votons maintenant le sous-amendement présenté par M. Rumo.

Mis aux voix, le sous-amendement de M. Rumo est accepté par 29 oui contre 27 non.

**Le président.** Nous avons reçu un amendement de M. Spuhler, pour le Mouvement citoyens genevois, qui ajoute une nouvelle invite:

*Projet d'amendement*

«– prévoir dans la partie commerciale du nouveau bâtiment un établissement public à but café-restaurant.»

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 33 non contre 22 oui.*

**Le président.** Nous allons maintenant passer au vote de la motion amendée: les deux invites de la commission seraient donc remplacés par le sous-amendement de M. Rumo que vous venez d'accepter.

**Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 38 oui contre 15 non (2 abstentions).**

*(Applaudissements à l'annonce du résultat.)*

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à céder en droit de superficie le périmètre en question à une coopérative sans but lucratif ou à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS).

En cas de cession du droit de superficie à une coopérative, établir une convention garantissant au moins 50% de logements habitation à bon marché (HBM).

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

## **9. Propositions des conseillers municipaux.**

**Le président.** Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-1068, de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Jacques Pagan, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, Pascal Rubeli et Thomas Bläsi: «APM: pour des interventions sans uniforme»;

- M-1069, de MM. *Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Jacques Pagan, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, Pascal Rubeli et Thomas Bläsi*: «Pour une police municipale armée»;
- M-1070, de M<sup>mes</sup> *Nicole Valiquier Grecuccio et Olga Baranova*: «Penser, écrire, imprimer!»;
- M-1071, de MM. *Pascal Spuhler, Jean-François Caruso, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Carlos Medeiros, M<sup>mes</sup> Mireille Luiset et Danièle Magnin*: «Création d’une sous-commission de la CSDOMIC en vue d’étudier et de fournir un rapport des mesures engageables à l’encontre des incivilités et du bruit sur la voie publique»;
- M-1072, de M<sup>mes</sup> *Olga Baranova, Annina Pfund, MM. Pascal Holenweg et Grégoire Carasso*: «Affichage de publicités discriminatoires (notamment sexistes et contraires aux politiques publiques): instaurons un droit de réponse!»;
- M-1073, de M<sup>mes</sup> *Nicole Valiquier Grecuccio, Annina Pfund, Olga Baranova, Maria Pérez, MM. Christian Zaugg, Alain de Kalbermatten, Guy Dossan, Rémy Burri, Adrien Genecand, Jacques Pagan et Daniel-Dany Pastore*: «Pour que se réalise le projet de la passerelle du Mont-Blanc!».

## 10. Interpellations.

Néant.

## 11. Questions écrites.

**Le président.** Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-388, de M. *Alain de Kalbermatten*: «Où en sommes-nous concernant l’immeuble 12, rue des Alpes?»

Je vous souhaite une excellente fin de soirée et une bonne nuit et je vous remercie pour votre comportement.

Séance levée à 23 h 45.

## SOMMAIRE

- |  |      |
|--|------|
| 1. Communications du Conseil administratif . . . . .   | 5410 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .   | 5410 |
| 3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la résolution du 28 avril 2010 de M <sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz et M. Mathias Buschbeck: «Ne touchez pas aux cartes journalières des CFF des communes!» (R-132 A). . . . .   | 5410 |
| 4. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 6 avril 2009 de M <sup>mes</sup> Maria Casares, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, Maria Pérez, Martine Sumi, Anne Moratti Jung et Sandrine Burger: «Pensions alimentaires et familles monoparentales!» (M-866 A) . . . . .   | 5416 |
| 5. Projet de délibération du 20 mars 2013 de MM. Alberto Velasco et Alain de Kalbermatten: «Fiche technique devant accompagner les propositions d'investissement du Conseil administratif» (PRD-62). . . . .   | 5445 |
| 6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 19 janvier 2011 de MM. Grégoire Carasso, Endri Gega, Roger Michel, Gérard Deshusses, Pascal Holenweg, Christophe Buemi, Thierry Piguet, M <sup>mes</sup> Annina Pfund, Corinne Goehner-Da Cruz, Andrienne Soutter et Isabelle Brunier: «Formation continue: la Ville de Genève doit être à la hauteur» (M-961 A) . . . . .  | 5452 |
| 7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 24 mars 2010 de M. Christophe Buemi, M <sup>me</sup> Isabelle Brunier, MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, M <sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz, M. Endri Gega, M <sup>me</sup> Silvia Machado, M. Roger Michel, M <sup>mes</sup> Christiane Olivier, Véronique Paris, Annina Pfund, MM. Thierry Piguet, Miltos Thomaidis et M <sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio: «Protégeons les écoliers et les piétons et régulons mieux le trafic pendant les travaux du TCOB du lundi au vendredi!» (M-912 A) . . . . . | 5476 |
| 8. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la motion du 28 avril 2010 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Gré-  |      |

goire Carasso, Roger Michel, Christian Lopez Quirland, Endri Gega et M <sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz: «Des logements à portée de main: construisons à Plainpalais!» (M-915 A) . . . . .	5478
9. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	5507
10. Interpellations . . . . .	5508
11. Questions écrites . . . . .	5508

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*